

CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 7 avril 2022

PROCÈS-VERBAL

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 1 -

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 7 avril 2022

1 - DELEGATIONS DE VOTE	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE	4
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE	4
4 - Proces-verbal de la seance du 3 mars 2022. Approbation	7
5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU	7
6 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS.	
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022	8
7 - Animations et evenements. Subventions. 1 ^{ere} repartition. Annee 2022.	
CONVENTION	8
8 - OBJETS TROUVES. DON EN NUMERAIRE AU CCAS	10
9 - ENEDIS. DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LA VILLE D'AMIENS. COMPTE-RENDU ANNUE	L
D'ACTIVITE DE CONCESSION. ANNEE 2020	
10 - GRDF. DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA VILLE D'AMIENS. COMPTE-RENDU ANNUEL	
D'ACTIVITE DE CONCESSION. ANNEE 2020	11
11 - ADOMA. Construction de l'equipement public La Pleiade. Regularisation	
FONCIERE APRES TRAVAUX. ECHANGE FONCIER	
12 - GROUPE EDOUARD DENIS. RUES SAINT-LEU, DES MINIMES ET DE MAI. USINE BENOIT.	
PROJET DE REHABILITATION. ECHANGE FONCIER	
13 - GROUPE EDOUARD DENIS. RUE RIGOLLOT. REGULARISATION D'UNE PARCELLE SUITE A	
MODIFICATION D'ALIGNEMENT	14
14 - AMSOM HABITAT. RUE SAINT-MAURICE. PROJET DE CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENT	S
LOCATIFS. CESSION DE PARCELLES BATIES ET NON BATIES	15
15 - AMSOM HABITAT. SIP. AIRES DE JEUX EN QUARTIER PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VIL	LE.
ENTRETIEN ET GESTION DES ESPACES. CONVENTIONS	15
16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES AIRES DE JEUX. AFFECTATION	
D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022	17
17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. OUVRAGES D'ART. AFFECTATION DES OPERATIONS	
D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022	
18 - Autorisation de programme. Rehabilitation du parc Saint-Pierre. Affectatio	
DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022	
19 - Pacte pour la Transition Écologique a Amiens. Approbation	
20 - MARCHES DE PLEIN VENT. MODIFICATION DES TARIFS	49
21 - Autorisation de programme. Renovation de la Halle au frais. Affectation de	;
L'OPERATION DE MODERNISATION DU SAS D'ENTREE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.	
	<i>50</i>
22 - Autorisation de programme. Modernisation des parcs de stationnement.	
Affectation des operations d'investissement. Annee 2022	<i>50</i>
23 - Autorisation de programme. Stationnement de surface. Affectation des	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022	51

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 2 -

24 - Rue Marotte. Zone pietonne. Travaux de reamenagement. Approbation	51
25 - CLESENCE. Acquisition de 10 logements individuels PSLA situes ZAC	
RENANCOURT (ILOT C4). EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE DE LA VILL	.E
	55
26 - CLESENCE. Construction de 6 logements individuels PSLA situes ZAC	
RENANCOURT (ILOT D7). EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE DE LA VILL	.E
	56
27 - CLESENCE. Construction de 12 logements individuels et 10 logements	
COLLECTIFS (22 PSLA) SITUES ZAC INTERCAMPUS (ILOT 1L2B). EMPRUNT AUPRES DE LA	
BANQUE POSTALE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION	
28 - CLESENCE. Construction de 6 logements individuels PSLA situes Zac Gare i	
VALLEE (ILOT A30), RUE DEJEAN. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D	E
LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION	56
29 - Solarisation des grandes toitures. Lancement d'un Appel a Manifestation	
	56
30 - Autorisation de programme. Multi-Accueil et 2.0 a l'ATRIUM. Affectation de	
L'OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022	
31 - Autorisation de programme. Equipement numerique des familles. Affectation	
	62
32 - Autorisation de programme. Travaux d'entretien de la cuisine centrale et de	S
SATELLITES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. AUTORISATIONS	
	62
33 - Caisse des ecoles. Mise en œuvre du dispositif Reussite Educative. Subventio	
Annee 2022. Convention	
34 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX ECOLES PRIVEES. AVENANT A LA CONVENTION	
35 - Autorisation de programme. Hotel des associations Gaudissart. Affectation	
DES OPERATIONS DE RENOVATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022	
36 - DENOMINATION DE L'HOTEL DES ASSOCIATIONS GAUDISSART	64
37 - Autorisation de programme. Construction du centre social CAPS.	
Affectation d'une operation d'investissement. Annee 2022	66
38 - Autorisation de programme. Pacte Pour le Bien Vivre. Affectation des	
39 - VŒUX. QUESTIONS ORALES	
39-1 - VŒU POUR DES BUDGETS DU CCAS AU PROFIT DES HABITANT.E.S	67
39-2 - QUESTION ORALE RELATIVE AU SUPERMARCHE LECLERC EXPRESS ANNONCE A	
	72
39-3 - Q UESTION ORALE POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES	
EL ECTRIQUES	75

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 3 -

La séance est ouverte à 18 H 15.

MME FOURE : Mes chers collègues, si vous voulez prendre place. Est-ce que nous avons le quorum ? La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Donc, j'ai reçu des délégations de vote :

donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR
donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
S'excuse	
donne pouvoir à	M. Hubert DE JENLIS
donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
-	
donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
	donne pouvoir à S'excuse donne pouvoir à

MME FOURE: Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Claudine GALLIOT est-elle là ? Oui! Merci. Thomas LHERMITTE ? Vous êtes d'accord tous les deux ? Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE: Alors, dans les communications du maire, je veux vous faire un petit point sur, d'une part, l'organisation des bureaux de vote et, d'autre part, la situation en Ukraine, sans aucune comparaison entre les deux évidemment. Ca va de soi et ca va mieux en le disant.

Alors, pour l'organisation des bureaux de vote, je vous signale, je vous rappelle qu'à compter du lundi 14 mars 2022, le port du masque et les règles de distanciation physique ne sont plus obligatoires dans les bureaux de vote. Ils demeurent toutefois fortement recommandés.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 4 -

Donc, il ne peut en aucun cas être exigé des électeurs, des membres du bureau de vote, des fonctionnaires mobilisés le jour du scrutin ou des scrutateurs une quelconque preuve de schéma vaccinal complet, de certificat de rétablissement ou de réalisation d'un test virologique.

Les électeurs, donc, arrivent dans leur bureau de vote et le nombre d'électeurs susceptibles d'être présents simultanément dans un bureau de vote n'est plus limité. Il est toutefois souhaité que les présidents de bureau de vote veillent à réguler l'accès au bureau de vote dans une mesure permettant d'éviter les situations de grande promiscuité. Au sein de chaque bureau de vote, il est recommandé de prévoir une entrée et une sortie distinctes ou au moins nettement séparées, sans superposition des flux entrants et sortants.

Toutes ces mesures sont les mesures prévues par le ministre de l'Intérieur et qu'évidemment nous appliquons et appliquerons durant ces élections, le déroulement des élections de dimanche prochain et la suite des élections, le deuxième tour des présidentielles et puis ensuite les élections législatives.

Alors, lors des opérations de vote, bien sûr, le lavage des mains est une mesure barrière essentielle pour les membres du bureau de vote et les électeurs, il est donc recommandé, en tout cas c'est le ministère de l'Intérieur qui recommande qu'un point de lavage des mains ou bien du gel hydroalcoolique soit mis à disposition à l'entrée et à la sortie du bureau de vote. C'est ce qui est réalisé et sera réalisé, puisque comme vous le savez, les bureaux de vote sont pour la plupart situés dans des écoles et donc l'accès se fait facilement au lavabo, et puis il y aura bien sûr du gel hydroalcoolique dans chaque bureau de vote.

Les membres du bureau de vote peuvent, le cas échéant, demander aux électeurs portant un masque de le retirer brièvement si cela s'avère nécessaire à la vérification de leur identité.

Je vous donne tous ces éléments-là parce que ça me semble important que chacune et chacun d'entre vous soit bien informé(e) des règles applicables.

Des masques chirurgicaux sont mis à disposition des électeurs qui n'en disposent pas et des personnes participant à l'organisation et au déroulement du scrutin qui souhaitent en porter. Il est précisé que les dépenses en résultant sont à la charge de l'État. On y veillera.

Il est très fortement recommandé d'aérer la salle où se déroulent les opérations électorales dix minutes toutes les heures. Et puis bien sûr, il est recommandé d'assurer un nettoyage fréquent du matériel de vote au cours du scrutin.

Le jour du scrutin, l'État met à disposition, normalement, des autotests pour les membres des bureaux de vote et les fonctionnaires mobilisés le jour du scrutin qui le souhaiteraient. J'ajoute encore que l'État met également à disposition, le jour du scrutin, des autotests pour les scrutateurs qui le souhaiteraient. Si le test est positif, le scrutateur est invité à respecter le port du masque, à s'isoler immédiatement et à ne pas participer aux opérations de dépouillement.

Bien sûr, il est fortement recommandé de procéder au dépouillement dans le respect des gestes barrières suivants :

- Frictions régulières de gel hydroalcoolique à disposition ;
- Aération très régulière.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 5 -

Et puis enfin, il est de la responsabilité du président du bureau de vote, en vertu de ses pouvoirs de police de l'assemblée électorale, de réguler le nombre d'électeurs assistant aux opérations de dépouillement en fonction des capacités de la salle en vue d'éviter les situations de trop grande promiscuité.

Je tenais à aborder ce sujet puisque nous nous réunissons aujourd'hui à quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle et comme chacune et chacun d'entre vous, j'imagine, sera dans un bureau de vote, ça me semble important que vous ayez bien toutes ces informations qui, je pense, ne nécessitent pas de débat, mais il me semblait utile de vous en faire part.

Par ailleurs, sur un sujet d'une autre nature évidemment, je voulais vous faire un point sur la situation sur l'accueil des familles ukrainiennes dans notre département. Donc, les chiffres dont je dispose datent de ce lundi 4 avril. Au 4 avril, le département de la Somme accueillait 184 personnes qui sont, pour la plupart, accueillies dans des familles ou chez de proches amis. Ces familles peuvent bénéficier de l'allocation pour demandeur d'asile composée d'un montant forfaitaire journalier dont le niveau varie en fonction du nombre de personnes composant le foyer. Sur ces 184 personnes qui se trouvent dans le département de la Somme, on en dénombrerait 60 à Amiens. Toutefois, je ne peux pas vous préciser si ces personnes sont hébergées en collectif, donc ensemble, ou dans des familles.

Donc, le 14 mars, le ministre de l'Intérieur a annoncé que la France pourrait accueillir 100 000 personnes déplacées. La région Hauts-de-France doit être en capacité d'accueillir 5 000 personnes et pour le département de la Somme, ce serait 1 000 personnes. Ça vous permet d'avoir quelques éléments pour l'instant purement indicatifs.

Pour les ressortissants ukrainiens ne disposant pas d'une solution d'hébergement à leur arrivée, c'est l'association Coallia, que chacun d'entre nous connaît bien sûr, qui est chargée pour la Somme de leur accompagnement social en lien avec les associations du territoire. Coallia va mettre en place un guichet d'accueil des Ukrainiens ainsi qu'une plateforme téléphonique afin de faciliter l'ensemble de leurs démarches administratives et ce guichet sera implanté au 53, avenue de l'Europe à Amiens, dans les locaux d'Ecopolis. À noter que l'hébergement collectif doit être privilégié et par conséquent le recours à des familles volontaires doit se faire en dernier recours. On comprend bien que ce qui est souhaité, c'est les accueils plutôt collectifs parce que les familles ont besoin... Elles ont rencontré les mêmes... enfin les mêmes événements, les mêmes circonstances absolument épouvantables et donc elles souhaitent plutôt pouvoir en parler entre elles. Aussi les services de l'État, pour notre département, sont à la recherche de logements collectifs.

Sur l'hébergement en familles volontaires, Coallia va également être mandatée pour prendre contact avec elles afin de faire le point sur les conditions d'accueil (durée, type de logement, conditions d'hébergement).

Spécifiquement sur Amiens, après de nombreux positionnements de familles volontaires depuis deux semaines, les propositions d'hébergement se sont ralenties. On le comprend bien, puisque comme il n'arrive pour l'instant pas de familles ukrainiennes, ça paraît logique que les propositions d'hébergement ne se multiplient pas. Le CCAS, qui était chargé de collecter toutes les informations, a recueilli des propositions de 53 familles, soit 126 places, dont 24 sur Amiens. 70 places, 3 familles ont été mises en lien, soit 8 personnes accueillies.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 6 -

Le tissu associatif reste très actif. Donc, je citerai bien sûr le Secours populaire, le Secours catholique, la Croix rouge et j'en passe. Et il est prêt, ce tissu associatif, à accompagner les familles arrivées et celles qui arriveront. Pour la majorité, elles continuent d'inciter les particuliers à faire des dons en numéraire plutôt qu'en nature et je vous invite surtout à bien communiquer cette information, ceci afin de s'assurer de bien répondre aux besoins parce que ce dont les familles ukrainiennes ont le plus besoin, pas celles qui arrivent chez nous, mais dans l'absolu, c'est de... ce sont des... comment on appelle ça ? Mince... pour avoir l'électricité ? Les groupes électrogènes, merci. Des groupes électrogènes et des biens de cette nature et donc pour ce faire, il est bien préférable de donner, de faire des dons en argent.

Bien entendu, je précise que le CCAS d'Amiens, à titre dérogatoire à son règlement intérieur, accompagne les familles ukrainiennes en termes d'aide facultative. Au total, à ce jour, 8 familles ont été aidées et par ailleurs, j'ai indiqué que j'étais favorable à ce qu'on accueille gratuitement les enfants ukrainiens scolarisés dans nos écoles pour participer, là aussi, à une meilleure intégration pour une durée que j'ignore.

Je vous donne donc les éléments dont je dispose à ce jour et je vous ferai un point à chaque conseil municipal, si vous en êtes d'accord, sur cette situation. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce jour. Donc, vous voyez que nous accueillons peu de familles, mais que probablement les choses vont évoluer dans les semaines et mois à venir. Encore une fois, je vous tiendrai informés au fur et à mesure.

Pour notre séance de ce soir, je vous rappelle que le port du masque n'est pas obligatoire mais qu'il est hautement conseillé. Donc, je propose – mais c'est une simple proposition, vous n'êtes pas du tout obligés – que les élus qui ne parlent pas portent le masque et qu'ils se découvrent pour parler parce qu'on voit bien que même si la pandémie est bien régulée en termes d'hospitalisation, en revanche les effets induits, nous en connaissons tous, les effets induits ne sont pas négligeables. Ils durent dans le temps et donc évidemment je continuerai à faire ouvrir les fenêtres régulièrement et après chacun est libre évidemment de son comportement.

Alors, je voulais aussi vous dire que j'ai reçu initialement deux vœux, dont celui du groupe Social Ecocitoyen, qui prendra la forme d'une question orale en accord avec l'élu qui l'a déposé ; l'autre vœu, on en reparlera aussi ; et puis une question orale que nous évoquerons évidemment en fin de séance, comme nous le faisons habituellement.

Et je vous rappelle enfin que notre prochaine séance est prévue le jeudi 12 mai à 18 heures ici même.

Voilà pour les communications.

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 MARS 2022. APPROBATION.

MME FOURE : Donc, le procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 7 -

MME FOURE : Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 m'accordant la délégation dans les formes prévues aux articles précités, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises entre le 1^{er} mars et le 25 mars 2022, listé dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, on ne fait pas voter mais en tout cas on acte que je vous ai rendu compte de ces décisions.

DONT ACTE

6 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

MME FOURE: Vous avez constaté que dans notre conseil municipal, on a de nombreux points qui portent sur des autorisations de programme pour l'année 2022. C'est la concrétisation donc du vote du budget que nous avons voté il y a quelques semaines maintenant.

Donc, la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022–2026 nécessite de valider les opérations d'investissement dont la réalisation est prévue pour cette année.

La Direction des Systèmes d'Informations souhaite faire évoluer l'infrastructure informatique de la collectivité dans le but de résoudre des difficultés liées à son obsolescence et d'améliorer ses performances. Il s'agit notamment d'engager une refonte des réseaux, du stockage des données, du déploiement de la fibre mais aussi d'accompagner les directions métiers dans leur développement numérique.

Vous avez constaté que d'ailleurs on a changé de type de messagerie, il y a quelques semaines, et j'espère que vous vous familiarisez tous avec la nouvelle messagerie.

Donc, dans ce cadre, je vous propose pour cette année d'affecter 550 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation de programme dédiée afin de financer les opérations prioritaires d'investissements et de modernisation des systèmes d'informations.

Je vous propose également de m'autoriser à solliciter toutes les aides financières des partenaires potentiels et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces investissements.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je mets au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote. Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

7 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTIONS, 1^{ERE} REPARTITION, ANNEE 2022, CONVENTION.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 8 -

MME FOURE : La collectivité soutient les associations qui organisent des actions présentant un intérêt public local et permettant de valoriser la ville d'Amiens et de la rendre plus attractive.

Je peux vous dire que je me réjouis qu'on puisse de nouveau voter ce type de subventions parce que depuis deux ans on en est quand même assez largement privés.

Donc, dans ce cadre, je vous propose de répartir, pour 2022, une somme de 40 500 € en subventionnant les associations suivantes :

- L'association Histoire et Traditions Amiénoises percevrait une subvention de 30 000 €
 pour l'organisation des "Médiévales au bord de l'eau" les 3 et 4 septembre prochain. Je
 vous propose également d'approuver la convention à intervenir avec cette association et
 de m'autoriser à la signer;
- L'association Défi Jules Verne recevrait une subvention de 8 000 €, pour l'organisation, les 27 et 28 août, de la "Montgolfiade Jules Verne 2022" au parc de la Hotoie ;
- Une subvention de 1 500 € serait octroyée au Comité de Quartier Saint-Pierre pour l'organisation de la "Fête ed chés mingeux d'gueugues" le 25 septembre prochain au parc Saint-Pierre. Là aussi, c'est une tradition depuis quelques années;
- Enfin, une somme de 1 000 € serait versée au profit de l'association Car'entraid pour l'édition 2022 de son salon d'exposition de voitures de collection et de prestige au profit des enfants hospitalisés qu'elle vient d'organiser récemment et qui est réalisé, là aussi, de manière régulière depuis un certain nombre d'années.

Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS: Oui. Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, bonjour, bonsoir.

Écoutez, nous, on est comme vous : on se réjouit que les animations reprennent. On en avait tous, tous, grand besoin et les Amiénois aussi sont très contents que ça reprenne.

Un point de précision, Madame le Maire, sur une des trois subventions, en l'occurrence celle pour HTA, Histoire et Traditions Amiénoises. Bon. C'est une association qui existe depuis longtemps, qui est présidée par Sylviane PARMENTIER, qui est entourée d'énormément de bénévoles et je l'ai contactée avant de venir ce soir puisque le dossier fait apparaître une demande de subvention de 32 000 €, c'est-à-dire 2 000 € supplémentaires par rapport à ce que vous leur octroyez, c'est-à-dire 30 000 €.

Alors, la présidente et l'association ne comprennent pas vraiment pourquoi avoir mégoté, si je puis me permettre, sur 2 000 €, d'autant plus que, je vous le rappelle malheureusement, l'année dernière et l'année précédente, il n'y avait pas eu de fête au bord de l'eau, de « Médiévales au bord de l'eau » et donc pas de subvention de deux fois 30 000 €.

J'ajoute à cela que Sylviane PARMENTIER me fait part de graves difficultés puisque les deux dernières éditions n'ayant pas eu lieu, leur trésorerie a été fortement impactée puisqu'il n'y avait pas eu de recettes. Ce qui fait qu'il va se passer quelque chose de fâcheux à la prochaine édition, c'est-à-dire avec ces recettes qui sont dans le rouge, un feu d'artifice qui n'aura pas lieu, des barques qui seront moins fleuries, des bénévoles qui ont souffert du Covid, beaucoup, dont

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 9 -

quatre qui sont décédés au sein de leur association. Et Sylviane PARMENTIER me fait part de la grande détresse qui atteint l'association.

Alors moi, je vous propose un amendement, Madame le Maire : c'est qu'on propose là et qu'on vote 32 000 € parce que ça faisait partie de leur demande initiale. Je pense que le conseil n'est pas à 2 000 € près pour une telle manifestation qui est très attendue par les Amiénois, très appréciée. J'espère que vous pourrez y mettre... accorder cette augmentation.

MME FOURE : Alors, quelques éléments de réponse.

Le premier élément : vous dites que les années précédentes, on ne leur a pas accordé de subvention, mais je vous rappelle que nous sommes soumis à un principe général de comptabilité publique qui s'appelle le principe de l'annualité budgétaire et que donc quand une dépense n'est pas votée une année, elle n'est pas reportée l'année suivante, s'agissant de fonctionnement en plus. Donc, cette règle est vraiment absolument claire et intangible.

Ensuite, sur le montant de la subvention, 30 000 €, c'est ce qui leur était accordé les années précédentes. Donc, c'est la raison pour laquelle il leur est accordé encore 30 000 € pour cette fois-ci.

Nul doute que la présidente saura venir nous trouver pour nous exposer plus en détail les arguments qu'elle vous a indiqués et je vous suggère, à l'avenir, de faire ces remarques-là en commission, quand c'est possible, parce que ça permettrait, à ce moment-là, qu'on ait, le cas échéant, le temps de revoir l'association avant le conseil municipal alors que ce soir je n'ai pas la possibilité de réagir.

Donc, je vous propose qu'on maintienne 30 000 € et on verra, on reprendra contact avec l'association naturellement pour nous assurer qu'il n'y a pas de difficulté pour elle. Mais là, comme ça, immédiatement, moi, je ne peux pas me permettre de faire une modification parce qu'on ouvre la porte, à ce moment-là, à l'augmentation de toutes les subventions qui sont votées en conseil. Donc, à l'avenir, quand vous avez l'information, dites-le immédiatement en commission pour qu'on ait le temps de réagir le cas échéant. Je vous remercie d'avance.

Est-ce qu'on peut passer au vote?

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - OBJETS TROUVES. DON EN NUMERAIRE AU CCAS.

M. DE JENLIS: Madame le Maire, mes chers collègues, un rapport concernant des objets trouvés et notamment du numéraire qui peut être récupéré aux objets trouvés, ça arrive. Saluons quand même l'honnêteté des Amiénois qui déposent, enfin qui trouvent du numéraire et qui vont le déposer aux objets trouvés. Malheureusement, ce n'est pas toujours simple de restituer le numéraire parce que par définition c'est difficile d'identifier le propriétaire. Donc, on vous propose simplement de délibérer pour autoriser la ville d'Amiens à déposer ce numéraire à la trésorerie afin que le CCAS puisse le percevoir. Le montant s'élève à 1 051,72 € et couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

MME FOURE : Et j'en profite pour remercier ici publiquement les Amiénois honnêtes qui trouvent de l'argent sur l'espace public et qui viennent le déposer aux objets trouvés en disant qu'ils ont

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 10 -

trouvé une pièce ou un billet. Au total, sur un an... pardon, sur deux ans. Sur deux ans, c'est un peu plus de 1 000 €. Ce n'est pas négligeable. Donc moi, je tiens à saluer l'honnêteté des Amiénois qui viennent remettre cet argent en disant : « J'ai trouvé ça et ce n'est pas à moi. »

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - ENEDIS. DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LA VILLE D'AMIENS. COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE CONCESSION. ANNEE 2020.

MME VERRIER: Je vous propose de prendre acte du compte rendu d'activité de concession établi par la société ENEDIS au titre de l'année 2020 qui a trait au contrat de concession monopolistique pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Ce compte rendu a été présenté en commission consultative des services publics locaux comme il se doit et les représentants d'ENEDIS ont pu répondre aux questions qui leur ont été posées. Il n'y a pas eu de remarque particulière sur le sujet lors des commissions d'étude du conseil.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, je crois qu'on prend acte de ce compte rendu, on ne le vote pas. Donc, merci.

DONT ACTE

10 - GRDF. DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA VILLE D'AMIENS. COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE CONCESSION. ANNEE 2020.

MME VERRIER: Nous avons donc ce rapport d'activité établi au titre de 2020 pour l'exploitation du réseau public de distribution de gaz et à la qualité de ce service public, lui aussi soumis à la CCSPL, au cours de laquelle les représentants de GRDF ont précisé que l'entreprise avait pour objectif à l'horizon 2050 de produire localement 100 % de gaz renouvelable pour ne plus avoir à l'importer de l'étranger. Il faut savoir qu'aujourd'hui l'entreprise importe encore entre 17 % et 18 % de gaz provenant de la Russie. Le gaz représente 40 % de l'énergie en France.

GRDF a par ailleurs affirmé sa volonté d'éradiquer les 9,6 km restants de canalisations en fonte ductile qui sont essentiellement concentrées sur le centre-ville d'Amiens (Hôtel de Ville - Cathédrale) ; la concertation avec les services de la collectivité permettra de planifier les travaux et d'engendrer le moins de gêne possible pour les habitants et les commerçants.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. Donc, nous prenons acte, sachant que ces deux dossiers sont des comptes rendus 2020 et que les comptes rendus 2021 arriveront donc dans quelques mois, je pense, parce qu'il y avait un petit peu de retard pour ces comptes rendus.

DONT ACTE

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 11 -

11 - ADOMA. CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT PUBLIC LA PLEIADE. REGULARISATION FONCIERE APRES TRAVAUX. ECHANGE FONCIER.

MME VERRIER: Dans le cadre de la construction de « La Pléiade », rue du Docteur Louis Fafet, la collectivité a informé en 2016 la société ADOMA de l'empiétement de sa propriété sur l'assiette foncière du projet.

La société ADOMA a accepté de procéder à un échange foncier pour les emprises concernées ainsi que de verser une soulte au profit de la ville d'Amiens.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver cet échange foncier, à savoir la cession de la parcelle cadastrée section CM n°509 correspondant à une bande d'espace vert d'une superficie de 14 m² et d'une valeur vénale de 63 €, et à l'acquisition de la parcelle cadastrée section CM n°511 d'une superficie de 2 m² d'une valeur de 9 €, du fait d'un léger empiétement de l'emprise de l'équipement communal.

Je vous invite à approuver le versement de la soulte d'un montant de 54 € au profit de la collectivité, frais notariés à charge de la société ADOMA, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

MME FOURE : Merci de nous avoir présenté les photos aussi qui nous permettent de montrer les 14 m² et les 2 m². Pas d'observation ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - GROUPE EDOUARD DENIS. RUES SAINT-LEU, DES MINIMES ET DE MAI. USINE BENOIT. PROJET DE REHABILITATION. ECHANGE FONCIER.

MME VERRIER: Dans le cadre du projet de réhabilitation de la friche industrielle « Benoît », je vous propose d'approuver l'échange foncier à intervenir avec la société civile immobilière de construction-vente AMIENS-RUE DE MAI-LHDF.

Il s'agit de deux emprises foncières d'une superficie totale d'environ 100 m² à provenir des parcelles AB n°111 et 118, dont la valeur est établie à l'euro symbolique. Donc, c'est ce qu'on voit là. En contrepartie, la collectivité céderait au profit du porteur de projet une partie du domaine public routier déclassé et non cadastré d'une superficie d'environ 30 m² situé rue de Mai, pour une valeur de 130 € le m².

Cet échange foncier donnerait lieu au versement d'une soulte de 3 898 € au profit de la collectivité. Les frais notariés estimés à 1 400 € seront supportés à parts égales.

C'est le contraire : tout à l'heure, la première photo, c'est ce qu'on cède et ça, c'est ce qu'on récupère qui nous permet un cône de vision.

MME FOURE : Merci. Oui. Allez-y, Madame.

MME DESBUREAUX: Bonsoir. Merci, Madame la Maire. Bonsoir, chers collèques.

Ce projet de réhabilitation de la vieille usine de vinaigre positionnée à Saint-Leu est une bonne chose. Ce lieu est depuis trop longtemps délaissé alors qu'il se situe dans un quartier historique

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 12 -

et stratégique du fait de sa proximité avec la Citadelle. Aussi nous nous réjouissons du fait que la moitié de l'espace soit prévue à la construction d'une centaine de logements étudiants, puisqu'après consultation d'un syndicat étudiant et de retours directs d'étudiants et d'étudiantes, cela nous faisait savoir la complexité accrue de se loger à Amiens.

Néanmoins, nous trouvons regrettable que ces constructions de logements étudiants soient encore mises en place par un groupe privé, ce qui n'est pas de bon augure pour le montant des loyers. On le sait : les résidences étudiantes privées amiénoises connaissent déjà généralement des coûts supérieurs à 450 € quand ce n'est pas au-delà de ce seuil. Le loyer mensuel du logement pour les étudiants et étudiantes à Amiens est en hausse de 1,69 % vis-à-vis de 2020. En matière de logement, cette année, les étudiants et étudiantes paient un coût moyen de 422 € par mois et c'est la plus grosse de leurs dépenses, même en déduisant l'APL. Vous n'êtes pas sans savoir la situation précaire de beaucoup d'étudiants et étudiantes sur Amiens, surtout après les deux années de crise que nous venons de subir.

Dans le dernier PLH, les objectifs étaient de développer la connaissance des besoins en logement des étudiants et de diversifier la réponse en leur faveur, et de renforcer le partenariat avec les gestionnaires de résidences pour assurer la remontée d'informations. Vous parliez aussi de la mise en place d'un observatoire des étudiants et étudiantes. Qu'en est-il ?

Aussi, depuis vos mandats, des logements étudiants privés fleurissent, mais qu'en est-il des logements publics ? La dernière étant la résidence Deloir, proche du CHU, mais dont les loyers restent chers, de 365 à 506 €. Comment faire lorsque l'on est étudiant sans ressources ?

Selon nos calculs, la capacité d'accueil maximale des logements CROUS sur Amiens ne couvre que 7,55 % des 31 500 étudiants. C'est peu et il nous semble important que la ville reste vigilante sur ce sujet, surtout en ces temps où les prix des loyers flambent sur notre ville.

Le permis de diviser assure des logements salubres et c'est très bien. Mais il n'empêche pas les prix d'augmenter. Les étudiants et étudiantes devraient pouvoir accéder à des logements salubres et accessibles en termes de coût financier. Je vous remercie.

MME FOURE : Je crois que c'était Monsieur DESCHAMPS. Non, pardon, Monsieur MELNISANCOT qui avait demandé la parole.

M. MELNISANCOT: Oui, merci. Madame le Maire, bonsoir. Mes chers collègues, bonsoir. Juste une remarque par rapport au plan que vous nous exposez ce soir. On a une vraie vision, ce soir, du plan de l'ilot Benoît et c'est dommage qu'en commission on n'ait pas cette vision. Encore une fois, ça nous permet, voilà, d'avoir... de se projeter et de bien voir un petit peu ce qui... les plans et le détail de ce qui peut se passer. Ça n'a pas été projeté.

MME FOURE : Madame VERRIER va vous répondre.

MME VERRIER: Oui. Alors, je suis désolée parce que pour moi, c'était dans le dossier. Alors, c'est vrai qu'il n'y a peut-être pas eu de projection mais ça faisait partie du dossier, non ? Bon. C'est une erreur parce qu'il n'y a pas de raison en plus. Donc, vous avez manifesté, j'ai bien entendu et je le transmettrai au promoteur, votre désir de visiter. De la même façon, si vous m'aviez posé la question, bien sûr que je vous aurais donné les éléments plus précis.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 13 -

MME FOURE: En ce qui concerne les questions de Madame DESBUREAUX, je voudrais répondre quand même qu'il y a beaucoup de logements étudiants qui ont été construits et en fait, la meilleure manière de réguler le marché, à nos yeux, c'est de faire en sorte justement qu'il y ait une offre diversifiée pour les étudiants parce que c'est lorsqu'il y a trop peu de logements mis à disposition des étudiants qu'effectivement on peut trouver des loyers qui sont trop chers. Donc, pour nous, lorsqu'y compris un promoteur privé crée des places, enfin des chambres ou des studios ou des logements supplémentaires, ça participe justement de la régulation du marché. C'est un premier élément de réponse.

Le deuxième élément de réponse que je voudrais vous indiquer, c'est que même si c'est au sein d'Amiens Métropole que c'est examiné, je vous rappelle qu'il y a également des associations comme... comment ça s'appelle... Ensemble... Ensemble deux générations, merci, qui permettent, et c'est vraiment très intéressant pour tout le monde, de mettre en contact des personnes âgées qui parfois vivent seules dans une maison amiénoises et n'occupent que le rez-de-chaussée pour des raisons évidentes de santé, de louer à des tarifs vraiment extrêmement attractifs une chambre au premier étage et c'est tout bénéfice pour tout le monde parce que pour l'étudiant, ça lui permet d'accéder à un loyer très bas, inférieur au prix normal du marché, et pour la personne âgée, ça lui fait une compagnie. C'est en général ce qui est convenu : c'est que c'est moyennant une contrepartie en termes soit de courses faites par l'étudiant au profit de la personne âgée, soit d'une soirée par semaine passée ensemble, soit... Enfin voilà, ça se décide d'un commun accord entre la personne résidente et puis l'étudiant. Et ça peut être aussi un bon moyen de prévoir des contacts intergénérationnels et je pense que c'est un système, comme on dit aujourd'hui, gagnant-gagnant et qui peut permettre à bon nombre d'étudiants effectivement de se loger décemment.

On est, en tout cas, tout à fait conscients, sachez-le, du nombre d'étudiants boursiers qu'on a à l'université de Picardie Jules Verne, le pourcentage d'étudiants boursiers par rapport au nombre total d'étudiants et on est très attentifs à cette problématique du logement parce qu'on sait que, comme vous l'avez indiqué à juste titre, la dépense de loyer est la première dépense d'un étudiant.

Je précise, Madame CABURET vient de me passer l'information, que les photos étaient bien dans le rapport explicatif. Ce n'est pas moi qui le dis ; c'est Madame CABURET. Voilà.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur la délibération ? Alors, allons-y.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - GROUPE EDOUARD DENIS. RUE RIGOLLOT. REGULARISATION D'UNE PARCELLE SUITE A MODIFICATION D'ALIGNEMENT.

MME VERRIER: Dans le cadre de son programme de construction situé rue Rigollot, le promoteur EDOUARD DENIS, donc, a proposé à la collectivité de rétrocéder dans le domaine public la parcelle cadastrée section DY n°310.

Je vous propose donc d'accepter l'acquisition de cette parcelle d'une surface de 51 m² qui aurait pour double finalité d'harmoniser l'alignement en façade et de sécuriser les usagers et piétons de cette rue en créant un espace public conforme aux normes d'accessibilité.

L'acquisition interviendrait à l'euro symbolique, frais d'acte en sus estimés à 200 €.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 14 -

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. Alors, je passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - AMSOM HABITAT. RUE SAINT-MAURICE. PROJET DE CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS. CESSION DE PARCELLES BATIES ET NON BATIES.

MME VERRIER: C'est un projet de construction de 18 logements locatifs de l'AMSOM et donc dans le cadre de son projet de construction, l'AMSOM a manifesté son intérêt pour acquérir plusieurs immeubles communaux bâtis et non bâtis situés rue Saint-Maurice.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la cession des 8 parcelles cadastrées BR 324, 326, 327, 328, 329, 697, 699 et 701 au profit de l'AMSOM moyennant le prix de 210 420 € conformément à l'avis du service des évaluations domaniales. Cette cession est conditionnée par l'obtention du permis de construire et de démolir purgé de tous recours ainsi que toutes autres conditions suspensives.

Je vous précise que l'arbre remarquable situé sur la parcelle BR 698 sera conservé dans le patrimoine de la collectivité et que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

MME FOURE : Merci. Je pense que c'est un dossier dont on parle depuis longtemps, donc je me réjouis qu'il se concrétise.

Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - AMSOM HABITAT. SIP. AIRES DE JEUX EN QUARTIER PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE. ENTRETIEN ET GESTION DES ESPACES. CONVENTIONS.

MME VERRIER: Dans le cadre de la gestion urbaine de proximité sur les quartiers Politique de la Ville, l'entretien et la gestion des espaces collectifs constituent l'un des axes majeurs de travail avec les partenaires, et notamment en ce qui concerne les aires de jeux.

Elles sont, pour certaines d'entre elles, implantées sur des terrains appartenant aux bailleurs sociaux. Toutefois, dans la mesure où elles sont mises à disposition de l'ensemble des habitants, la collectivité en assure l'entretien.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les conventions à signer avec l'AMSOM Habitat et la SIP qui visent à déterminer les modalités d'accès aux aires de jeux par la ville d'Amiens pour en assurer la gestion ou l'entretien. Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y, Monsieur...

M. BARA: Madame le Maire, chers collègues, cette délibération me redonne l'occasion d'expliquer l'abstention de notre groupe sur les différents points à l'ordre du jour concernant les affectations d'opérations.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 15 -

Les aires de jeux au pied des immeubles ou celles situées au centre-ville sont des lieux fréquentés par les enfants et leurs familles. Ce sont des équipements de proximité, le seul extérieur de l'appartement, souvent l'extension de la chambre des plus petits ou celle du salon pour les jeux en famille. Ils sont reconnus comme des espaces d'échange, des lieux de vie, des aires essentielles. Cette année, 4 aires de jeux vont être réhabilitées, modernisées. Il en existe 85 sur l'ensemble de la ville. Ça nous semble trop peu sur le nombre, vu les besoins et l'état actuel de certains sites, mais également sur le montant de l'opération : à peine de quoi...

MME FOURE: Il y a un problème de micro là. On ne vous entend pas en tout cas.

M. BARA: Excusez-moi!

Je disais que ça nous semble trop peu sur le nombre, vu les besoins et l'état actuel de certains sites, mais également sur le montant de l'opération: à peine de quoi envisager des aménagements meilleurs que ceux existant aujourd'hui. Alors que chacun a découvert ou redécouvert à l'occasion de la pandémie l'impétueuse nécessité de sortir de chez soi, de se rencontrer pour se raconter entre voisins, vous ne pourrez que proposer qu'un indispensable renouvellement des équipements.

Nous profitons à l'occasion de saluer l'initiative portée par des habitants dans le cadre du budget participatif d'une aire de jeux inclusive. Cela montre bien que les habitants sont donc capables de participer, de donner leur avis, d'éclairer les décisions de la collectivité de manière encore plus aisée quand cela concerne leur quotidien. Un exemple : vous ne dites rien dans le rapport sur une nécessaire prise en compte en période de canicule. Quand il fait chaud dans les appartements, les aires de jeux sont des lieux de respiration. Quelles sont les solutions envisagées pour améliorer le confort des familles dans ces espaces quand il fait plus de 30 degrés, ce qui empêcherait l'ouverture des vannes des pompiers ?

Les aires de jeux sont en pleine mutation et celles-ci demanderaient un engagement plus fort de votre part. Vous ne faites pas ce choix. À l'occasion du budget, nous avions voté contre la PPI. Nous la trouvions mal calibrée, négligeant la mutation des équipements de proximité. Madame le Maire, vous direz qu'il est aisé pour l'opposition de demander toujours plus. Nous pensons que ces lieux méritent plus d'attention parce qu'ils sont plus côtoyés. Le réchauffement climatique est aussi le responsable de son succès, ne l'épargnons pas. Sans oublier que la réfection de ces lieux doit respecter des normes écologiques qui obligent à des moyens financiers plus importants. Merci.

MME FOURE: Je pense que votre intervention, Monsieur BARA, était plutôt sur la délibération suivante, mais pour autant je ne vous ai pas interrompu. Non, ce n'est pas gênant. Donc, on retient et on répondra, si vous voulez bien, sur la délibération suivante puisque là elle portait sur l'entretien et la gestion des espaces.

Alors, donc sur la délibération n° 15, y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 16 -

16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES AIRES DE JEUX. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

MME VERRIER: Donc là, ça concerne en effet la modernisation des aires de jeux avec une autorisation de programme relative à cette modernisation d'un montant de 1,5 million, ce qui n'est pas négligeable, dans le cadre de la PPI 2022-2026.

Je vous propose d'affecter, pour 2022, des crédits de paiement à hauteur de 300 000 € pour les opérations de rénovation suivantes :

- Donc, l'aire de jeux Picasso au secteur Nord : 100 000 € ;
- 75 000 € pour l'aire de jeux du Parc de l'Evêché du secteur Centre ;
- Philéas Lebesgue pour la rénovation du sol souple : 15 000 € ;
- L'aire de jeux Bel Air au secteur Est : 100 000 €.

_

Et je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers potentiels et à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ces opérations.

Si je peux me permettre de compléter pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, on est bien d'accord que c'est de la modernisation; ce n'est pas de l'entretien. Donc, c'est en sus de l'entretien régulier. C'est quand même 1,5 million sur la PPI. C'est une somme conséquente qui va s'ajouter à l'investissement qui va être fait au niveau de l'aire de jeux du parc de la Hotoie qui va être une aire inclusive.

Et pour ce qui concernait en effet les difficultés liées au réchauffement climatique, nous l'avons évoqué en commission, et la difficulté, en effet, et nous en avons échangé, c'est de prendre en compte ce besoin de protection par une canopée ou par des arbustes et l'entretien des aires de jeux qui est difficilement compatible avec des arbres. Néanmoins, nous sommes très attentifs, par les îlots de fraîcheur, à multiplier dans la ville des zones où justement nous pourrons rafraîchir les jeunes et leurs parents dans les périodes de canicule.

MME FOURE: Merci, Madame VERRIER. J'ajoute qu'il y a aussi d'autres aires de jeux qui sont entretenues également par AMSOM, donc qui sont en nombre assez conséquent aussi dans toute la ville. La SIP également a des aires de jeux dans les secteurs où elle a beaucoup d'habitats collectifs.

Et je voulais aussi ajouter – on en reparlera dans le cadre du pacte pour la transition écologique tout à l'heure – qu'on a aussi de nombreux parcs dans toute la ville, que ce soit la Hotoie, que ce soit le Bois Bonvallée, que ce soit le parc du Grand Marais, que ce soit le Marais des Trois Vaches et j'en oublie des quantités, plus les parcs de quartier qui permettent aussi dans tous les quartiers, quel que soit le lieu où on habite, et notamment quand on habite en appartement, de pouvoir aller, enfin de sortir de chez soi et bénéficier du grand air. Sans oublier les très nombreux jardins ouvriers familiaux que l'on dénombre dans la ville et qui sont en nombre en constante augmentation. Donc, c'est une préoccupation que nous partageons d'avoir évidemment pour chaque famille la possibilité de sortir et de s'exprimer à l'air libre et notamment quand on traverse des crises comme celle qu'on a vécue ces deux dernières années. Mais on va passer au vote si vous le voulez bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 17 -

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT),

VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. OUVRAGES D'ART. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

MME VERRIER: Ça concerne une autorisation de programme relative au gros entretien des ouvrages d'art de la ville d'Amiens qui est destinée à couvrir toutes les dépenses liées aux opérations contribuant à la préservation de la fonctionnalité d'un ouvrage et à sa pérennité. Ces dépenses correspondent à des travaux de réfection d'étanchéité, des remplacements d'appareils d'appui, ou encore le renforcement et la réparation des structures d'ouvrage.

L'approbation de ce programme, tel qu'il est détaillé dans l'annexe à la délibération qui vous a été transmise, est indispensable pour la sollicitation de toute aide financière éventuelle et je vous propose donc de valider la liste des opérations, pour un montant de 445 000 € en 2022.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'accompagnement financier de tous les partenaires éventuels et à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de ces opérations.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Non. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT),

VOULMINOT. Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DU PARC SAINT-PIERRE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. BIENAIME : Alors, le montant total des AP votées avait été de 1 500 000 € et sera réparti comme suit :

- 250 000 € en 2022 ;
- 500 000 € en 2023 et 2024 ;
- Et 250 000 € en 2025.

Les principaux travaux pour le parc Saint-Pierre vont porter sur la rénovation des cheminements des berges, le remplacement des passerelles et des pontons, la rénovation des terrains de sport, le curage des rieux et le renouvellement de la végétation.

Il y a un comité de pilotage qui s'est déjà réuni une fois, le 1^{er} mars, si éventuellement Jean-Christophe, qui a piloté ce comité, veut dire quelques mots juste avant de voter la délibération.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 18 -

MME FOURE: Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : J'en dirai peut-être un mot au moment du pacte écologique, sur le projet de réhabilitation générale, si vous voulez.

MME FOURE : D'accord.

M. BIENAIME: OK.

MME FOURE : Pas de problème.

Y a-t-il des observations donc sur la délibération 18 ? Oui. Monsieur VOULMINOT, on vous écoute.

M. VOULMINOT : Oui. Madame la Maire, chers collègues, mon intervention pourrait être un quasi copier/coller de mon ami Ismaël, mais je vais la faire plus courte. Mais comme les aires de jeux, le parc Saint-Pierre est un lieu fréquenté et apprécié par de nombreuses familles amiénoises et son usage est également bien différent. C'est un lieu de promenade, de pratique sportive pour ceux qui font du sport, de site touristique (les Hortillons) ou encore un lieu de manifestation culturelle. Par sa dimension et son emplacement, le parc Saint-Pierre a un statut lui aussi bien particulier. Il semble donc de circonstance de travailler sur un schéma directeur de cette programmation.

Cette année, c'est 250 000 € qui vont être consacrés au parc Saint-Pierre sur une PPI de 1,5 million, disait Monsieur BIENAIMÉ. Nous pensons bien évidemment de manière presque pavlovienne que c'est trop peu, mais il faut bien faire avec ce qu'on a ou en tout cas avec ce qui reste. Et cette année, c'est donc 250 000 € qui vont être consacrés au parc Saint-Pierre sur une PPI de 1,5 million. Mais cette année relève de l'entretien et des différentes études, dont une sur la baignade. Les prochaines affectations seront certainement plus conséquentes. On pourrait donc dire que le meilleur reste à venir, Madame le Maire. Quand connaîtra-t-on le meilleur qui va venir ?

MME FOURE : Cher collègue, moi... Non, je répondrai après. Pardon, je n'avais pas vu que Renaud DESCHAMPS voulait également s'exprimer.

M. DESCHAMPS: Alors, je vais faire une remarque globale sur ce dossier. Quand j'ai vu qu'il était à l'ordre du jour, j'étais ravi puisque je me suis dit : enfin des travaux vont être réalisés dans ce parc qui est un parc qui pourrait être formidable, qui a été formidable quand il a été créé il y a plusieurs années par... décidé par Jacqueline OSTY. Et puis d'année en année, année après année, il a vieilli. Donc, c'est une bonne chose que des travaux soient engagés. Seulement, quand des Amiénois me posent la question de savoir quel type de travaux vont être faits, avant aujourd'hui j'étais incapable de leur répondre. Il y a une commission qui a eu lieu et votre adjoint, porteur du dossier, n'était pas là, ce qui lui arrive souvent par ailleurs. Impossible d'avoir des réponses. Impossible d'avoir des précisions. Je les découvre ce soir et une fois de plus, je vois des slides qui n'étaient pas, qui n'étaient, alors je pense que vous n'avez pas le même programme ou le même logiciel que nous, nous n'avons pas ces photos en commission. Donc 1, on a l'adjoint qui n'est pas là, et 2, nous n'avons pas les photos. Passe encore!

Sur ce parc, vous avez, en tant que maire, deux possibilités.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 19 -

La première, c'est de colmater les brèches et de faire du rafistolage. Alors vous me répondrez sûrement que c'est du rafistolage à 200 000 €, mais ça ne m'a pas l'air d'être à la hauteur de ce que cela devrait être. Nous avons un parc qui est multi-usage, qui sert beaucoup l'été, qui sert aussi en demi-saison, et pourtant aujourd'hui vous n'êtes pas dans une démarche, comme vous pouvez l'être, et c'est bien que vous le soyez pour le parc de la Hotoie, dans une démarche de vous dire : en tant que maire, je vais donner une deuxième impulsion au parc Saint-Pierre, je vais faire travailler de nouveau Madame OSTY pour qu'elle réfléchisse aux nouveaux usages parce que les usages d'il y a 30 ans, ce ne sont plus les usages d'aujourd'hui. Or là, on va se retrouver avec certes des dalles en bord d'étang qui vont être remises, et c'est très bien, des pontons qui vont être refaits, des barrières qui vont être peut-être repeintes, donc c'est du travail de maintenance. Mais voilà : il n'y a pas cette perspective. Ça ne nous fait pas rêver beaucoup. Or, les Amiénois ont envie de rêver en ce moment, et pas qu'en ce moment, mais particulièrement maintenant et je pense que là, moi, ce soir, à la fin de ce conseil, je serai toujours incapable de leur dire ce qui va être fait dans ce parc.

Quant à la baignade, si vous voulez bien, la baignade, bon, ça ressort, je l'ai vue apparaître, j'ai vu cette ligne apparaître dans le dossier de commission. Vous semblez réfléchir encore à une baignade dans le parc Saint-Pierre. Alors, on le sait tous : c'est un sujet que je connais, sur lequel je me suis un petit peu noyé en son temps, et ça me semble compliqué et vous le savez que techniquement c'est compliqué de mettre une baignade. Mais si aujourd'hui vous êtes capable de nous dire : ça y est, on a trouvé la solution, je m'en réjouirai. J'ai hâte que vous nous disiez que vous avez trouvé la solution.

MME FOURE: Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Je ne vais peut-être pas attendre le pacte écologique finalement pour répondre sur le parc Saint-Pierre.

MME FOURE : Oui. Je pense que c'est...

M. LORIC: Oui, puisqu'on est interpellés sur le sujet.

Alors moi, ce que je veux dire, c'est que le projet de réhabilitation du parc Saint-Pierre, il a deux caractéristiques : c'est qu'il a une énorme ambition d'un point de vue écologique, et ce n'est pas juste du rafistolage des chemins, etc. C'est vraiment d'en faire un projet qui soit emblématique de l'ambition qu'on a sur l'aspect préservation du végétal, préservation de la biodiversité, et j'en veux pour preuve qu'en fait on n'a pas attendu les conseils municipaux, les arbitrages financiers, pour avancer dessus puisqu'on a fait venir, il y a quelques mois, Jacqueline OSTY dans le parc Saint-Pierre. On a invité des riverains. On a invité le président du comité de quartier, un certain nombre d'habitants, un certain nombre d'élus également. Ça a été l'occasion justement de faire le bilan de ce qu'avait été ce parc.

Ce parc-là, vous l'avez dit, Renaud DESCHAMPS, il a été créé en 1994, donc ça fait presque... on est presque à 30 ans. À l'époque où il a été créé, Jacqueline OSTY était fraîchement diplômée de son école de paysagiste. C'était un de ses premiers grands projets. Et alors, ça a été très intéressant la balade qu'on a eue avec elle parce qu'à l'époque, à l'inauguration, elle s'en voulait beaucoup parce qu'elle disait : « C'est incroyable en fait : j'ai fait énormément d'aménagements qui sont minéraux, qui sont... voilà, qui sont... ». Vous voyez : cette promenade, là, ce quai, c'était quelque chose de très minéral, et à l'époque, elle me disait : « Les arbres, c'étaient un peu des allumettes plantées de proche en proche » et en fait elle

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 20 -

n'avait pas d'idée, au moment où elle l'a créée, de la place majestueuse que prendrait ensuite cette végétation. Et franchement dans cette balade, qui a été très riche, elle a fait une conclusion que j'ai trouvée, moi, assez touchante. Elle a dit : « Je mesure à quel point il faut être humble vis-à-vis de la nature parce que c'est elle qui finit toujours pas gagner, que ce soit l'eau, que ce soit les végétaux, que ce soit les arbres. » On voit que dans le parc Saint-Pierre, en fait, ils ont pris toute leur place, une place absolument majestueuse et très appréciée évidemment par les Amiénois. Et donc, moi, j'ai été très touché par cette humilité et cette façon de dire : on va le réhabiliter. On va le réhabiliter ensemble. On va garder cet esprit artistique parce que c'est un parc contemporain qui a une âme artistique. C'est une véritable œuvre d'art quand on voit la façon dont ça a été dessiné, dont les jeux d'eau ont été réalisés, dans la proximité avec cette eau justement qui a été réalisée. Mais on va le faire de manière humble et on va le faire avec les usagers du parc. Donc ca, c'est un engagement qui a été pris. C'est quelque chose qu'on poursuit. Alors, je ne vous cache pas que c'est exigeant parce qu'il faut régulièrement, évidemment, solliciter Jacqueline OSTY, en discuter avec les comités de quartier. Et puis je vous inviterai pour les prochaines balades avec grand plaisir à vous joindre à ce projet, parce que c'est un projet qui, à mon sens, vraiment rassemble tout le monde.

Alors ça, c'est sur l'aspect écologique, mais ça va plus loin que ça. En fait, pour le parc Saint-Pierre, on n'est pas juste en train de réfléchir à quel type de bois on va utiliser pour la passerelle et quel type d'arbre on va utiliser pour replanter telle ou telle parcelle. Le parc Saint-Pierre, c'est une véritable porte d'entrée vers les Hortillonnages. C'est la jonction entre la ville et les Hortillonnages. Donc, ça interroge plusieurs choses. Il y a bien sûr le parc, sa réhabilitation, la participation des usagers pour donner les idées. Ça a été mentionné par Monsieur VOULMINOT. Il y a des usages extrêmement variés, à la fois sportifs, à la fois culturels, et ils ont un point commun : c'est cette préservation, à chaque fois, du côté écologique. Donc, la réflexion que vous avez là, c'est le début d'une réflexion.

Il y a aussi une réflexion qui est en train d'être menée sur l'avenir de la jonction entre le parc Saint-Pierre et les Hortillonnages. Et vous avez également — ça, c'est le projet que porte également Annie VERRIER — cette passerelle, cette passerelle pour laquelle on a de grandes ambitions, qui va devenir aussi un trait d'union entre la ville et ce parc, cette passerelle à laquelle on va donner d'autres fonctions. Avant, la passerelle suffisait juste à enjamber le fleuve. Demain, cette passerelle, ce sera d'abord un accès PMR, enfin un accès avec pente douce qui permettra à tous les publics d'accéder. Ce sera une passerelle aussi dont on va faire en sorte qu'elle s'intègre le mieux possible à ce parc avec, on le sait et c'est une attente des usagers, des habitants et des riverains, l'utilisation de matériaux qui soient très respectueux et emblématiques du développement durable, comme le bois, avec des structures qui s'intègrent au moins esthétiquement parfaitement à ce que va être... avec cette réhabilitation du parc. Et c'est cet ensemble de la passerelle, de la réhabilitation du parc, de l'inclusion des citoyens dans les usages qu'on veut y donner et de la projection vers cette future porte d'entrée vers les Hortillonnages qui va en faire un projet concret.

Alors, je comprends votre frustration. C'est vrai que vous aimeriez avoir la liste de tout ce qui va être fait. Alors, je pourrais vous en donner une partie parce qu'il y a des choses vraiment de base. Enfin voilà, il va falloir effectivement retravailler cette berge, retravailler un certain nombre de passerelles, replanter des bulbes aux endroits où on évalue que les arbres ont vieilli ou sont tombés, parce que régulièrement il y a des arbres qui tombent. Il y a ces structures sportives dont on voit qu'elles ont vieilli, qu'elles posent des problèmes d'écoulement d'eau, qu'elles posent des problèmes aussi de comment on la clôt avec des grillages qui soient qualitatifs et qui ne soient pas dégradés à chaque fois par les différents usages. On a même des évolutions des

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 21 -

usages sportifs. Moi, j'ai été sollicité par deux présidents, deux grands présidents d'association : un qui fait du volley et l'autre qui fait de la voile. On me parle, on me demande de faire du beach-volley parce que ça devient à la mode et puis que c'est quelque chose qui pourrait résonner de manière assez positive avec les opérations « Un été à Amiens ». On me demande aussi de rendre navigable le parc, enfin l'étang du parc Saint-Pierre. Ça pourrait être un formidable endroit de découverte des joies de l'optimiste, par exemple, et puis une façon de découvrir la faune et la flore de manière un petit peu plus naturelle.

Pour vous répondre sur l'aspect baignade, alors effectivement, c'est un sujet sur lequel vous vous êtes un peu noyé dans le mandat précédent, mais sur lequel il y a des conséquences. C'est-à-dire que ça a été réalisé de manière un petit peu... bon, voilà, c'était comme ça, à la vavite. Mais il y a des conséquences : c'est qu'il y a une bâche qui traîne dans le fond de l'eau. Il y a des enrochements qui ont été placés qui posent des problèmes d'entretien. Donc, il va falloir qu'on puisse répondre à ça. C'est la raison pour laquelle il y a déjà des budgets pour pouvoir remédier à ce qui a été fait.

Et rassurez-vous aussi : la démarche, l'interrogation sur est-ce qu'on va se baigner un jour ou non sur le parc Saint-Pierre ne se résout pas qu'au parc Saint-Pierre. Vous savez : le problème du parc Saint-Pierre, c'est que le renouvellement de l'eau n'est pas suffisant pour pouvoir accueillir un nombre de personnes satisfaisant à l'échelle du parc. C'est la raison pour laquelle, suite aux différentes réponses techniques qu'on a eues sur ce sujet-là, l'idée est plutôt d'élargir le sujet et de regarder à quel endroit dans Amiens, aux alentours du parc Saint-Pierre pourquoi pas, mais un petit peu ailleurs, on pourrait répondre à ce besoin de baignade. Aujourd'hui, les réponses techniques qu'on a, on va dire, sont très onéreuses et ne permettent pas à un nombre suffisant de personnes de se baigner de manière respectueuse de l'environnement.

Voilà ce que je peux dire pour...

MME FOURE: Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS: Oui. Merci, Madame le Maire. Un petit rebond par rapport à ce que vient de dire notre collègue Jean-Christophe LORIC. C'est bien, mais là, on a une discussion que nous aurions certainement dû avoir en commission. Et là, j'ai appris beaucoup de choses par rapport à ce que vous m'avez dit et c'est dommage que votre absence aussi pour un sujet important comme ça ait eu lieu en commission parce que c'est vraiment le lieu où on a les questions et où en face vous êtes là pour nous répondre, pour nous rassurer, pour illustrer. Et là, moi, je suis... je suis... je souscris à ce que vous dites, donc c'est bien.

Sur le deuxième point, j'ai pris les devants, dans ma première prise de parole, de dire que je me suis un petit peu noyé sur la baignade au parc Saint-Pierre. Je veux quand même rappeler que nous étions dans la même équipe et que ce dossier, je vous l'avais tous présenté en bureau municipal, qu'on l'avait tous validé en bureau municipal et qu'au final c'est le maire qui a donné son autorisation. Donc, je ne me dédouane pas. Je rappelle juste que cette petite noyade, nous l'avons faite ensemble.

M. LORIC: J'ai juste dit...

MME FOURE: Et à l'époque ensemble, en effet, mais ce n'est pas par hasard si notre groupe s'appelle Amiens Ensemble. J'assume toujours tout, que ce soient les décisions que je prends en direct ou que ce soient les décisions prises par l'ensemble de mon équipe ou que ce soient

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 22 -

les décisions prises par l'ensemble de l'administration dont j'ai la responsabilité. J'assume toujours tout, y compris ce qui se révèle ne pas être très positif, en effet, mais au moins on a essayé et moi, je ne regrette pas qu'on ait essayé.

Jean-Christophe LORIC voulait... il a été mis en cause, donc il voulait réagir.

M. LORIC: Oui, très rapidement sur la présence en commission. Moi, je suis adjoint de proximité maintenant, donc je ne suis pas présent dans toutes les commissions. Je siège à la commission des finances qui permet de voir l'ensemble des sujets. Et si je vous y avais croisé, je vous aurais répondu sur le sujet du parc Saint-Pierre parce qu'il était à l'ordre du jour de la commission des finances.

MME FOURE : Merci. Moi, je voulais dire quelques mots pour reprendre... D'abord, vous signaler que, comme vous l'avez vu, on a aéré puisque ça fait plus d'une heure que nous sommes ensemble et on doit aérer normalement 10 minutes toutes les heures. Donc, je vous propose qu'on procède de cette façon-là régulièrement toute la soirée.

Ensuite sur le fond, moi, je voulais dire à Monsieur VOULMINOT que d'abord les Amiénois, ils ont voté avec leurs pieds sur le parc Saint-Pierre et nous nous en réjouissons tous, vous compris, je le sais, parce que c'est important, en effet, qu'un espace aussi magnifique que le parc Saint-Pierre, qui fait une petite vingtaine d'hectares en plein cœur de ville, soit utilisé par les Amiénois. Ce n'était pas le cas avant cette rénovation qui a été faite, cette rénovation vraiment complète qui a été faite avec Jacqueline OSTY il y a près de 30 ans.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'autant des bâtiments se rénovent régulièrement, et 30 ans c'est une durée de vie normale pour obtenir une réhabilitation un peu importante de bâtiment, autant pour un parc, ce n'est pas à une échelle de 30 ans qu'on le rénove ; c'est à une échelle beaucoup plus lointaine que cela. J'en veux pour preuve que le parc de la Hotoie, que je sache, depuis bien plus de 50 ans n'a fait l'objet d'aucune rénovation et c'est maintenant, bien plus largement, plus... La dernière modification qui a été faite, je pense que c'est pour y installer le rectangle en eau et je crois que ça date des années cinquante, sauf erreur de ma part. En tout cas, je ne peux pas m'en souvenir et aucun de vous non plus, donc personne ne me contredira en tout cas ici, et les services pourront nous préciser quand a eu lieu ce dernier aménagement, et c'est maintenant qu'effectivement nous nous préoccupons d'une rénovation qui est importante. Mais le parc du Grand Marais qui a été fait il y a 25 ans, le parc Saint-Pierre qui a été fait il y a près de 30 ans supposent des réaménagements, des entretiens un peu lourds, mais pas des réaménagements complets et pas une rénovation absolument structurelle.

Ensuite, vous dire que sur les travaux qui sont imaginés, c'est une autorisation de programme qui a été votée pour toute la durée du mandat et c'est la première tranche que nous concrétisons cette année. D'autres travaux viendront au fur et à mesure.

Et sur la partie baignade, nous verrons le moment venu si nous trouvons une solution qui est satisfaisante. À l'instant où je vous parle, nous n'avons pas trouvé de solution satisfaisante. Voilà tout simplement où nous en sommes.

Et donc, moi, je me réjouis en tout cas qu'on ait dans Amiens de nombreux parcs qui permettent aux Amiénois de se déplacer, aux enfants, en particulier, de passer des étés agréables.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 23 -

Et je veux ajouter que chaque parc a sa spécificité et... Tu veux le dire ? Oui. Je vais te passer la parole. Merci, Annie. Chaque parc a sa spécificité et puis son... comment dirais-je... son public cible majeur, si je puis dire, et c'est vrai aussi pour les places d'ailleurs de notre ville. On voit bien que la place Gambetta, c'est plutôt pour une tranche d'âge jeune ; la place de l'Hôtel de Ville, c'est plus une tranche d'âge d'enfants et d'adolescents ; la place René Gobelet, c'est plutôt la tranche des personnes plus âgées. Ça ne veut pas dire que les autres catégories de personnes sont exclues, mais disons qu'il y a une grande orientation. Il en est de même pour nos parcs. Et par exemple, le parc du Grand Marais, sa dominante est sportive. Le parc Saint-Pierre, sa dominante, elle est en direction plutôt des enfants et des... enfin des enfants jusqu'à une douzaine, une quinzaine d'années, et d'où l'intérêt justement de l'opération « Un été à Amiens » puisque cette opération s'adresse essentiellement à cette tranche d'âge et aux parents, grands-parents ou autres membres de la famille ou amis qui ont la charge de ces enfants durant l'été. Voilà. Donc c'est vraiment... Chaque parc a sa spécificité et on ne va pas faire de tout partout. On va faire ce qui paraît prioritaire et après tout c'est bien aussi que les Amiénois s'approprient tous les espaces. Il y a aussi, par exemple, la plaine Saint-Ladre qui est très méconnue. Il y a aussi toute la partie, la ceinture Sud de la ville avec tous les chemins qui bordurent notre ville depuis la ligne BAVA dans la ZAC Vallée des Vignes jusqu'à la clôture de notre ville sur le secteur Sud-Est. Donc voilà, je pense que chaque parc a sa spécificité.

Annie VERRIER a les éléments d'information sur les dernières rénovations du parc de la Hotoie.

MME VERRIER: Oui. Comme vous le disiez, Madame le Maire, en effet, à partir des années soixante, il n'y a pas eu de grosses rénovations. Dans l'historique que j'ai, on note déjà, dans les années cinquante, les allées qui sont ouvertes à la circulation, qui ont été refermées depuis en partie. Et dans les années soixante, le bassin des régates, qui devient Parc des Expositions et la prairie humide qui devient bassin permanent, et puis des espaces sportifs. Et après, dans les années quatre-vingt, on arrête d'utiliser la grande prairie, on met des petits bosquets, donc des choses assez minimes. Et en 1992, le dernier événement, on pourrait dire, c'est l'arrivée des grilles de l'Hôtel de Ville et puis l'étanchéité du bassin refaite en 2013. Donc, en effet, comme vous disiez, pas grand-chose depuis une cinquantaine d'années.

MME FOURE : Merci.

Donc, sur le parc Saint-Pierre, c'est au fil de l'eau qu'on verra ce qu'on y fait mais... et c'est vrai que, par exemple, la promenade des jours, je ne suis pas sûre que tous les Amiénois aient bien retenu cette idée qui avait animé Jacqueline OSTY. Le labyrinthe, il n'en reste que quelques traces et c'est dommage parce qu'il fait un clin d'œil, comme vous l'imaginez, au labyrinthe qu'on trouve à l'intérieur de la Cathédrale. Et donc, il y a tous ces aspects-là qui sont à retrouver et donc nous travaillons évidemment avec Jacqueline OSTY pour remettre en valeur ce beau projet qui a vécu et qui a gagné en charme évidemment parce que le projet était très structurant au départ et depuis il s'est trouvé un projet vivant évidemment.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette délibération 18 ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT),

VOULMINOT se sont abstenus.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 24 -

19 - PACTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE A AMIENS, APPROBATION.

MME FOURE: Alors, je voudrais dire quelques mots avant de passer la parole à Bruno BIENAIMÉ, qui va présenter bien sûr ce dossier. Donc, je vais commencer peut-être par une citation: « Les problèmes du monde ne peuvent être résolus par des sceptiques ou des cyniques dont les horizons se limitent aux réalités évidentes. Nous avons besoin d'hommes et de femmes capables d'imaginer ce qui n'a jamais existé. » Tels sont les mots qui furent par John Fitzgerald KENNEDY et qui décrivent l'ambition que nous avons en matière de transition écologique à Amiens. Imaginer ce qui n'a jamais existé.

Cela consiste à prendre ensemble des engagements précis et concrets que nous mettrons en œuvre en matière de transition écologique et qui montreront l'exemplarité, l'audace et l'innovation d'Amiens dans ce domaine.

Depuis 2020, la nouvelle feuille de route, que j'ai fixée à l'ensemble de l'équipe municipale, va dans ce sens. Elle place la protection de l'environnement et plus largement la transition écologique parmi les trois axes forts du mandat avec, je le rappelle, le renforcement de l'attractivité économique et le développement de la participation citoyenne.

Ces trois axes forts tiennent compte de la période inédite que nous vivons, marquée par la crise sanitaire, l'augmentation de l'abstention, mais aussi par le développement accéléré des nouvelles technologies ou encore par l'intensification des catastrophes climatiques (cyclones, sécheresses, incendies, fonte des glaciers, biodiversité menacée); et quand on constate, comme on l'a vu encore récemment, qu'en une semaine de temps on pouvait passer de 20 degrés, voire un peu plus de 20 degrés, à un épisode de neige, on ne peut que se poser des questions évidemment.

En tant que maire d'Amiens, je m'engage à prendre les mesures nécessaires dans ce domaine et c'est le sens du pacte pour la transition écologique que nous vous présentons ce soir. Il a pour objectif d'améliorer la vie des Amiénois et des générations futures.

Je sais qu'avec l'aide précieuse de Bruno BIENAIMÉ, mon adjoint à la transition écologique qui pilote cette démarche, mais aussi avec l'aide de Florence RODINGER, adjointe au logement et à l'autonomie énergétique, de Margaux DELÉTRÉ, vice-présidente à l'intelligence des territoires et à l'innovation, d'Isabelle SAVARIEGO, vice-présidente à l'environnement et à la biodiversité, et d'Éric MAQUET, vice-président de la protection des ressources en eau, les 60 actions du pacte pour la transition écologique produiront des résultats concrets dans notre ville.

Aussi, sans plus attendre, je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME: Merci, Madame le Maire.

Alors ce que vous venez de dire, Madame le Maire, c'est effectivement que depuis les premiers jours de notre mandat, la transition écologique s'est trouvée au plus haut de notre agenda et elle y restera pendant tout ce mandat.

Le dernier rapport du GIEC, sorti il y a quelques jours, nous rappelle encore à l'ordre et montre à quel point les défis climatiques et environnementaux actuels exigent une riposte urgente et ambitieuse.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 25 -

Une ville est le terrain du réel vis-à-vis de cette urgence. Les communes sont sur le front de la mise en œuvre, mais elles sont aussi au front des conséquences de la crise écologique ; elles doivent faire face aux pollutions et aux enjeux d'adaptation.

Avec ce premier pacte pour la transition écologique à Amiens...

MME FOURE : Je vous demande un petit peu de silence pour qu'on écoute Bruno BIENAIMÉ qui traite de sujets qui sont incomparablement plus importants que des... comment dit-on ? Allez !

M. BIENAIME: Les états d'âme.

MME FOURE: Des effets... des effets... de communication.

M. BIENAIME: Nous reprenons.

Donc, nous vous proposons aujourd'hui 60 initiatives de transition écologique en cohérence vers moins de carbone, plus d'énergies renouvelables, plus de biodiversité, moins de déchets, plus de nature en ville, plus d'autonomie alimentaire, etc.

Très peu de villes moyennes, comme la nôtre, en France se sont engagées dans cette démarche citoyenne indispensable.

Le 4 mai 2021, Amiens a lancé une concertation avec les Amiénoises et les Amiénois pour construire un pacte pour la transition écologique. Il en a résulté 250 contributions, près de 500 participants avec plus de 2 500 votes. S'en est suivi une seconde étape de travail début septembre 2021 sous forme d'ateliers, toujours avec les Amiénoises et les Amiénois, pour compléter la consultation en ligne.

Nous nous sommes engagés à analyser l'ensemble des contributions et propositions des ateliers, à apporter une réponse aux initiatives qui recevront le plus de votes, et près de 50 % du pacte a été construit autour des contributions des Amiénois.

Nous nous sommes engagés aussi à organiser chaque année un temps fort de la transition écologique avec un point d'avancement du pacte.

Le 16 mars 2022, il y a quelques semaines, le premier pacte vert et ses engagements sont nés à Amiens. Notre pacte, votre pacte, notre feuille de route pour répondre à ces enjeux s'organise selon 4 axes et 60 initiatives :

- L'axe 1 : Faire d'Amiens une ville qui tend à l'autonomie énergétique d'ici à 2050. Nous l'avons décliné avec deux sous-titres : produire massivement les énergies propres à Amiens et réduire sensiblement la consommation énergétique dans la ville ;
- L'axe 2 : Faire d'Amiens une ville de citoyens engagés pour l'environnement. Ce sont deux des priorités du mandat qui sont rappelées dans cet axe avec une sensibilisation et une éducation, une information des Amiénois sur la transition écologique, le fait de développer aussi la participation et les initiatives citoyennes liées à l'environnement ;
- L'axe 3 : Faire d'Amiens une ville qui s'engage vers l'autonomie alimentaire avec encourager la consommation responsable des Amiénois, promouvoir une agriculture de

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 26 -

produits bio et locaux à Amiens, et vous avez vu que nos cantines ont de très bons résultats sur la partie produits bio et locaux. Les enjeux sont immenses et la période à venir risque d'être très tendue sur le sujet, mais là aussi nous prendrons part à nos responsabilités;

- Et enfin, axe 4 : Faire d'Amiens une ville verte de référence, mobile et durable. Nous réaliserons la grande rénovation de nos espaces naturels. Nous vous l'avons déjà évoqué et nous en parlerons encore. L'idée aussi est de préserver et de développer la biodiversité, de réduire les pollutions et de promouvoir les modes doux de déplacement et l'accessibilité.

Une nouvelle consultation en ligne s'est ouverte le 16 mars, du 16 mars au 3 avril 2022, qui a laissé la possibilité aux Amiénois de choisir 3 actions prioritaires dans chacun des 4 axes. Toutes les initiatives seront réalisées ou engagées sur ce mandat. Nous allons balayer un peu le résultat de cette dernière consultation en fonction des différents axes.

Vous voyez que pour l'axe 1, les Amiénois ont privilégié à 49 % la poursuite de l'isolation des bâtiments publics, à plus de 46 % le fait d'aller inciter nos commerçants à réduire les éclairages de leurs enseignes et à 45 % de déployer massivement des panneaux solaires sur un maximum de toitures de bâtiments publics. Si on regarde un tout petit peu plus dans le détail, sur l'axe 1, on peut reprendre aussi le fait de tripler le nombre de logements accompagnés par la collectivité par la rénovation énergétique ou encore de réduire autant que possible la durée d'éclairage public à l'occasion du passage en leds. Là aussi ça a été sollicité par les Amiénois.

Concernant l'axe 2, faire d'Amiens une ville de citoyens engagés pour l'environnement, les 3 actions en tête des priorités votées par les Amiénois, la première est de favoriser le déploiement de récupérateurs d'eau. La deuxième est de lancer une démarche 0 déchets auprès des commerçants dans la ville. Et la dernière, la troisième plutôt, est de lancer une concertation auprès des écoles de la ville en vue de végétaliser leurs espaces extérieurs, et on y travaille déjà. Concernant toujours cet axe 2, le fait d'accompagner massivement le développement de la végétalisation des façades amiénoises a aussi fait partie des votes conséquents et aussi le renforcement de la démarche 0 gaspi 0 déchet qui est bien en route et qui fonctionne déjà très bien et qui est très appréciée par les Amiénois.

Sur l'axe 3, faire d'Amiens une ville qui s'engage vers l'autonomie alimentaire, ce qui est arrivé en tête et très largement avec 61 %, c'est d'augmenter la part du bio et des produits issus des circuits locaux dans la restauration scolaire ; et comme je vous le disais déjà, nous sommes bien au-dessus de ce que nous demande la loi, puisque nous sommes à plus de 27 % de produits bio dans nos cantines.

Deuxièmement, l'accompagnement de nouveaux maraîchers en lien avec Amiens Métropole.

Et enfin, la troisième chose qui a été appréciée, en tout cas votée par les Amiénois, c'est de multiplier l'implantation de nouveaux vergers conservatoires dans toute la ville et nous en avons déjà planté plusieurs depuis le début du mandat.

Sur l'axe 4, faire d'Amiens une ville verte de référence mobile et durable, les 3 actions qui ont été votées en priorité, c'est de poursuivre l'aménagement d'itinéraires cyclables continus, de sécuriser les aménagements cyclables et de planter des mini-forêts urbaines dans les espaces non constructibles au cœur de la ville.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 27 -

Je passerai, vous l'avez vu, je vous donnerai éventuellement les autres votes, sachant que les priorités correspondent pour la plupart à ce que nous avions déjà engagé sur beaucoup de sujets.

Donc, ce pacte, vous l'avez compris, c'est le fruit d'un énorme travail collectif de concertation avec les Amiénois et les Amiénoises, mais aussi un travail d'équipe, comme le disait Madame le Maire, avec pas moins de, et je vous remercie, 14 de mes collègues élus qui ont participé à son élaboration. Je tiens aussi à remercier les services de la ville et de la métropole qui ont travaillé d'arrache-pied depuis plus d'un an et demi pour que ce pacte puisse voir le jour aujourd'hui.

Ce pacte reprend également, au-delà des 50 % qui correspondent à des envies des Amiénois, notre programme municipal, le programme que nous avions déposé il y a 2 ans. Et puis aussi, il reprend et poursuit des actions qui avaient déjà été engagées sur le mandat précédent.

Ce pacte vert nous engage, nous oblige. Il couvre, et vous l'avez vu, tous les champs d'action de la transition écologique: se construire une culture commune, se donner des objectifs communs, travailler ensemble, créer la transversalité indispensable entre les services de la ville, de la métropole, entre tous les acteurs amiénois, tel est l'objectif que nous poursuivons pour faire d'Amiens l'une des villes les plus motrices et les plus vertes de France.

Ce pacte sera complété par des fiches-actions et par des indicateurs dont le plus prégnant sera notre réduction massive d'émissions de carbone.

Nous inviterons, comme je l'ai dit tout à l'heure, tous les ans les Amiénois et les Amiénoises pour un point d'étape et un temps d'échange qui nous permettra d'améliorer ce pacte.

Je tenais personnellement à remercier tous les acteurs qui ont participé à son élaboration, à remercier tous les Amiénois et les Amiénoises qui se sont impliqués pour la journée des ateliers et tous mes collègues. Donnons-nous rendez-vous en fin d'année 2022 pour un premier bilan.

La transition écologique ne se décrète pas ; elle se construit chaque jour avec nous tous. Ce pacte est un point de départ, la clé de voûte, le fil rouge et vert de notre engagement. Notre ville se doit d'avoir un rôle de locomotive et d'exemplarité, et c'est dans cet esprit que nous vous présentons, ce jour, le premier pacte amiénois pour la transition écologique. Je vous remercie.

MME FOURE: Merci à Bruno BIENAIMÉ.

J'en profite pour dire que nous, nous avons l'habitude de travailler en équipe. Alors, chacune et chacun d'entre nous est évidemment indispensable, mais pour autant on travaille tous ensemble et l'objectif est de porter tous ensemble les grandes priorités de la ville.

Tout à l'heure, j'ai indiqué que le défi écologique, le défi environnemental était un défi essentiel, l'une de nos trois priorités. Aussi ce défi, il n'est pas porté par un seul élu mais il est porté, je l'ai dit, je le redis clairement, par toute une équipe d'élus qui ont chacun une part de responsabilité. Et le dossier du défi écologique est tellement important qu'auprès de Bruno BIENAIMÉ il y a une élue, Sonia HAMADI, qui est conseillère municipale déléguée justement pour suivre avec lui ce sujet. Pendant toute l'élaboration de ce pacte pour la transition écologique, elle a été présente, elle l'a accompagné, elle était présente aux réunions et donc elle connaissait aussi bien que Bruno le contenu de ce dossier. C'est la raison pour laquelle elle était présente à la commission. Encore une fois, nous nous organisons les uns les autres pour être présents dans les

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 28 -

commissions autant que possible. Dans l'hypothèse où un élu ne peut pas être présent, il s'arrange pour qu'il y ait toujours un autre élu qui a tout autant connaissance du dossier et qui peut répondre à toutes les questions, épaulé évidemment par l'administration. Je tenais à le préciser.

Qui souhaite s'exprimer maintenant ? Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous et merci, Monsieur BIENAIMÉ, de nous avoir présenté le dossier.

Alors, nous y voilà: c'est un de vos dossiers prioritaires du mandat, donc en commission on nous a annoncé, et je remercie Madame HAMADI pour sa présentation, de la cohérence, une démarche globale, une mobilisation de l'exécutif municipal en la matière et aussi quelques membres de l'exécutif métropolitain pour l'application de ce pacte. Alors, je vous avoue qu'on s'est demandé s'il n'y avait pas une erreur dans la transmission du dossier parce qu'on a reçu cette liste de 60 actions et on s'est demandé s'il n'y avait pas une annexe en plus, un rapport en moins qu'on avait oublié, etc. Et c'est pour ça qu'on vous a sollicitée, Madame la Maire, pour reporter le dossier. On s'est demandé s'il n'y avait pas une précipitation pré-électorale pour présenter ce pacte qui, pour nous, n'est pas vraiment achevé puisque pour le moment c'est une liste d'actions, de bonnes actions, il n'y a pas de doute, j'y reviendrai. Mais je n'ose y croire bien entendu; ça n'a sans doute aucun rapport puisque c'est votre dossier prioritaire.

Alors, quand on nous annonce un pacte, votre dossier prioritaire du mandat, parmi les 3 grands axes, on s'attend à une espèce de constitution, un texte solennel, un texte fondateur, le socle de toutes les politiques publiques locales qui vont s'appliquer à Amiens et dans cette métropole. On est assez déçus parce qu'il n'y a pas de règle verte, il n'y a pas un engagement fort que toute l'action publique locale respecte l'environnement, respecte la planète, et on se demande aussi le lien avec la consultation qu'évoquait votre adjoint, Madame la Maire, à savoir cette liste de propositions, ces 250 propositions qui ont émané de la consultation des Amiénois au printemps dernier. Parmi les plus populaires, il y avait la fin de l'éclairage des publicités, le 0 artificialisation nette, la ceinture alimentaire, et on ne les retrouve pas du tout dans celles que vous avez sélectionnées. Alors, on se demande à quoi a servi la consultation, sauf à dire qu'on a consulté les Amiénois.

Et par ailleurs, nous avons donc un dossier qui a été mis à disposition donc des élus alors même que la consultation nouvelle, qui a été faite sur ce pacte, n'était pas terminée et donc ça n'a pas bougé d'un poil.

Donc, je n'ai pas compris. Donc, il y a 150 personnes qui ont répondu à la consultation qui ne sert à rien finalement. Donc, bon, c'est très bien, on a consulté, mais on se demande à quoi ça a vraiment servi, sauf à dire qu'on a consulté, mais bon ! Ça, c'est une question de méthode et de mots, on a bien compris.

Alors, peut-être aussi une opération de rattrapage, puisque contrairement à ce qui est évoqué en conclusion, l'espoir d'être une des villes motrices, d'être les plus verts de France, Amiens accuse beaucoup de retard.

Alors, si on prend juste l'exemple de la mobilité. Alors, oui, il faut poursuivre l'aménagement d'itinéraires cyclables continus. Oui, nous sommes d'accord qu'il faut sécuriser l'aménagement cyclable. Oui, il faut multiplier les espaces de stationnement vélo. Je vous rappelle juste le

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 29 -

mandat précédent! Première décision: l'arrêt du tramway. Pour faire quoi? Mettre en place un bus à haut niveau de service où finalement... qui n'est pas fiable, auquel les Amiénois ne font pas confiance, où il y a trop peu de sites propres sur lesquels peuvent rouler ces bus qui bon ont une fiabilité toute discutable, mais en tout cas c'était peut-être votre audace à l'époque d'arrêter le tramway pour ce bus, pourquoi pas? Première décision: l'ouverture à grand renfort de 2 Chevaux de la rue des Otages à la circulation automobile, suppression du double sens cyclable de la rue de la République. Donc, oui, il y a peut-être une opération de rattrapage à faire pour devenir la ville la plus, vous avez dit motrice hein? De la transition écologique.

Alors cette liste de courses, cette liste d'actions, de bonnes actions, on ne peut pas être contre, d'ailleurs on ne va pas voter contre ce pacte. Mais alors on est vraiment déçus. Ce n'est pas un pacte engageant tous les élus ici présents à engager la ville sur le chemin de la transition écologique parce que si ça avait été le cas, vous auriez abandonné certains projets. L'extension de la zone d'activité Jules Verne, on vient de signer un parcours Jules Verne, vous avez oublié de le faire passer par la zone d'activité magnifique derrière Amazon. Boréalia 2, donc création de la ZAC prochaine, donc au total Borealia 2 et plus l'extension de la zone d'activité Jules Verne, ce n'est pas plus, c'est moins! Moins 135 hectares de terres agricoles. C'est peut-être ça votre transition écologique. Donc, il y a un moment, il faut être cohérent et c'est ce qu'on attend d'un pacte : c'est la cohérence. Donc, il y a des actions, c'est très bien. Mais c'est votre dynamique du « en même temps ». Le « en même temps » en transition écologique, on ne peut plus faire ça.

Donc, il y a les alarmes. Les scientifiques, ça a été rappelé encore cette fois-ci, donc ce... le GIEC qui a sorti son dernier rapport. Ça a fait la une de toute l'actualité, enfin quoique peut-être pas forcément, ça dépend ce que vous lisez. En tout cas, le GIEC et ses scientifiques, dont on ne peut remettre en cause le sérieux et leur impartialité, rappellent aux responsables publics et aux citoyens que nous devons nous réveiller. Il paraît qu'il ne nous reste plus que 3 ans. Alors oui, 3 ans, c'est peut-être même avant la fin du mandat, donc il faut peut-être un petit peu se dépêcher pour garantir un avenir vivable, je cite là encore le rapport du GIEC. Donc, 3 ans, on n'a plus le temps. Donc, ce n'est plus l'addition d'actions qu'on aurait déjà mandées sous les précédents mandats.

Il y a des choses qui ont été faites : le bio dans les cantines, c'est la petite parenthèse de gauche, vous vous rappelez entre 2008 et 2014 ? En tout cas, moi, je ne l'ai pas oublié, dont on peut se prévaloir désormais en effet de quelques petites actions quand même positives qui perdurent.

Mais en tout cas, voilà, 3 ans, on n'a plus le temps. Donc là, il faut passer à la vitesse supérieure, il faut accélérer pour devenir moteur, c'est ça, motrice. Donc ayons de l'audace, comme vous dites, pour l'urgence, l'urgence de la sobriété parce que le pacte de la transition écologique c'était ça, mais sauf qu'on n'a plus le temps en fait de la transition. La transition c'est quelque chose de doux, tranquille. Là, il ne nous reste plus que 3 ans. Donc, je sais qu'il ne faut pas alarmer mais là, c'est les scientifiques qui nous alertent.

Les responsables politiques que nous sommes, que nous soyons dans l'exécutif ou dans l'opposition, nous avons un rôle à jouer et les citoyens ont un rôle à jouer. On ne peut pas attendre que tout vienne de l'État, que tout vienne de l'Union Européenne. On a plein de leviers locaux : l'énergie, l'agriculture, l'alimentation, les transports, l'habitat. Qu'est-ce qu'on fait ? On fait le choix de l'étalement urbain, des maisons individuelles etc., etc. On refuse l'éolien dans la métropole, etc., etc.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 30 -

Donc oui, il y a des bonnes choses, mais votre conception du « en même temps » pour la transition écologique fait que nous n'arrivons pas à obtenir des résultats probants parce que ce qui est bien d'un côté, on le perd de l'autre, et 135 hectares de terres agricoles qui vont être sacrifiées, ce n'est pas rien! C'est un des exemples mais pour moi, c'est celui qui montre votre incohérence et l'absence de cohérence de ce pacte de la transition écologique qui finalement ne vous engage pas beaucoup.

Alors, cette liste n'est pas à la hauteur des enjeux et de l'urgence écologique et de notre exigence de justice sociale, parce que ça va laisser aussi beaucoup de gens en difficulté sur le carreau et c'est pour ça qu'il ne faut pas oublier sa dimension.

Donc, on n'est ni sceptiques, ni cyniques. On y a cru, on a voulu vous croire. On a été déçus. On vous a alertés. Les groupes d'opposition vous ont demandé de reporter ce dossier après les élections pour qu'on puisse retravailler dessus parce qu'apparemment il n'était pas abouti, des discussions, on l'a compris, y compris des membres de votre majorité. Donc, nous sommes très déçus, mais nous allons devoir nous abstenir vu la qualité de ce dossier.

MME FOURE: Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Madame le Maire.

J'aurai deux éléments de prise de parole : un sur la forme, un sur le fond.

Sur la forme, vous avez pris la défense de votre adjoint qui n'était pas là en commission. C'est votre rôle de prendre la défense d'un adjoint et je ne vous le reproche pas. Mais je voudrais être très précis sur les faits. On peut être adjoint et être absent en commission quand on a un problème familial, quand on a un enfant malade, quand on a un imprévu. On a le droit d'être absent. Mais quand on a un choix entre la présence à un meeting politique de La République en Marche, où ils étaient 3 pelés et 4 tondus, et être présent à une commission parce qu'on est élu par les Amiénois, parce qu'on a des comptes à rendre aux Amiénois, parce qu'on a des comptes aussi à rendre aux élus de l'opposition, alors là, ce n'est pas une absence excusable ; c'est un choix délibéré. C'est le choix de la politique politicienne plutôt que le choix de la noble politique. C'est ça que nous dénonçons ; et je sais qu'au fond de vous, Madame le Maire, vous le dénoncez, mais je ne veux pas vous mettre en porte à faux.

Sur le fond maintenant. Sur le fond, ce qui nous a été présenté par Sonia HAMADI, et merci Sonia d'avoir été là en commission parce que tu as mis tout le cœur que tu as pu pour nous présenter et nous lire en fin de compte ce que nous avions aussi et que nous aurions pu lire nous-mêmes, mais en tout cas merci d'avoir été là en commission. Ce que nous avons vu, ce que nous avons lu, je pèse mes mots, je l'ai écrit, vous savez que parfois je n'écris pas mes prises de parole. Là, je l'ai écrite parce que je voulais choisir mes mots. Ce que nous avons lu est indigne, et j'utilise ce mot, est indigne de notre ville, est indigne d'Amiens.

Le monde entier, le monde entier alerte : les scientifiques, le GIEC, qui vous voulez, tout le monde alerte sur l'urgence extrême de prendre ces sujets à bras-le-corps, l'urgence extrême. Et là, et là nous avons quoi en commission ? Un document de 4 pages Word recto-verso qui nous est présenté avec une liste de 50 actions que je pourrais retrouver dans n'importe quel village de France. Ce dossier n'a pas été travaillé. Ce dossier est une liste d'intentions que n'importe qui pourrait écrire. Ah ! il faut faire attention à la planète. Il faut plus rouler à vélo. Ce n'est pas ça, un pacte !

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 31 -

Alors, en commission, puis en réunion des maires, en réunion des présidents de groupe, Madame le Maire, nous avons eu cette discussion et nous vous avons dit que les prises de parole que nous faisons, que ce soit Amiens c'est l'tien ou Amiens au Cœur, c'est pour aller dans votre sens parce que nous estimons que c'est un sujet qui doit faire cohésion, tout comme Amiens Capitale européenne de la culture. Ce n'est pas un sujet qui doit diviser. Et là, en nous présentant ceci, vous êtes en train d'avoir, on a Émilie THÉROUIN qui vient de le dire, une des deux oppositions qui va s'abstenir, et moi, je ne vais pas voter pour. Je ne peux pas voter pour ça et je ne veux pas m'abstenir et je ne veux pas voter contre, donc je ne vais pas participer au vote. Pourquoi ? Parce que je ne peux pas donner quitus à un projet qui n'en est pas un.

Vous n'aviez pas d'urgence. On n'est pas à un mois près. Vous auriez pu écouter les oppositions, refaire travailler votre adjoint, un peu, beaucoup, qu'il nous revienne dans un mois avec des solutions concrètes, un vrai programme en sollicitant les habitants, en sollicitant les experts, et là, comme vous l'avez dit pour une précédente délibération, nous aurions voté avec nos pieds. Et là, on va s'abstenir, on ne va pas participer avec nos pieds, parce que c'est indigne d'une ville comme Amiens.

MME FOURE: D'autres interventions? Je vais laisser la parole à Bruno BIENAIMÉ.

Je voulais quand même rappeler donc sur la forme que, encore une fois comme je l'ai dit, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une équipe qui présente un dossier, donc il me semble logique que la conseillère déléguée puisse présenter le dossier qu'elle a travaillé avec son adjoint et avec l'ensemble des élus qui vont ensuite successivement prendre la parole.

Vraiment je trouve que ce ton qui consiste un peu à donner un peu les bons points, s'il vous plaît, Monsieur DESCHAMPS, enfin... Bien sûr vous êtes dans l'opposition, bien sûr vous êtes là pour vous opposer sur un certain nombre de sujets. Mais s'il vous plaît, soyez au moins respectueux de chacun et cessez de vous poser en maître du jeu qui donne les bonnes... les bons et les mauvais points aux uns et aux autres. Je trouve que c'est vraiment, là aussi, indigne de vous, si je peux me permettre de vous renvoyer la formule.

Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME : Oui. Merci, Madame le Maire.

Alors, je me permettrai de répondre dans un dernier temps à Madame THÉROUIN et à Monsieur DESCHAMPS. Mais puisqu'on s'interrogeait sur la transversalité de notre programme, enfin en tout cas de notre pacte, on a décidé collectivement de vous présenter la cohérence de notre travail, puisque je le rappelle, et Madame le Maire l'a rappelé, c'est un travail collectif. Donc, je vais proposer à plusieurs de mes collègues qui ont participé d'intervenir sur des thématiques, sur l'ensemble des thématiques qui couvrent la transition écologique, et je pense que vous serez surpris de comprendre qu'il y a une véritable cohérence. Donc, je demande à... enfin je propose à Florence RODINGER de commencer sur la partie énergétique.

MME RODINGER: Oui. Merci, Bruno.

Donc concernant effectivement l'axe 1, à savoir que les objectifs sont de faire d'Amiens une ville autonome en énergie d'ici à 2050 et de réduire sensiblement la consommation énergétique dans la ville, je tenais à présenter les actions en cours et comme aujourd'hui nous allons faire un

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 32 -

focus sur la solarisation des toitures, je trouvais opportun et cohérent de faire une présentation globale qui donne du sens à cette stratégie ; stratégie autonomie énergétique et logement.

Donc, le contexte actuel nous montre à quel point nous sommes dépendants des énergies fossiles et donc vulnérables. La hausse des prix invite à une accélération de la démarche d'autonomie énergétique de la ville d'Amiens. Voici les trois mots qui caractérisent notre ambition : massification, innovation et bon sens.

Massification. Donc, elle s'exprime à travers deux exemples concrets : le réseau de chaleur et la solarisation des toitures.

Donc, le réseau de chaleur. Amiens ville a su anticiper en co-créant un réseau dans la diversité du mixte énergétique des ressources, je rappelle qu'il est constitué à 60 % d'énergies renouvelables, et reconnu nationalement. La tarification liée aux ENR joue le rôle d'amortisseur, alors qu'elle aurait été incontrôlable avec des énergies 100 % fossiles. En 2021, Amiens Energies a atteint ses objectifs de commercialisation tels que prévus dans le contrat de DSP. Amiens ville accompagne son partenaire Amiens Energies dans la montée en puissance du réseau concrétisée par un nouveau plan de développement 2022/2025 avec 9 000 logements supplémentaires à raccorder en plus des 16 000 existants. Et preuve de son succès : de nouvelles demandes de raccordement sont issues, cette fois, des industriels et c'est une nouveauté.

Deuxième exemple de massification, et nous y reviendrons c'est pour ça je ne vais pas insister, à savoir la solarisation des toitures de nos bâtiments publics.

Nous travaillons à la mise à disposition des toitures du patrimoine public pour engager une phase de massification, comme je l'ai dit, dans la solarisation des toitures, et donc de la production d'électricité photovoltaïque.

Après la massification, le maître mot est l'innovation à travers trois exemples : le solaire en ombrières de parkings, l'autoconsommation collective et la ferme solaire. La solarisation des ombrières est engagée sur quelques parkings de la ville d'Amiens. L'objectif est de disposer d'un ou plusieurs sites d'expérimentation. Deuxième exemple : étudier le partage d'une production solaire photovoltaïque entre plusieurs sites en utilisant le réseau électrique. On parle d'autoconsommation collective. Cette étude sera basée sur le bâtiment de production horticole de la ville d'Amiens et vise à alimenter des bâtiments dans un rayon de 2 kilomètres, telle que la mairie du secteur Nord. Et enfin, pour mémoire, une mise en service de la centrale solaire Vauvoix attendue pour la fin du premier semestre 2023. Il s'agit en effet d'accueillir la première centrale solaire au sol du département en partie financée par les citoyens.

Le bon sens. Le bon sens enfin en rappelant que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Le programme que nous mettons en place visant aux économies d'énergie concerne d'abord une stratégie patrimoniale en cours qui est liée aux obligations du décret tertiaire sur nos bâtiments publics et l'éclairage. Aussi le parc de logements. Depuis 2015, environ 1 000 logements par an ont été rénovés en moyenne avec un engagement sans faille des bailleurs sociaux. Pour les 5 ans à venir, l'objectif est fixé à hauteur de 6 000 logements. Les bailleurs sociaux poursuivront leurs efforts. L'enjeu est également d'inciter les particuliers à améliorer la performance thermique de leur habitat. Pour ce faire, trois leviers seront mis en place dès 2022, à savoir :

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 33 -

- Premier levier : montée en puissance de la plateforme LAURE et ainsi faciliter l'accès à l'information des particuliers sur les techniques et les aides existantes ;
- Deuxième levier : un accompagnement personnalisé et gratuit des habitants tout au long de leurs projets de rénovation ;
- Et enfin une coordination des financements existants et une aide financière complémentaire pour diminuer le reste à charge des ménages engageant un projet.

Donc, la ville d'Amiens confirme son attractivité résidentielle avec l'accroissement de la demande des familles désirant accéder à la propriété, qu'elles soient amiénoises ou qu'elles viennent d'autres régions. Ainsi, le développement de logements familiaux en accession à la propriété sera au cœur de l'action publique ces prochaines années, y compris pour les ménages aux revenus modestes. Le prêt à taux 0 local venant abonder le PTZ sera maintenu. Il sera d'autant plus efficace que les taux d'intérêt remontent. Des programmes en accession sociale seront développés. Le prêt social en location-accession ou le bail réel solidaire permettent de proposer ces logements à des prix minorés de l'ordre de 15 à 20 % par rapport au marché amiénois. Une charte de qualité sera élaborée en 2022 pour garantir la qualité résidentielle et le respect des attentes des ménages. Elle fera l'objet d'une contractualisation avec les promoteurs souhaitant développer des programmes de logement sur le territoire.

Voilà, chers collègues.

M. BIENAIME : Merci, Florence. Pour continuer dans la cohérence, je vais passer la parole à Margaux DELÉTRÉ sur la thématique alimentaire.

MME DELETRE: Oui. Merci, Bruno, et bonsoir à toutes et à tous.

La ville a dédié, vous l'avez vu, un volet de son pacte à la question de l'alimentation étroitement liée au projet alimentaire territorial que porte Amiens Métropole, elle-même en lien avec la ville d'Amiens bien sûr et les 38 autres communes.

Je rappelle qu'il a toujours existé un lien entre la ville, l'agglomération et les agriculteurs et qu'Amiens est, et nous avons cette chance, une ville située en plein cœur d'un département rural. Elle est bordée de champs. Elle est bordée d'agriculteurs qui font notre fierté, qui l'ont toujours faite puisque l'agriculture urbaine, qui s'est développée en son cœur dans les Hortillonnages, est notre ADN.

Nous travaillons aujourd'hui avec la Chambre d'agriculture notamment sur trois grands enjeux et les neuf actions du pacte s'y inscrivent.

D'abord, la promotion d'une alimentation locale et de qualité auprès de tous les publics. Je pense aux habitants bien sûr. Je pense aux scolaires, sans oublier les étudiants, aux publics les plus en difficulté, mais aussi aux touristes. C'est la raison pour laquelle la ville, et elle a raison, souhaite créer de nouveaux jardins familiaux, développer les jardins partagés, augmenter les produits issus des circuits locaux dans la restauration scolaire ou organiser, et nous en avons parlé en commission développement durable hier, des circuits de randonnées gourmandes pour les touristes.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 34 -

Pour faciliter l'accessibilité aux produits locaux, qui est le deuxième grand enjeu, évidemment qu'il faut, par exemple, multiplier l'implantation de nouveaux arbres fruitiers, c'est une action du pacte, mais il faut aussi adapter l'offre des produits locaux aux consommateurs ou multiplier les lieux de distribution et évidemment adapter les horaires d'ouverture et de livraison ou déployer le portage à domicile ou encore favoriser la mise en relation des producteurs et des commerçants, des épiceries de quartier ou avec les commerces de grande et moyenne surface. Ça se fait déjà. Ça doit se faire plus.

Sur le troisième enjeu, nous avons, et c'est indispensable, accompagné l'ensemble des acteurs de la filière agricole et alimentaire au changement et nous travaillons à cet effet sur diverses actions pour sensibiliser encore et toujours, et Amiens Métropole est plutôt pionnière en la matière, à la lutte contre le gaspillage alimentaire. On estime qu'une personne gaspille 30 kg de nourriture par an dans son foyer, dont 7 kg de déchets alimentaires encore emballés. Il faut donc urgemment mobiliser les habitants, les restaurateurs, installer plus de composteurs, adresser des messages simples, privilégier le fait maison, apporter ses boîtes réutilisables pour emporter ses plats, etc. Ça se fait déjà aussi bien sûr, mais là encore il faut accélérer. Et puis, le gaspillage alimentaire touche les différentes étapes de la chaîne alimentaire, dès la production en passant par la transformation ou la distribution. Nous travaillons, par exemple, avec SOLAL qui promeut le don agricole pour aussi éviter de jeter mais il faut aller plus loin, mener des actions fortes pour sortir du plastique jetable et évidemment pour agir pour le remploi solidaire.

Enfin, évidemment, mieux manger, c'est être en meilleure santé. Bien manger, c'est une question de justice sociale. L'alimentation, c'est un enjeu de santé publique et on observe de fortes disparités dans les habitudes alimentaires de la population avec des évolutions inquiétantes de maladies chroniques, et les médecins présents dans cette salle ne me diront pas le contraire. Et l'un des remèdes, vous vous en doutez, passe par l'éducation alimentaire, ce que nous faisons déjà et ce que nous appuierons durant ce mandat.

Ce sujet m'invite à vous rappeler de bien vouloir participer à l'étude en cours que nous menons sur les habitudes d'achats alimentaires des habitants de la métropole et à vous préciser, mais vous l'avez observé dans le JDA de cette semaine, que le PAT, le plan d'alimentation de territoire, est en plein chantier. Il y a cette enquête consommateurs lancée lundi dernier, lundi 4 avril. Il y a deux états des lieux en cours :

- Un sur les lieux de distribution en circuits courts pour pouvoir identifier les producteurs du territoire, les points de vente en circuits courts, les marchés de producteurs et les actions de portage à domicile ;
- Un autre sur l'état d'approvisionnement local des sites de restauration scolaire sur les 39 communes de l'agglomération. Ça ne s'est jamais fait.

Et deux études enfin :

- Une sur la structuration du circuit agricole alimentaire des 39 communes pour quantifier, pour qualifier la demande et l'offre en produits agricoles, proposer des scénarios logistiques adaptés ;
- Et une dernière étude en cours, mais on l'a vue en conseil d'Amiens Métropole, avec la SAFER cette fois, une étude foncière sur le périmètre des Hortillonnages et de l'île Saint-Aragone pour disposer d'un état des lieux du foncier actuel, identifier les agriculteurs

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 35 -

exploitants, c'est-à-dire caractériser les exploitations agricoles actuelles, évaluer les perspectives de mutation foncière, les productions, les circuits de commercialisation ou encore les leviers d'action.

Et nous aurons, dès l'année prochaine, sur les Hortillonnages, en lien avec la Chambre d'agriculture, un espace test qui permettra aux agriculteurs voulant se lancer dans le métier de pouvoir se tester.

Voilà pour être tout à fait transparente.

J'en terminerai par-là, mais je l'ai dit dans le JDA: la reterritorialisation de notre alimentation, c'est un enjeu crucial. On en a parlé. Je vous rejoins d'ailleurs sur plusieurs points. On est nombreux à ne plus vouloir trouver dans nos assiettes un produit qui n'a pas traversé la planète entière et consommer local, c'est aussi un excellent moyen de lutter contre le réchauffement climatique et d'être un acteur du changement.

M. BIENAIME : Merci beaucoup. Je vais laisser la parole maintenant à Isabelle SAVARIEGO sur la partie écoresponsabilité.

MME SAVARIEGO: Oui. Bonsoir. Donc moi, je vais vous parler un peu de l'action 22: c'était de renforcer la démarche 0 gaspi et 0 déchet qui avait été lancée en 2018. Donc, il y a eu une montée en puissance. On a commencé avec 60 familles, puis environ 80. Aujourd'hui, pour l'édition 2022, nous sommes à une centaine (90 à peu près). Et nous avons surtout un peu changé, on va dire, les règles du jeu en étendant à la thématique deux nouvelles... comment dire... propositions, si on peut dire ça. C'est-à-dire que nous avons fourni aux familles le moyen de quantifier l'eau et l'énergie dépensées, donc c'est un défi supplémentaire.

Et pour la suite, nous avons l'intention de renforcer encore et déjà de voir... Normalement, ces familles auront terminé en juin 2022 et les résultats devraient à peu près arriver en septembre. Et on relancera de nouveau une centaine de familles avec, pour l'instant, les mêmes objectifs.

Donc, on a commencé à lancer également une démarche 0 déchet auprès des commerçants en s'appuyant sur les associations locales qui mènent des actions auprès des commerçants. Donc, il y a plusieurs associations : les Recyclettes, les Robins des Bennes, le 0 Waste Amiens. Et on va établir des conventions, on a établi des conventions et on établira une cartographie des commerçants 0 déchet.

Donc, après on prévoit également, donc ça a commencé à être fait pour certaines écoles, d'installer des récupérateurs d'eau dans le cadre du verdissement de toutes les écoles. Donc forcément ce sera adapté déjà aux écoles qui ont des potagers. On a déjà commencé pour l'école Michel Ange, où là on a installé un potager, donc également un récupérateur d'eau en faisant avant une étude des toitures pour vérifier qu'il n'y avait pas d'amiante dedans évidemment, et on a rajouté d'ailleurs un composteur puisque cette école a une cantine et on a l'intention de les accompagner parce que le compostage, ça ne se fait pas n'importe comment.

M. BIENAIME: Merci beaucoup, Isabelle. Je suis ravi de voir qu'effectivement la cohérence, elle se crée parce qu'on travaille ensemble, tous ensemble. Et je vais laisser la parole maintenant à Stéphane DESCOMBES sur la partie démocratie participative. Stéphane.

M. DESCOMBES: Oui. Merci, Bruno.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 36 -

Alors, je vais vous parler de deux actions particulièrement : l'action 14 sur laquelle nous allons donc encourager le dépôt d'idées en lien avec la transition écologique dans le cadre du budget participatif. Alors, vous le savez, le budget participatif permet aux Amiénois de proposer des projets pour leur ville sur lesquels ils pourront voter. Les projets lauréats sont ensuite réalisés par les services de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole en collaboration bien évidemment avec les porteurs de projet. C'est chaque année durant le mandat un million d'euros qui sera consacré à des projets imaginés par les Amiénoises et les Amiénois. Et donc ce million d'euros financera des projets qui relèveront de dépenses d'investissement et qui correspondent bien évidemment aux compétences de la ville et de la métropole. Le dépôt des projets, il s'effectue sur la plateforme amiens.fr/jeparticipe et les projets peuvent relever de la transition écologique bien évidemment ou encore du bien vivre ensemble.

Alors, les premiers constats de ce budget participatif, c'est que c'est un dispositif dont se sont emparés les Amiénois, déjà sur 2021 où nous avons eu 140 dossiers 2021, et sur 2022, avec un appel à projets qui vient de se clôturer il y a quelques jours, nous sommes à 151 projets pour 2022.

Une priorité sur les questions de la transition écologique. Alors, il y a eu 4 projets lauréats en 2021, ce qui n'est pas rien, relevant de ce domaine. Je vais vous les citer :

- C'est un nichoir pour mon école,
- C'est une essence, un arbre,
- C'est un verger citoyen partagé,
- Et c'est également un jardin partagé au cœur des quartiers Nord.

Et une trentaine de projets sont en instruction également dans le cadre du budget participatif 2022.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour l'action 14.

Pour l'action 16, il s'agit de lancer une concertation auprès des écoles de la ville en vue de végétaliser leurs espaces extérieurs. Alors, le projet s'inscrit dans le cadre de la PPI. La consultation aura lieu en cours d'année 2022 et les travaux à partir de l'année 2023. Il y a une mise en place d'un comité de suivi réunissant les services, les représentants de l'Education nationale pour définir les modalités d'appel à idées auprès des écoles, de la méthode de concertation, de planning et de choix des projets en fonction des budgets alloués. Nous allons veiller également à une représentativité d'actions et de mesures sur l'ensemble du territoire de la ville et veiller également à ce que les projets des écoles impliquent les parents d'élèves et les enfants scolarisés.

M. BIENAIME : Merci beaucoup, Stéphane. Pas de transition écologique sans le volet social et donc je vais demander à Mathilde ROY de continuer.

MME ROY: Oui. Merci, Bruno. Bonsoir à tous. Donc, tu as employé le mot qui convenait. Je pense qu'on est vraiment dans le cadre d'une cohérence des politiques qui sont développées puisqu'effectivement dans le pacte pour le bien vivre à Amiens, on avait déjà prévu des actions qui visaient indirectement le volet de tout ce qui touchait à tout ce qui pouvait être transition

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 37 -

énergétique indirectement et donc je vais avoir l'occasion effectivement de l'illustrer par deux actions.

Donc, la première action, c'est l'action 30, à savoir doubler le nombre de paniers solidaires issus du jardin de Saint-Maurice. Donc, il y a plusieurs objectifs, vous vous en doutez, dans cette action.

Le premier objectif, c'est de permettre aux Amiénois les plus fragiles d'accéder à une alimentation saine et de qualité à un moindre coût puisqu'en effet, comme vous le savez, tout ce qui est produits locaux et produits bio, et notamment tout ce qui est fruits et légumes, coûte assez cher dans le panier de la ménagère. On le voit d'ailleurs actuellement, puisqu'après l'impact du Covid, il y a malheureusement un retour vers les supermarchés, une désaffection de tout ce qui peut être un peu circuits courts et produits plutôt à label bio ou local. Donc nous, notre idée, c'est de pouvoir perdurer dans cette alimentation saine et de qualité et en tout cas de proximité et bien entendu à moindre coût puisqu'on a affaire à une population qui est fragilisée socialement.

Le deuxième objectif, c'est de construire une réponse alimentaire durable visant l'autonomie du public. Donc là, le but, c'est complètement en lien avec tout ce qu'on voit actuellement, on l'a vécu avec le Covid, notre dépendance des pays étrangers, notamment pour avoir des masques ou autres fournitures. On le voit là avec la guerre en Ukraine. On voit bien qu'on est très dépendants des exportations et notamment sur tout ce qui relève du volet énergétique.

Donc, ce qu'on souhaite, c'est pouvoir, bien sûr à notre échelle et dans la mesure de nos capacités, apporter des réponses qui soient en proximité, notamment via le jardin solidaire de Saint-Maurice, mais pas que puisque vous avez vu que dans le pacte il y a d'autres actions qui sont prévues, et visant l'autonomie du public. Donc, c'est quoi l'autonomie du public ? C'est, via les jardins solidaires, pouvoir cultiver eux-mêmes, mais ça va au-delà puisque ça va jusqu'à des ateliers à l'espace de vie sociale pour apprendre à cuisiner et être autonome plutôt que de devoir dépendre de prestataires pour pouvoir s'alimenter.

Le troisième objectif, c'est faire découvrir la pratique du jardinage comme un outil de bien-être, de lien social et d'échange de savoir-faire. Donc là, effectivement, on s'aperçoit, pour des personnes notamment qui sont en insertion ou les personnes qui sont aussi retraitées en lien également des fois avec leurs petits-enfants, qu'elles apprécient vraiment de pouvoir venir jardiner, comme tout un chacun peut le faire chez lui s'il a la chance d'avoir un jardin et d'aimer le jardinage. C'est aussi du coup un moyen de transmettre, transmettre des savoir-faire, échanger, ça crée du lien social entre les différentes parties de la sociologie de la ville et puis également un échange donc de bonnes pratiques.

Alors, en termes d'objectifs, on a pu voir qu'on a pu offrir 161 paniers en 2020. En 2021, le nombre est un peu tombé puisqu'il était à 130, mais c'est lié en fait aux intempéries, souvenezvous qu'on a connu à la fois au printemps, qui de ce fait avaient quand même détruit bon nombre de productions, et à l'automne, ce qui a fait que malheureusement on a eu moins de production, donc moins de paniers qui ont pu être élaborés. Et notre objectif en 2022 serait a minima 300 paniers qui puissent être diffusés via ce biais, sachant que le coût de revient à peu près d'un panier est de 10 €, sans compter bien sûr l'ensemble de la masse salariale, puisque là, on est dans une approche plutôt sociale, et là je vous en parle en coût de revient.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 38 -

L'autre action, c'est l'action 31 et on est toujours en lien avec tout ce qui a pu être évoqué dans le pacte pour le bien vivre. Cette action vise à soutenir les épiceries sociales et solidaires. Alors, l'épicerie solidaire, en fait, c'est un commerce de proximité classique, si on peut dire, mais sous une autre forme, et elle permet essentiellement à un public plutôt en difficulté économique, et bien souvent de ce fait sociale, de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il souhaite consommer en proposant donc des denrées qui lui sont mises à disposition, et des denrées bien sûr de qualité qui, au niveau du prix d'achat, sont de 10 à 30 % moins chers que leur valeur marchande dans un magasin quelconque qui n'est pas de ce type-là. La force des épiceries solidaires, c'est donc de proposer une offre qui est alimentaire mais qui est aussi diversifiée, le but n'étant pas d'autres monoproduits, et surtout une offre aussi de qualité à des personnes qui rencontrent des difficultés.

L'orientation, elle se fait via un travailleur social et la durée d'accès est limitée et chaque bénéficiaire est accompagné pour travailler sur son projet personnel à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire et tout ça, ça participe à ce qu'on a appelé dans le pacte l'accompagnement social global.

Donc aujourd'hui, sur notre territoire, nous avons deux épiceries solidaires. Nous avons l'AGORAE dont on a déjà souvent parlé et qui intervient majoritairement à destination des étudiants et majoritairement aussi sur une aide alimentaire. Et la deuxième épicerie solidaire, c'est la DEPANNEUSE qui est portée par Coallia, qui est une épicerie sociale donc mobile et qui présente donc l'ensemble des denrées à des coûts qui sont souvent jusqu'à 30 % moins chers, ainsi qu'un accompagnement conseil sur la gestion budgétaire, tout comme les points conseils budgets le font dans des murs classiquement.

Donc, nous avons des subventions à hauteur de 41 000 € sur l'ensemble de ces projets.

Voilà, sur le volet social, les deux actions un peu emblématiques qu'on pouvait partager ce soir.

M. BIENAIME: Merci beaucoup, Mathilde.

Je vais maintenant laisser la parole à Sonia HAMADI sur le volet mobilité puisque c'est l'un des secteurs sur lequel on a eu le plus de contributions. Et puis je ferai une parenthèse en remerciant beaucoup Sonia de tout ce travail que nous faisons ensemble depuis deux ans et bah voilà, j'ai juste envie de te dire ça et je te laisse la parole.

MME FOURE: Avant Sonia, je suggère qu'on rouvre les fenêtres, peut-être pas 10 minutes parce que je ne voudrais pas que vous preniez froid, mais qu'on rouvre les fenêtres pour respecter les règles d'hygiène. Sonia, on t'écoute.

MME HAMADI: Oui. Merci, Bruno. Madame le Maire, chers collègues, depuis la fin des années 2010 environ, le monde est entré dans l'Anthropocène, c'est-à-dire une époque de l'histoire de la Terre dans laquelle les activités humaines ont un impact global significatif sur l'écosystème terrestre. Le dernier rapport du GIEC a bien démontré que le rôle des activités humaines avait un impact sur le changement climatique. C'est la première fois d'ailleurs que cela a été dit aussi clairement. Les experts estiment qu'il faudrait réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour avoir une chance de rester sous le seuil critique de 1 degré.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 39 -

Par conséquent, nous n'avons pas d'autre choix, comme il a été dit précédemment, que de rompre avec nos façons de vivre actuelles. Ce n'est pas une contrainte politique ; c'est une contrainte géophysique.

Partout dans le monde, des territoires à des échelles plus ou moins vastes associant autorités publiques, monde économique et citoyens s'organisent pour mettre en œuvre des solutions concrètes de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources naturelles, car ce sont bien les choix de nos modes de vie qui conditionneront les climats futurs. Au-delà des engagements internationaux, les réponses aux enjeux de la transition énergétique et écologique viendront en effet du terrain, du local et des citoyens.

Les leviers d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont multiples et tous les secteurs d'activité sont concernés.

S'agissant des transports des personnes, il a été indiqué aujourd'hui qu'environ 33 millions de voitures circulent tous les jours en France. Cela prouve la force des habitudes de mobilité qui sont bien ancrées dans le quotidien des Français. Les collectivités se présentent donc comme les plus aptes à proposer des moyens de substitution à la voiture afin d'éduquer aux nouvelles modalités... mobilités, pardon, inscrites dans une démarche de transition écologique.

Amiens, qui concentre l'ensemble des enjeux d'aménagement et de circulation des différents flux, constitue une échelle parfaitement adaptée à l'expérimentation de réponses innovantes. C'est toute l'ambition du plan vélo 2022/2026 dont les axes stratégiques englobent les objectifs suivants :

- Aménager des pistes cyclables,
- Sécuriser les linéaires cyclables existants,
- Entretenir le réseau cyclable.

Ces orientations ont pour finalité de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, de réduire la population, la pollution, pardon, pas la population, pardon. Réduire la pollution atmosphérique du territoire et s'adapter au changement climatique.

Le vélo a donc fait son entrée en mobilité comme système de transport à part entière. C'est un mode de transport alternatif à la voiture qui présente les avantages de ne pas produire de rejets de gaz à effet de serre ni de microparticules ni d'émanations toxiques. Le vélo apaise la ville et améliore ainsi la qualité de vie pour tous. De plus, il est silencieux et permet ainsi de préserver l'environnement sonore.

Les fiches actions 37 (promotion du vélo), 38 (prolonger la subvention municipale d'achat du vélo en 2022) et la fiche 39 (poursuivre l'aménagement d'itinéraires cyclables continus) sont donc en cohérence avec le plan vélo.

Pour soutenir et promouvoir l'usage du vélo, c'est-à-dire la fiche 37 et la fiche 38 renvoient donc au dispositif d'aide à l'achat du vélo mis en œuvre dès la sortie du premier confinement. C'est ainsi que concernant l'aide à l'achat du vélo, 4 349 dossiers ont été enregistrés sur le back-office, 3 849 dossiers ont été acceptés et 60 % des demandes concernent les VAE. Et ce sont donc en moyenne 13 kilomètres par jour qui sont effectués avec ces vélos.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 40 -

Afin de répondre à la demande croissante des usagers, 485 vélos à assistance électrique supplémentaires en 2020 et 300 vélos à assistance électrique supplémentaires en 2021 ont été programmés à l'achat. En 2022, ce dispositif d'aide se poursuit avec une propension à l'achat de vélos électriques.

Pour faciliter les déplacements en vélo, c'est-à-dire la fiche 39, le plan prévoit une accélération des aménagements cyclables, l'objectif étant de renforcer le maillage du territoire d'Est en Ouest et du Nord au Sud, d'assurer la continuité des itinéraires, de mettre en sécurité et de rendre plus visibles les aménagements existants. D'ores et déjà 200 kilomètres d'aménagements cyclables ont été aménagés et 1 600 000 € ont été engagés en 2021.

Pour demain, des investissements conséquents pour le vélo sont prévus : 5 millions pour Amiens Métropole et 5 millions pour la ville d'Amiens. Le travail de sécurisation des axes et carrefours cyclables existants se poursuit, se poursuivra afin d'assurer les continuités, améliorer la lisibilité et la visibilité de la place du vélo. Enfin de nouveaux déploiements de cédez le passage aux fosses cyclistes en 2022 seront poursuivis.

En ce qui concerne le stationnement vélo, un travail de recensement a été mené et a permis d'identifier plus de 4 462 places existantes sur l'espace public. D'ici la fin du mandat, l'objectif est d'équiper les écoles de la ville d'Amiens avec des abris et des arceaux et de permettre le déploiement de consignes sécurisées dans les quartiers.

Toutes ces illustrations, et pour ne citer que l'essentiel, montrent bien que la place du vélo continue à travers le pacte de la transition écologique a bien pour objectif de soutenir, d'accélérer, d'amplifier l'usage du vélo et donc de créer un cadre incitatif reconnaissant pleinement le vélo comme un mode de transport vertueux.

J'ai dit, Madame le Maire.

M. BIENAIME : Merci, Sonia. Je vais maintenant passer la parole à Annie VERRIER pour la partie parcs publics. Annie.

MME VERRIER: Merci.

Alors en effet, mon collègue Jean-Christophe LORIC a... la rénovation du parc Saint-Pierre, donc je vais être très, très synthétique.

Quelques mots sur le parc de La Hotoie. Tout à l'heure, Madame le Maire disait qu'on avait la chance, à Amiens, d'avoir un espace de parcs énorme, c'est-à-dire qu'on a un parc Saint-Pierre qui fait 20 hectares, un Grand Maris qui fait 22 hectares et le parc de La Hotoie fait 24 hectares et demi, ce qui est quand même tout à fait conséquent, assez rare sur une ville de notre taille et on ne se rend pas compte de la chance qu'on a.

Comme le disait Madame le Maire, le parc de La Hotoie avait besoin en effet d'être revitalisé. Nous avons choisi d'y consacrer un budget conséquent : plus de 9 millions d'euros. Donc ça, c'est quelque chose d'important. Et je dirai simplement, sans donner les détails sur la rénovation, que moi, ce qui me paraît important dans cette démarche, c'est la démarche participative qui a été initiée avec l'aide de mes collègues, et bien sûr je vais citer au premier chef Stéphane DESCOMBES. Une démarche participative où on a 1 200 personnes qui se sont déjà manifestées, qui ont donné des avis sur comment ils voyaient le parc, comment ils le

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 41 -

rêvaient, et ça, c'est très important. Et une démarche qui va se poursuivre, et là je parle sous le contrôle de Stéphane DESCOMBES, puisqu'on va sortir, début mai, un serious game qui va également permettre à des personnes avec leur smartphone de pouvoir se projeter sur ce parc. C'est vraiment ce que je souhaite qu'on retienne, là, de cette importante démarche qui va permettre aux Amiénois et aux non-Amiénois, puisque c'est ouvert à tous, de pouvoir s'exprimer sur ce beau projet.

M. BIENAIME: Merci, Annie.

Alors, on aurait pu encore faire intervenir d'autres collègues parce que tous les adjoints de secteur ont participé à l'élaboration de ce pacte, donc je les remercie aussi. Je remercie encore aussi Hélène BOUCHEZ qui a participé. Je remercie Thomas DOREZ. Enfin je vais peut-être oublier du monde, mais en tout cas c'est un véritable travail d'équipe.

Je vais vous faire une réponse maintenant un petit peu générale par rapport à tout ce que j'ai entendu tout à l'heure. J'ai même envie de dire : essayons de prendre un petit peu de hauteur après tout ce qu'on a vu, il y a quelques minutes, ou entendu, et mettons-nous au niveau qu'exige le débat, car l'enjeu et le sujet est bien plus important que les gentils sarcasmes, les... on va dire quoi... les mignons moments d'aération et les petits états d'âme de Monsieur DESCHAMPS.

Les communes et les métropoles ne peuvent pas aller elles seules gagner la bataille du climat. Il serait évidemment illusoire de penser, comme le font certains courants de pensée localistes ou encore de l'écologie par le bas, que seul compterait ou devrait compter ce qui se passe dans notre ville. La collectivité locale ne gère pas tout. Les départements, les régions, l'État, l'Union Européenne mais aussi chacun d'entre nous ont un rôle important à jouer dans la transition écologique.

Si les communes et les métropoles n'ont pas tous les leviers pour agir en faveur de la transition, elles sont cependant bien outillées. Je vous invite d'ailleurs à lire ou relire un magazine qui s'appelle *Ecologie Reporter* qui est très loin de ce qu'on appelle le « en même temps ». C'est un journal sans compromission qui proposait en 2020 aux maires ce qu'on appelait un kit de ce que peuvent ou ne peuvent pas les communes en matière de transition écologique. Ce magazine a identifié 5 domaines d'intervention principaux complétés par 5 autres enjeux écolo essentiels.

Notre pacte, que vous le vouliez ou non, couvre les trois quarts de leurs propositions d'action. Voilà pour ceux qui s'interrogent sur la cohérence d'un pacte qui reprend, je vous le rappelle, 50 % des contributions des Amiénois.

Je vais me permettre aussi de répondre un peu à Madame THÉROUIN. Alors sur la dernière consultation citoyenne, je pense que ça n'a pas été bien compliqué, à partir du moment où on propose 60 contributions avec 4 axes, ce qu'on a voulu proposer aux Amiénois, c'est de nous dire, par rapport à toutes ces actions que nous mènerons, quelles sont celles qui vous intéressent le plus et nous nous engagerons à les mettre prioritairement en action. C'est aussi une façon de faire de la démocratie, de prioriser les choses en demandant aux gens ce qu'ils préfèrent.

Je continuerai sur un autre aspect. Madame THÉROUIN, vous parlez de la règle verte. Alors, effectivement, on est peut-être dans un temps politique mais je ne sais pas si tout le monde sait ce qu'est la règle verte. Alors, je vais essayer un peu de vous expliquer. On n'est peut-être pas

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 42 -

en campagne présidentielle, mais je comprends que ce mot-là porté par votre jeune poulain Jean-Luc MELENCHON vous occupe l'esprit. Ah! Je me suis trompé. Très bien! Et bah ce n'est pas bien grave. En tout cas, je pense qu'il est assez proche de vous. Puisque vous me parlez de la règle verte, il faut que chacun comprenne, dans cette assemblée, que la règle verte, c'est aussi une planification écologique, et quand on parle de planification, moi, ce mot me laisse des souvenirs assez catastrophiques.

Ensuite, j'aimerais aussi parler à Monsieur DESCHAMPS, puisqu'il m'a interpellé. Monsieur DESCHAMPS, je tenais très sincèrement, mais vraiment, à vous remercier. Vraiment ! Comme beaucoup d'Amiénois, vous avez participé à la consultation citoyenne et je sais que vous avez participé de manière exemplaire. Par contre, j'ai été un peu déçu de ne pas avoir vu de... pas vous avoir vu lors des ateliers organisés au mois de septembre, mais peut-être aviez-vous d'autres priorités, et je comprends que l'on puisse tous avoir une priorité dans son agenda à un moment donné.

Revenons maintenant sur vos contributions. Alors, pour mieux comprendre votre appétence pour l'environnement, j'ai pris le temps de relire votre programme pour les municipales. Très instructif, très intéressant. Et je ne vous cache pas que vous m'avez vraiment fait plaisir. Alors, on va reprendre quelques éléments, voire tous les éléments. Ne vous inquiétez pas, ce ne sera pas très long.

Premier élément de votre programme : maintien, élargissement du dispositif de rénovation énergétique. Parfait ! Ça tombe plutôt bien, ça correspond à l'action 11 de notre pacte.

Deuxième élément : des panneaux solaires sur le toit des bâtiments municipaux et techniques. Action 2. Alors, nous, on est allés un tout petit peu plus loin : on prévoit une ferme solaire.

Quatrième point : préserver et créer des îlots de fraîcheur. Action 53. On est complètement raccord, Monsieur DESCHAMPS. Complètement raccord.

Cinquième point : revégétaliser la ville et donner sa place à l'eau. Actions 51 ; 54 et 59. On aurait presque gagné au loto.

Sixième point : développer l'écopâturage. Action 60.

Dernier point d'un programme pour les municipales, je vous le rappelle : mise en place d'un réseau d'agriculture urbaine. Action 33, action 35.

Et je reprendrai aussi le plan vélo.

Alors, on se résume. D'un côté, le pacte pour la transition écologique à Amiens avec 60 initiatives et d'un côté le programme de Monsieur DESCHAMPS : 14 de nos 60 actions. Alors, j'ai essayé de faire un petit calcul : ça représente 25 % des actions que nous avons prévues. Rendez-vous compte : 25 % ! Lorsque vous considérez, Monsieur DESCHAMPS, que les actions, les 60 actions du pacte, et vous l'avez dit en commission, c'est très léger. Très léger, 60 actions du pacte. Comment qualifieriez-vous un programme pour les municipales qui représente 25 % du pacte ?

Moi, j'ai quelques propositions à vous faire, si vous voulez. On pourrait dire que le programme vert de Monsieur DESCHAMPS est allégé. On peut même aussi dire que c'est du 0 %, mais ce

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 43 -

serait mentir aux consommateurs. Nous aurions pu dire aussi différemment et dire qu'il est faible, qu'il est discret. On peut peut-être, comme nous le disent très souvent vos autres collègues de l'opposition, parler d'un programme de sobriété et pourquoi pas aller un peu loin, et je pense que je ferai plaisir à Monsieur PRADAT, parler de frugalité. J'espère en tout cas vous voir, Monsieur DESCHAMPS, à chaque point d'étape qui aura lieu chaque année et qui permettra de suivre l'évolution du pacte. Vous êtes forcément le bienvenu. J'espère que ce pacte sera pour vous une source d'inspiration, qu'il vous permettra d'étoffer votre futur programme pour les municipales 2026 car 25 %, cela laisse une belle marge de progression.

Je vous remercie.

MME FOURE: Madame THÉROUIN m'a demandé la parole.

MME THEROUIN: Oui, merci. C'est un peu ancien parce que c'était au début de la longue liste de vos adjoints et des vice-présidents de la métropole. Bon. C'était très intéressant comme présentation, ça a remis un peu contexte, les petits points d'étape. On a bien compris, du coup, un peu mieux en tout cas, le pacte par rapport à la première présentation avant les interventions de l'opposition, donc c'est toujours intéressant.

Alors, Amiens n'a pas le TGV mais on a des trains. Je vous invite à visiter d'autres villes de la même taille que nous. En fait, ce qui est présenté comme des innovations, en fait elles ne sont pas des innovations du tout et... enfin des ombrières solaires, ça existe depuis longtemps bien ailleurs. Donc avoir de l'audace, ce serait, par exemple, pour soutenir vraiment les producteurs locaux, ce serait la mise en place, par exemple, d'une monnaie locale pour acheter les produits qui sont produits ici, en vrac, en bio, etc. Donc ça, c'est un exemple, peut-être, d'innovations qu'on trouve ailleurs et qui sont en fait... qui n'existent pas du tout sur le territoire.

Et puis, je pense aussi que les... vous aviez présenté, l'année dernière, je fais une petite anecdote là-dessus parce que c'est assez révélateur je trouve, comme une super innovation très, très bien pour l'environnement la suppression des bouteilles d'eau en plastique dans nos conseils municipaux et conseils d'agglo. Bon. En fait, on se mettait juste en conformité avec la loi avec, je ne sais pas, un mois et demi, deux mois de retard. Bon. C'est peut-être ça aussi le « en même temps ».

Et voilà, on nous parle de beaucoup d'études, de cartographies, de recensements. Alors, c'est très bien. Prioriser ce qui va changer les choses, ça, c'est intéressant et c'est là où justement les leviers d'actions, on en a quelques-uns au niveau local et ils ne sont pas négligeables, je les évoquais tout à l'heure, c'est notamment l'énergie, c'est les déplacements, c'est le logement, donc c'est peut-être arrêter l'étalement urbain notamment, mais ça, vous aimez beaucoup.

Mais c'est aussi l'alimentation et c'est pour ça que je voulais demander à Madame DELÉTRÉ un peu plus de renseignements là-dessus. Mais je voulais reparler aussi du conditionnement parce que vous parliez de massification. C'est vrai que Madame SAVARIEGO évoquait les défis 0 déchet. On est passés de 50, je crois, à 100 ou 150, on a intégré l'eau, on a intégré d'autres dimensions et ça, c'est très intéressant. Mais quand on parle de massification, il va falloir encore monter à la vitesse supérieure. Il faut vraiment qu'on puisse prendre, je ne sais pas... ce n'est même plus un quartier. Là, quand on dit qu'on n'a plus que 3 ans, c'est vraiment qu'il va falloir passer à la vitesse supérieure et appuyer sur l'accélérateur si on fait des comparaisons avec nos amies les voitures.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 44 -

Conditionner aussi. Quand on... vous offrez des... je dis offrez parce que vous ne conditionnez pas les aides à l'achat de vélo électrique. Je ne reviens pas sur l'absence de conditionnement social : c'est votre choix, c'est votre politique. Je ne suis pas d'accord avec ça mais pourquoi pas ? Mais le défi pourrait être justement d'arrêter la voiture individuelle, au moins la deuxième voiture quand on est en situation d'urgence écologique. Là, pour le moment, vous avez les personnes, alors ils sont très contents, ils ont bénéficié d'aide, on ne sait même pas si c'est pour se déplacer au quotidien ou si c'est pour emmener dans leur résidence secondaire du Touquet, comme on a pu entendre chez les vélocistes et ainsi de suite. Donc ça, il faut conditionner. Il faut prioriser, massifier, c'est ce que je n'ai pas entendu des différentes interventions des adjoints et des collègues vice-présidents.

Et je voulais savoir, parce que dans les leviers de changement, le GIEC évoque quelque chose qui n'a pas du tout été abordé ce soir : l'alimentation végétale. Je vais peut-être dire un gros mot mais il faut réduire très fortement la consommation de viande, voire plus. À part le respect de l'obligation légale, un repas par semaine pour les cantines scolaires de nos enfants, qu'est-ce qu'on fait à Amiens ? Qu'est-ce qu'on fera demain pour une alimentation plus végétale et pas qui vient en effet de l'autre bout du monde, du soja qui vienne du Brésil etc. ? Qu'est-ce qu'on fait pour une alimentation végétale locale ? Qu'est-ce qu'on fait pour les ateliers de cuisine ? Pourquoi dans les centres de loisirs nos enfants continuent à manger, j'ai envie de dire un gros mot mais je me retiens, des choses suremballées qui sortent de l'industrie agroalimentaire. En ce moment, on est au milieu de trois séries d'intoxication alimentaire de l'agroalimentaire, de l'industrie parce que ce n'est même plus de l'alimentation, c'est de l'industrie. Et donc, ça, c'est pour nos enfants. Donc, qu'est-ce qu'on fait pour faire autrement ?

Et l'alimentation, c'est le levier de changement qui existe au niveau local. Alors certes, c'est partagé, Monsieur BIENAIMÉ. Vous avez raison : c'est aussi des politiques européennes, c'est comment des députés européens vont soutenir ou pas l'alimentation de qualité. Comment nos députés, nos sénateurs et nos ministres vont vraiment faire en sorte qu'il y ait la reconversion de l'agriculture conventionnelle et chimique pour la bio. La Région, puisqu'ici il y a pas mal de cumulards, a arrêté les aides pour la reconversion. Donc oui, la cohérence, il en faut. Il en faut à toutes les échelles et vous êtes quand même assez nombreux ici à cumuler les mandats, à avoir beaucoup de leviers d'action. Maintenant j'attends aussi de la cohérence.

Et sur l'alimentation, vraiment, vous avez vraiment beaucoup, beaucoup de choses en main. Donc j'entends plein de belles déclarations, des études, des cartographies, des questionnaires mais on n'a plus le temps! Donc voilà, il faut vraiment massifier, prioriser, conditionner et peut-être aller avoir ce qui se passe ailleurs, mais on n'a plus beaucoup le temps des voyageurs d'étude, là, donc il faut passer à la vitesse supérieure.

MME FOURE: Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, Madame le Maire. Je ne vais pas répondre aux interpellations de votre adjoint car elles sont d'une bêtise rare. Peut-être lui expliquerez-vous peut-être après le conseil qu'il vous a desservie plutôt qu'il vous a servie.

MME FOURE: Oh la la!

M. DESCHAMPS: Madame le Maire, j'ai même envie de dire Brigitte, je ne suis pas dans une démarche d'affrontement pavlovienne, vraiment pas. Il ne faut pas prendre mes interventions comme des distributions de bons ou de mauvais points. Il faut que vous les preniez pour ce

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 45 -

qu'ils sont : des conseils. Nous ne sommes pas une opposition municipale systématique, vous l'avez vu. Depuis 2 ans, nous avons voté 89 % de vos délibérations depuis le début de votre mandat. Nous ne sommes pas des professeurs. Nous sommes des conseillers municipaux. Des conseillers municipaux. Le sens du mot est parfois oublié, mais même sans être dans votre majorité, nous avons cette faculté, et je dirais même ce devoir, de conseiller le maire, de lui apporter un éclairage sous un autre angle. C'est ce que nous faisons régulièrement et c'est ce que nous faisons ce soir. Étant donné les éléments évoqués lors de notre première prise de parole et l'extrême légèreté actuelle du dossier, nous conseillons et nous demandons un report de cette délibération et du vote à un prochain conseil. Ce n'est qu'alors que nous pourrions nous positionner et voter avec enthousiasme sur un vrai projet écologique pour notre territoire.

MME FOURE: Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE: Oui. Merci, Madame le Maire. Juste répondre à Madame THÉROUIN.

D'abord, me réjouir qu'elle parle de massification puisque c'est exactement le terme qu'on a employé hier en commission développement durable à laquelle elle a assisté et donc dire qu'on ne parle pas de massification aujourd'hui. Excusez-moi, mais c'est un peu fort de café puisque c'est justement ce qu'on essaie de faire à l'échelle du développement des énergies renouvelables aussi bien à la ville qu'à l'agglomération et vous savez qu'on le fait plus que vous, vous ne l'avez fait durant ce fameux mandat qui vous a marqué les esprits.

Juste aussi pour vous rassurer, Madame THÉROUIN : je pense que d'abord on vit sur la même planète, on est de la même génération à peu près, je pense, on partage sans doute le même sentiment, comme de nombreuses personnes, d'éco-anxiété, on lit sans doute aussi les mêmes articles de presse, les mêmes articles ou les mêmes préconisations des rapports qu'on peut retrouver sur Internet. Et je pense finalement que tout ce qui compte, d'abord, c'est peut-être d'arrêter d'opposer celles et ceux qui font ou celles et ceux qui ne font pas. Ce n'est pas parce qu'on fait beaucoup d'efforts pour réduire notre impact climatique que notre impact climatique est forcément inférieur à ceux qui n'en font pas. Ce n'est pas parce qu'on roule à vélo ou qu'on prend les transports en commun, qu'on a acheté une voiture électrique, que ceux qui ne le font pas ne se soucient pas du climat. Et très franchement, tout ce qui compte, à mon sens, c'est qu'à la fois toutes ces actions, toutes les actions du pacte écologique ne soient pas menées à l'échelle d'Amiens mais qu'elles soient menées à l'échelle de toutes les villes partout en France et partout dans le monde, parce qu'on sait très bien qu'on aura beau faire tout ce qu'on veut, si on est les seuls à le faire, ça ne fonctionnera pas et qu'il faut le faire à grande échelle. Donc là, enfin, moi, je veux bien que vous soyez sans cesse critique, mais ces actions-là, elles vont permettre d'aboutir à des actions qui ont du sens, à des actions qui vont faire évoluer les choses.

Vous savez aussi qu'en parallèle, il y a tout un tas de sujets sur lesquels on travaille et donc la massification, on y revient, c'est quelque chose qui nous est cher.

Sur la viande dont vous parlez dans les cantines, etc., vous le savez très bien : c'est que l'élevage est essentiel à l'agriculture et qu'on ne peut pas scientifiquement continuer sur la rotation des sols, etc. à faire tourner l'agriculture sans élevage. Donc peut-être manger moins de viande, ça, on en est tous conscients, on a besoin de manger moins de viande, de la viande de meilleure qualité oui.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 46 -

Je suis très surprise de ce que vous dites sur ce qu'on met dans les... enfin il faut qu'on regarde ce qu'il y a dans les écoles. On va y regarder de près. En tout cas, toutes les études que vous semblez critiquer dans le cadre du PAT, elles sont nécessaires justement à ne plus aller vers ça si ça existe.

MME FOURE : Olivier JARDÉ.

M. JARDE: Oui. Merci, Madame le Maire, et en réponse à Madame THÉROUIN et en complément de Madame DELÉTRÉ, je rappellerai simplement que sur cette terre il y a des carnivores et des herbivores, mais l'être humain est omnivore. C'est-à-dire que pour avoir un parfait équilibre, il faut avoir de tout, y compris de la viande, et ceci pour notre parfait équilibre de santé.

MME FOURE : Merci. La parole est à Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ: Oui, je voulais répondre sur deux points donc à Madame THÉROUIN concernant donc la restauration scolaire. Comme vous l'avez dit, une fois par semaine, il y a un repas donc végétarien, donc on remplace la protéine animale par des protéines végétales. Et puis le deuxième point sur les friandises ou ce qui est donné dans les centres de loisirs, je voulais simplement vous dire qu'on regarde ça de très près puisque dans tous les centres de loisirs, aujourd'hui, on a mis en place ce qu'on appelle des mini-cuisines avec des fours, des gazinières, de façon à pouvoir faire des gâteaux comme à la maison, donc pendant le temps des centres... le temps hors périodes scolaires. Donc, c'est pour vous dire qu'on est conscients qu'il vaut mieux préparer un gâteau dans un centre de loisirs pour les enfants que d'acheter effectivement en grande surface.

MME FOURE: Florence RODINGER.

MME RODINGER: Oui. Juste reparler des ombrières de parkings. Le fait que Madame THÉROUIN dise que ce n'est pas innovant parce que ça existe ailleurs et qui prend exemple des monnaies locales, je suis désolée mais la monnaie locale existe ailleurs. Alors oui, donc ce n'est pas un critère d'innovation. J'ai la carte d'ailleurs de toutes les monnaies locales qui puissent exister. Cela dit, pour les ombrières de parkings... de la solarisation des ombrières, il existe... on est face aussi aux innovations, aux... oui, aux... comment dire... aux innovations techniques et pour cela Amiens va avoir des panneaux bifaces qui apporteront une production supplémentaire d'environ 5 %. Peut-être que ça, ce sera innovant pour vous.

MME FOURE : Merci.

MME RODINGER : Pas des éoliennes.

MME FOURE: Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME: Oui. C'est vrai qu'on peut toujours discuter, Madame THÉROUIN, sur l'idée d'innovation, mais moi, je vous invite à essayer de trouver une ville de 135 000 habitants où vous avez un réseau de chaleur, où vous avez un réseau de bus électriques et où vous allez avoir un champ de panneaux solaires. Si vous trouvez ça, je vous félicite, mais je pense que ça n'existe pas en France. Donc, l'innovation, c'est aussi ça. C'est aussi être capable d'aller additionner des choses qui ne vous paraissent pas innovantes, mais qui finalement additionnées les unes aux autres le sont.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 47 -

Ensuite, autre petite remarque : je comprends l'urgence, je suis comme vous et ça m'entraîne une forme d'anxiété et on est tous sur cette anxiété bien évidemment. Par contre, le problème auquel on est confrontés, auquel vous êtes confrontée, c'est de vouloir une forme d'écologie punitive. Et je vais vous montrer un exemple. Moi, je vous invite à venir avec moi, vous allez aller dans une école au moment de la cantine et vous allez expliquer aux parents qu'à partir de demain ils ne mangeront plus de viande et vous allez voir les réactions. Alors, je suis comme vous ! Je comprends très bien ce problème. Et puis après, je vous invite à aller en ville, on va aller au bord d'une route et on va aller expliquer aux Amiénois qu'ils ont deux voitures mais que demain la ville leur interdit d'en avoir une deuxième. Déjà on ne peut pas le faire et je vous assure que là vous aurez vraiment de gros problèmes.

Donc, la solution, ce n'est pas d'aller interdire. La solution, c'est ce qu'on a entre autres dans le pacte. C'est l'action qu'on va mener auprès des uns et des autres. C'est ce qu'on fait auprès des enfants. C'est ce qu'on fait auprès des personnes âgées. C'est expliquer les choses. Et si vous pensez que d'aller interdire, vous allez avoir un accord collectif, eh bien non! Vous aurez tout simplement une fronde face à vous et vous ne solutionnerez rien du tout. Donc, on est tous dans le même bateau bien évidemment mais la priorité, on la mène ensemble et on ne s'oppose pas les uns avec les autres.

MME FOURE: Stéphane DESCOMBES.

M. DESCOMBES: Oui. Merci, Madame le Maire. C'est juste pour inviter Madame THÉROUIN à participer au budget participatif puisque dans le cadre du budget participatif 2022, il y a eu 151 dossiers et il y a un dossier sur une monnaie locale complémentaire et citoyenne. Donc, si ce dossier passe le cap de l'instruction, il sera soumis au vote. Donc, je vous invite à y participer et à voter pour ce dossier-là à partir du 16 septembre.

MME FOURE : Merci, Stéphane.

Je conclus sur ce dossier, si vous permettez. Je voudrais vous rappeler quelques éléments. D'abord, je voudrais remercier tous les élus qui ont participé parce qu'il est rare qu'on ait autant de personnes qui participent autant à un débat que sur celui-ci. Et c'est bien la preuve qu'à la fois c'est un enjeu de société, mais que c'est un enjeu qui est totalement partagé par la majorité municipale et par l'ensemble des élus de la majorité municipale. Je m'en réjouis parce que c'est vraiment important que nous partagions cette préoccupation.

Je voudrais dire ensuite que j'ai entendu tout et son contraire. J'ai entendu : on n'a plus le temps, il y a urgence, et j'ai entendu : il faut reporter ce dossier, il faut l'étudier plus tard.

Alors nous, tout simplement, nous sommes dans une voie moyenne, me semble-t-il, c'est-à-dire que oui on pourrait dire qu'il y a l'idéal, il y a l'existant et entre les deux il y a le possible et c'est ça qui nous anime. Donc nous, notre objectif, c'est de faire dès maintenant les efforts nécessaires. Il y a urgence, oui. Nous en sommes tout à fait conscients. Et donc c'est la raison pour laquelle c'est dès ce soir que nous présentons ce projet. Il évoluera. Bruno BIENAIMÉ l'a dit tout à l'heure. Il évoluera au fil du temps. Chaque année, nous en referons le bilan dans cette enceinte et nous l'amodierons, nous l'enrichirons, mais au moins il a le mérite d'exister et d'être présenté.

Et puis je voudrais rejoindre totalement les propos que vient de tenir Bruno sur l'écologie punitive. Ce n'est effectivement pas notre démarche. Nous, notre objectif, quel est-il ? C'est de

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 48 -

faire des constats et ensuite, non pas faire des opérations gadgets, mais emmener avec nous tous les Amiénois. Et c'est vraiment important qu'on partage ensemble et puis qu'on les amène à évoluer dans leurs comportements et pas de les punir s'ils n'ont pas un comportement qui est dogmatiquement pur au regard des règles du développement durable. Voilà. Donc, c'est un parti pris que nous assumons complètement. Nous, nous voulons faire en sorte que tous les Amiénois, progressivement, s'approprient cette démarche environnementale conforme aux enjeux de notre société parce que tout simplement c'est bon pour nos enfants, pour nos petits-enfants, et c'est vraiment ça qui nous anime.

Donc, on va maintenant passer au vote sur ce dossier et compte tenu des enjeux, je vais vous proposer que nous votions de manière positive. D'habitude, je fais voter contre, abstention. Là, je vais faire voter d'abord pour. Le groupe Amiens au Cœur ne participe pas au vote ?

M. DESCHAMPS : Oui. Comme vous ne voulez pas repousser de 30 jours la délibération, nous ne participons pas à ce vote.

MME FOURE : Pas de problème. C'est la démocratie mais voilà.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.

Mmes NOUAOUR (pouvoir de M. BAÏS), DERIVERY, MM MERCUZOT, RIFFLART, absents de la salle au moment du vote, n'ont pas pris part au vote.

MM. DESCHAMPS (pouvoir de Mme BELLINA), MELNISANCOT, METAY, Mme VAGNIEZ, ont quitté la séance de 19h29 à 19h39 et n'ont pas pris part au vote.

MME FOURE : Et merci donc à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce pacte, qui vont continuer à le suivre de près dans les mois et années à venir.

20 - MARCHES DE PLEIN-VENT. MODIFICATION DES TARIFS.

MME LAVALLARD : Par délibération n°27 du 9 décembre 2021, nous avons approuvé les tarifs des marchés de plein-vent à appliquer pour l'année 2022.

Toutefois, au regard des difficultés rencontrées par les commerçants sédentaires durant la crise sanitaire, je vous propose de revenir aux tarifs de l'année 2021 en les fixant comme il est indiqué en article 1 de la délibération qui vous a été transmise. Ces tarifs entreraient en vigueur à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité.

Les recettes escomptées sont de l'ordre de 300 000 euros. En 2021, elles étaient précisément de 300 735 euros.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 49 -

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION DE LA HALLE AU FRAIS. AFFECTATION DE L'OPERATION DE MODERNISATION DU SAS D'ENTREE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

MME LAVALLARD: Dans le cadre de la nouvelle PPI, il a été décidé d'entreprendre un programme de revitalisation de la Halle au frais pour un montant total de dépenses de 1 500 000 euros.

La première étape de ce programme, préalablement aux travaux de structures et de réseaux, consiste à moderniser l'entrée principale de la Halle au frais située au pied du Beffroi suivant ces trois objectifs :

- Améliorer les flux de personnes ;
- Limiter les déperditions de température ;
- Et augmenter la transparence de la façade.

Les travaux du sas d'entrée principale sont estimés à un total de 150 000 euros, étant précisé que les autres opérations d'études et de travaux feront l'objet de délibérations futures pour le restant de l'autorisation de programme.

Je vous propose donc d'affecter les crédits nécessaires au lancement de cette opération, à savoir 20 000 euros pour cette année, sur une partie de l'autorisation de programme "Rénovation de la Halle au frais" dédiée au programme de revitalisation.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'accompagnement financier de tous les partenaires éventuels et à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de ces travaux.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote. Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES PARCS DE STATIONNEMENT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. RIFFIOD: La ville d'Amiens est engagée dans la modernisation de ses parkings en ouvrage.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022- 2026, je vous propose d'approuver les opérations de modernisation dont le détail figure dans la délibération qui vous a été transmise.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 50 -

Je vous propose également d'approuver leur financement par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée, pour un montant total de 1 360 000 euros au titre de cette année et ainsi les années suivantes.

En outre, il convient d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les aides financières possibles et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Non. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote. Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STATIONNEMENT DE SURFACE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. RIFFIOD: S'agissant maintenant du stationnement de surface, je vous propose d'approuver, pour cette année, l'engagement d'une somme globale de 100 000 euros pour la réalisation de travaux ponctuels à hauteur de 70 000 euros et de travaux engendrés par les extensions du stationnement résidentiel à hauteur 30 000 euros. Vous trouverez le détail de ces travaux en article 1 de la délibération.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires régionaux, nationaux et européens, et à signer tous les actes correspondants.

MME FOURE: Pas d'observation(s)? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT),

VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

24 - RUE MAROTTE. ZONE PIETONNE. TRAVAUX DE REAMENAGEMENT. APPROBATION.

MME LAVALLARD: Devant la nécessité de sécuriser la rue piétonne et pour remédier aux problèmes liés aux stationnements abusifs dans la rue Marotte, je vous propose d'approuver le réaménagement des lieux selon le plan annexé à la délibération et d'en autoriser l'exécution.

Il s'agit de fermer la rue Marotte à la circulation depuis le versant Nord, rue Allart, et de créer trois nouvelles places de stationnement en zone bleue à l'entrée de cette rue piétonne.

Il convient également de remplacer le dépose-minute situé rue des Jacobins par du stationnement en zone bleue.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 51 -

Aussi, une place réservée au voiturier pour l'hôtel Marotte sera installée rue des Jacobins en lieu et place des arceaux de vélos qui, eux, seront déplacés à proximité de l'hôtel. La création de ce stationnement spécifique réservé au voiturier implique par ailleurs le versement d'une redevance de 226,60 euros imputable à l'hôtel.

En outre, la sortie sur le versant Sud est maintenue accessible pour l'accès pompier mais elle sera contrainte avec des quilles afin de dissuader les véhicules de rentrer dans la rue.

Le coût global de ces aménagements est estimé à 10 000 euros maximum.

MME FOURE: Oui. Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN: Merci. Alors, ce dossier nous a pas mal interrogés. On en a beaucoup parlé en commission et on en avait parlé en commission l'année dernière, je crois, parce qu'il y avait une proposition d'aménagement qui était faite sur suggestion de l'hôtel qui est concerné et puis le dossier avait été retiré de l'ordre du jour. Et le dossier revient sur la table avec une nouvelle proposition d'aménagement. Ce qui n'est pas mal, c'est qu'on y va sur l'économie de moyens, il n'y a pas trop de transformation de choses et puis finalement donc ce qui est un bon point, puisqu'il faut mettre des points apparemment ce soir, c'est qu'on va piétonniser réellement la rue Marotte et c'est vrai qu'il y a énormément de voitures ventouses, et notamment des très grosses voitures puisque vous savez que j'adore ça. Apparemment ce soir, c'est l'écologie punitive. Donc les grosses voitures qui polluent bien, qui prennent plein de place, on ne peut pas passer avec les poussettes, les fauteuils roulants, les petits chiens qui se promènent dans le coin, etc. Bref. Et puis il fallait réguler. Donc ça, c'est vrai que c'est très bien que cette rue, qui a vraiment vocation à être une vraie rue piétonne, le redevienne. Le fait qu'une place pour un voiturier soit installée, ce n'est pas mal, bon, on supprime les aménagements cyclables, on les remet un peu plus loin. Très bien! Soit. Mais remettre des places de stationnement rue Allart, dans une rue qui normalement ne devrait pas en fait accueillir des espaces de stationnement, quand bien même il y a déjà du stationnement sauvage sur les espaces de livraison qui sont squattées par, là encore, les clients de l'hôtel ou des personnes qui ont des voitures, certes moins grandes, mais qui vont chercher des pizzas, etc., etc., etc.

Donc, c'est vrai qu'il y a un gros problème de voitures ventouses, de voitures qui squattent et donc les piétons n'ont plus vraiment de place pour y passer, et donc la proposition qui est faite à hauteur de 10 000 euros, elle va satisfaire l'hôtel qui n'aura plus trop de voitures ventouses devant, mais ce qui est dommage, c'est que l'hôtel finalement ne prend quasiment pas en charge les travaux, alors que c'était l'idée du premier projet au départ puisque c'était celui qui était à l'origine. Donc, il y a une redevance qui va être payée et qui est légalement encadrée puisque ça a été voté ici, pour la place de voiture, et qui correspond peu ou prou, allez grand prince, à une chambre, enfin une nuit, une nuitée d'hôtel dans cet hôtel. Donc, pour nous, ça nous apparaît un petit peu dommage parce que c'est vrai que ca va bénéficier notamment à l'hôtel et puis surtout remettre une fois de plus des stationnements sur des rues qui auraient, notamment rue Allart, vocation à être vraiment une vraie rue piétonne, ce qu'on fait couramment lors des grandes manifestations de cette ville attractive qu'est le marché de Noël, etc., etc. où on arrive très bien, ça vit bien et puis surtout pour tous les riverains qui se plaignent des vitesses qui ne sont pas respectées, parce que ne vous inquiétez pas, on ne roule pas à 30 à l'heure sur cet espace-là. Et toutes ces voitures ventouses, alors j'aimerais bien y croire, mais la question c'est qui paie aussi. Remettre de la voiture là où il n'était pas censé y en avoir et pour autant il faut avoir des commercants qui ont une rotation de véhicules, de la chalandise etc. Donc, c'est

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 52 -

des problèmes complexes qui sont abordés. Il y a une solution qui est proposée, mais nous, nous doutons de celui qui paie à la fin, c'est-à-dire le contribuable.

Donc, nous voterons contre ce dossier.

MME VAGNIEZ : Chers collègues, nous souhaitons savoir si vous aviez interrogé le comité de quartier de cette proposition d'aménagement et quel était leur avis. Enfin quels sont... l'avis du comité de quartier bien sûr. Merci.

MME LAVALLARD: En fait, pour les places de livraison, vous dites vous-même qu'il y a beaucoup de gens qui s'arrêtent pour aller chercher les pizzas et tout ça. C'était une forte demande des commerçants d'avoir un peu de stationnement pour leur clientèle. Donc, la zone bleue, c'est ce qui est le plus pratique et c'est des places qui servent en plus à éviter des aménagements lourds pour bloquer cette rue. Ça concilie les deux. C'était vraiment une demande et ça n'engage à rien la piétonisation. Au contraire, ça permet de la bloquer. Effectivement, j'ai plus concerté, moi, pour ma part, avec les commerçants qu'avec le comité de quartier, mais c'était vraiment un aménagement déjà réclamé de longue date. Dans les visites de proximité, il y avait toujours ce constat qu'il y avait des voitures constamment dans cette rue qui n'était plus piétonne, qui devenait régulièrement un parking. Malgré les énormes amendes qui pouvaient être mises, c'était tout le temps un problème récurrent et c'était une demande de longue date. Voilà. De tous les riverains et aussi des commerçants. Ça répond vraiment à une demande forte.

M. DESCHAMPS: Alors, si j'entends bien Nathalie LAVALLARD, vous n'avez pas consulté le comité de quartier. Ça me semble fâcheux, mais bon, passons.

Sur la démarche, sur la délibération qui est proposée, elle nous semble tout à fait cohérente puisqu'on est vraiment sur une zone piétonne et d'ailleurs le vocabulaire urbain l'indique clairement. On retrouve au sol les mêmes dalles que nous pouvons retrouver rue des Trois Cailloux, et pourtant, voilà, on sait tous que de nombreuses voitures s'y garent.

Alors, comme on avait peut-être un doute sur le fait que vous consultiez le comité de quartier, on l'a fait. Donc, on a pris contact avec la présidente du comité de quartier centre-ville. C'est moi qui l'ai appelée personnellement. Quelle ne fut pas sa surprise de découvrir par l'intermédiaire d'un élu minoritaire qu'il y avait un projet à cet endroit-là! Alors, je l'ai invitée à se rendre sur place, nous l'avons rencontrée avec Nathalie VAGNIEZ, et puis on lui a expliqué. Alors, sur la démarche, comme vous, nous sommes favorables. Là où Madame DE WINTER n'est pas favorable, donc présidente du comité de quartier, et nous souscrivons à ce qu'elle nous a dit, c'est ce que vous prévoyez sur la diapo en haut à gauche, c'est-à-dire 3 places de stationnement en zone bleue sur une zone piétonne, puisque clairement votre proposition est de mettre des véhicules sur la zone piétonne pour faire barrière.

Alors pour faire barrière, il y a d'autres moyens. Pour empêcher les voitures d'accéder, il y a un moyen écologique, moyen esthétique, vous voyez c'est deux points de mon programme là encore : le beau et l'écologie. Il y a un moyen intéressant, ce sont des banquettes de fleurs, comme c'est fait en amont et en aval de ces places de stationnement. Ça bloquerait vraiment le passage et en plus s'il y avait le feu, les pompiers pourraient aisément passer avec leur camion sur ces banquettes fleuries.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 53 -

Alors Madame DEWITASSE, je crois qu'elle a raison là-dessus. Elle préfère que sa ville soit belle, soit encore plus fleurie plutôt que de mettre des voitures sur des zones piétonnes.

Et puis tant que nous étions sur place, nous sommes allés voir le propriétaire de l'hôtel. Le propriétaire de l'hôtel, pareil, quelle ne fut pas notre surprise, Nathalie! Ils n'ont pas été consultés. Ils n'ont pas été consultés! Bah! Monsieur WALTI m'a dit qu'il n'a pas été consulté. Alors bon, peut-être que tu démentiras mais...

Alors, je vais continuer, je vais poursuivre.

MME FOURE: La parole est à Renaud DESCHAMPS, s'il vous plaît. Et après Nathalie LAVALLARD et Nathalie LECLERCQ répondront.

M. DESCHAMPS: Bon. Il a le même avis que la présidente du comité de quartier. Il ne voit pas quelle est la démarche de mettre des voitures pour faire obstacle à la zone piétonne. Donc vous voyez, on a deux commerçants, d'autres commerçants aussi d'ailleurs qui nous ont fait part de cette idée, et puis des habitants du comité du quartier qui préfèrent des fleurs, de la verdure plutôt que trois voitures pour faire barrière. Alors, quel est votre avis là-dessus, Madame le Maire?

MME FOURE: Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD: J'explose de rire, je suis désolée! Mais cet aménagement a été fait avec le patron de l'hôtel. On était sur place avec les services, avec plusieurs élus. C'est même lui qui a appelé, parce qu'il n'était pas présent dans son établissement, le tenant de la pizzeria. On a été voir aussi l'opticien. Enfin... Mais ces aménagements ont été faits en concertation avec eux, donc... et quand je dis aussi que moi, j'ai consulté les commerçants, c'est Nathalie LECLERCQ en tant qu'adjoint de secteur qui s'est rapprochée du comité de quartier. L'accès pompier se fait par le côté justement rue des Jacobins, il n'y a pas de souci. Et la zone piétonne est vraiment accessible du trottoir, donc il n'y a pas de souci, c'est dans la continuité. Les trois stationnements zone bleue sont dans la continuité de la pizzeria et de la bande de stationnement qu'il y a un petit peu avant.

MME FOURE: Nathalie LECLERCQ veut-elle rajouter un mot?

MME LECLERCQ : Oui.

MME FOURE: Je crois que le micro ne marche pas.

MME LECLERCQ: Je rencontre donc Madame DE WINTER régulièrement et donc je l'informe de ce qui se fait dans le secteur centre et donc elle était très au courant. Évidemment, si vous allez dans un autre sens et que vous lui proposez... Enfin c'est extrêmement bizarre ce que vous dites parce que moi, elle me fait part toujours de ses intentions et elle est mise au courant de ce qui est fait dans le secteur.

MME FOURE : En tout cas, moi, ce que je retiens, c'est que Nathalie LAVALLARD, conformément à sa délégation, a consulté les commerçants concernés. Nathalie LECLERCQ, conformément à sa délégation, a consulté le comité de quartier.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 54 -

Il n'y a pratiquement pas d'habitants dans cette rue ? Il y en a très peu. Je ne sais pas s'il y en a d'ailleurs. Oui. Quelques habitants, mais fort peu.

Mais en tout cas, moi, je me réjouis qu'on arrive à réguler, et on a tous le même avis, qu'on arrive à réguler la circulation et le stationnement dans cette rue Marotte parce que je vous rappelle quand même que cette rue Marotte, c'est la rue qui a vu arriver le premier hôtel 5 étoiles de notre ville et je pense que ça fait partie aussi de l'attractivité de la ville que d'avoir un hôtel 5 étoiles, d'où l'intérêt d'avoir un voiturier. Et moi, je me réjouis qu'on arrive enfin à trouver une solution parce qu'en effet, Madame THÉROUIN, je crois, l'a dit tout à l'heure, il y avait eu un précédent projet qui avait été avancé et c'était Monsieur et Madame WALTI qui étaient revenus sur leur position et c'est ce qui avait amené à ne pas pouvoir donner suite au projet initial. Voilà où on en est. Donc, je me réjouis qu'on trouve une solution acceptable.

On peut passer au vote?

ADOPTE

Observations:

Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme BELLINA, Mme VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY ont voté contre.

25 - CLESENCE. ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS PSLA SITUES ZAC RENANCOURT (ILOT C4). EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER: Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose, Madame le Maire, de traiter conjointement les points 25, 26, 27 et 28, pour lesquels il s'agit d'accorder la garantie de la ville d'Amiens à l'organisme CLESENCE pour le remboursement de prêts contractés auprès de la Banque Postale, mais aussi d'approuver les conventions correspondantes et de vous autoriser à les signer.

Donc concernant le point 25, il s'agit de l'acquisition de 10 logements individuels PSLA situés ZAC Renancourt.

Le point 26 : construction de 6 logements individuels PSLA situés ZAC Renancourt.

Point 27 : construction de 12 logements individuels et 10 logements collectifs, 22 PSLA situés ZAC Intercampus.

Et point 28 : construction de 6 logements individuels PSLA situés ZAC Gare la Vallée, rue Dejean.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Il n'y en a pas. Alors, je mets aux voix le point 25.

ADOPTE A L'UNANIMITE

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 55 -

26 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS PSLA SITUES ZAC RENANCOURT (ILOT D7). EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME FOURE : Le point 26, est-ce le même vote ? C'est le même vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS INDIVIDUELS ET 10 LOGEMENTS COLLECTIFS (22 PSLA) SITUES ZAC INTERCAMPUS (ILOT 1L2B). EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE.

GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME FOURE : Le point 27, c'est le même vote également ? Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS PSLA SITUES ZAC GARE LA VALLEE (ILOT A30), RUE DEJEAN. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME FOURE: Le point 28 aussi ? Très bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - SOLARISATION DES GRANDES TOITURES. LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SUR LES PATRIMOINES.

MME RODINGER: Dans le cadre de la feuille de route autonomie énergétique, approuvée par le conseil municipal du 23 mai 2019, une forte part d'énergie solaire est prévue dans la fourniture d'électricité, de l'ordre de 500 GWh. La ville d'Amiens, conjointement avec la communauté d'agglomération Amiens Métropole, entend poursuivre une stratégie solaire dont les principaux objectifs sont déclinés dans la délibération qui vous a été transmise.

La première étape de cette stratégie solaire concerne le patrimoine des deux collectivités et repose sur une logique de massification.

Pour en permettre la mise en œuvre, je vous propose dans un premier temps d'autoriser Madame le Maire à lancer, avec Amiens Métropole, un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de retenir le développeur / investisseur qui réalisera les installations solaires sur les patrimoines de la Ville et d'Amiens Métropole.

Le lauréat de cette AMI déterminerait les choix techniques du projet, sa faisabilité économique, et serait force de proposition dans le choix de la structure juridique qui porterait la réalisation, l'exploitation des centrales.

Dans cette optique, des conventions d'occupation temporaire seront à approuver dans le cadre d'une future délibération.

En outre, le Centre de ressources régional sur les EnR viendrait en appui sur ce projet compte tenu de son expertise sur le solaire.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 56 -

À noter que les propriétaires publics et privés seront invités à rejoindre également l'initiative. Après un premier filtrage des bâtiments au regard des données du cadastre solaire et de leur profil de consommations, certains pourront être orientés vers les logiques d'autoconsommation individuelle de l'électricité produite si cela s'avère pertinent.

Je vous invite, dans un second temps, dans une logique de massification toujours, à autoriser Madame le Maire à proposer aux propriétaires de patrimoine répondant aux critères de surface recherchés, de rejoindre l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Je vous propose enfin d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette opération.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Monsieur PRADAT.

MME RODINGER: Excusez-moi, Monsieur PRADAT. Je peux juste vous devancer parce que je voulais dire qu'effectivement nous avons répondu à une demande de Monsieur PRADAT qui était fort judicieuse, à savoir que l'on mettait en option le financement participatif et effectivement on a changé la donne en le mettant comme une obligation. Voilà.

MME FOURE: Monsieur PRADAT néanmoins.

M. PRADAT: Merci, Madame le Maire. Merci, Madame RODINGER, de souligner qu'effectivement c'était mieux d'avoir... d'être sûr d'avoir cette proposition de la part des acteurs qui vont répondre à l'AMI.

Alors on a parlé beaucoup, beaucoup, ce soir, d'écologie en général, l'autonomie énergétique, alimentaire, etc. Excusez-moi d'en remettre une couche, mais voilà : il y a sur ce sujet quelques points de méthode qui nous posent question.

Donc, vous voulez accélérer le développement des énergies renouvelables. Bon. Forcément, pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050, c'est tant mieux, on ne peut pas être contre, on ne peut qu'être d'accord et s'en réjouir, d'autant que notre agglomération a pris du retard, et donc il est temps effectivement d'une massification. Maintenant, je rappelle quelques éléments.

En novembre, on a voté la PPI de la ville. Il y avait une participation au capital de la ferme solaire, sur la ferme solaire. C'est très bien. Il n'y avait pas d'autres investissements prévus sur l'énergie solaire. Donc, vous dites vouloir aller vite. On est d'accord.

Maintenant, cette méthode que vous proposez, donc dans votre feuille de route, nous pose question sérieusement et ça fait partie de vos orientations et de nos différences. Il y a quoi dans cette AMI et dans la méthode, je dirais, si j'ai bien compris parce que j'ai posé des questions en commission et on a échangé, qui porte sur trois points ? Sur trois points. Nous avons ces trois interrogations qui demeurent et pour lesquelles nous ne sommes pas forcément en accord.

Le premier point, donc vous demandez un AMI, de voter un AMI qui fera appel finalement à des réponses plutôt de grands groupes de l'énergie qui vont donc être appelés à investir sur les toitures de nos établissements, bâtiments municipaux pour rentabiliser des capitaux, donc des actifs, et quelque part ce seront les grands groupes qui vont verdir ces actifs en participant à ces actions qui par ailleurs sont assez peu rentables, on le sait tous.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 57 -

Nous aurions préféré, sur ce point, que la ville réalise un investissement ou un coinvestissement pourquoi pas dans le cadre d'une SEMOP et devienne donc producteur d'énergie. Avec l'utilisation de cette énergie, on aurait pu aussi aller vers l'autoconsommation collective plutôt que la revente, c'est-à-dire que plutôt que de la compensation, une baisse de notre facture de consommation.

La participation citoyenne, je vous remercie de l'avoir souligné, c'était un des points qui, pour nous, était important quand on a une stratégie d'investissement et il se trouve que là, c'est de l'investissement privé.

Le deuxième point : il y a une deuxième phase prévue sur d'autres toitures pour de l'autoconsommation collective. On a parlé tout à l'heure des jardins, du... comment ça s'appelle... du Jardin des plantes. Bon. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas grand-chose. Donc finalement l'investissement public, au-delà de la ferme solaire, ne sera pas fait sur les toitures.

Enfin, le troisième point, c'est les maisons des particuliers. La méthode, c'est la suivante : vous comptez en fait sur le bon vouloir des propriétaires d'investir sur leurs toitures. Ils peuvent aussi s'associer à cet AMI, comme vous l'avez expliqué, mais là je parle du cadastre solaire qui a été fait et de ce qui va se passer et ce qui va arriver après sur les maisons individuelles.

La méthode, c'est la même. On laisse faire des investisseurs qui en auront les moyens pour faire, là, de l'autoconsommation individuelle et donc on sait très bien l'état du parc des maisons à Amiens : la plupart des investisseurs n'ont déjà pas les moyens de s'endetter pour réaliser des véritables rénovations énergétiques. Donc, ils vont maintenant s'endetter pour produire l'énergie. Il y a quelque chose sur lequel j'ai du mal à croire que ça va vraiment massifier. Maintenant, j'ai compris que l'État ne peut pas aider à l'investissement sur les toitures des maisons individuelles, donc il n'y aura pas d'aide de la métropole. Dont acte.

Donc enfin, pour conclure, vous nous dites que vous avez choisi cette stratégie pour aller vite, je reprends les mots qui nous ont été apportés. Nous aurions agi différemment, sans confondre vitesse et précipitation. Alors, je sais ce que vous allez nous dire : l'investissement public a ses limites, nous avons besoin de l'investissement privé pour aller vite et massifier. Certes. Mais sur la méthode, encore, il faut voir loin, et n'en convienne à Monsieur BIENAIMÉ, nous ne sommes pas contre la planification écologique. Loin s'en faut. Et nous ne sommes pas contre certains partenariats publics/privés. Et nous regrettons que vous n'ayez pas fait le choix de créer une SEMOP solaire ou bien de participer à la SEM régionale de l'énergie solaire et fait le choix de privatiser les toitures de notre ville. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur le vote de cet appel AMI.

MME FOURE: Florence RODINGER. Pardon! Benoît MERCUZOT d'abord.

M. MERCUZOT: Oui. Merci, Madame le Maire.

Je voudrais dire que sur ce point j'ai une lecture beaucoup moins restrictive de l'appel à manifestation d'intérêt que celle qui vient d'être développée. Il me semble en effet que, sans être un thuriféraire de la SEMOP, l'AMI ne bloque pas la chose. Le choix n'est pas fait de notre part, mais je lis notamment : « Le candidat proposera la forme de société qui lui paraît la mieux adaptée au projet. » Alors on n'impose pas la SEMOP, mais on ne l'interdit pas non plus. Et... enfin voilà, je... vous avez une lecture beaucoup plus restrictive que celle que je peux avoir en parcourant le document qui décrit cet AMI. Voilà, c'était le point que je voulais souligner.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 58 -

MME DELETRE: Pour répondre rapidement à Monsieur PRADAT, d'abord, on n'a pas dit qu'on allait vite. On a dit qu'on faisait une première montée en puissance et que c'était nécessaire et qu'aujourd'hui on partait de 0 pour atteindre un niveau +++ qu'on allait finir par atteindre, mais qu'on a aussi dit lors de la PPI qu'on était sur un mandat de structuration, ce qui nous permettrait aussi de préparer l'avenir.

Sur la question de la SEMOP, il me semble, mais Benoît m'arrêtera si je me trompe, qu'elle implique en fait de ne travailler qu'avec un seul partenaire et que donc Amiens et Amiens Métropole ne pourraient pas tous les deux faire partie de la SEMOP, si je ne me trompe. En tout cas, ça n'exclut évidemment pas de travailler sur le statut juridique de l'opération. C'est prématuré à ce niveau-là de l'AMI de le faire et ce qu'on a choisi, c'est justement d'avoir une souplesse pour nous permettre de choisir le meilleur procédé. Et ça, vous le savez, on va le travailler en commission et notamment lorsqu'on travaillera avec le jury de sélection de l'opérateur, des opérateurs.

MME RODINGER: D'abord, je remercie mes collègues d'être en appui. Et Monsieur PRADAT, vous faites à la fois les questions et les réponses, donc effectivement on n'est pas sur les mêmes... enfin en tout cas on n'est pas sur les mêmes choix politiques. Concernant le... comment dire... effectivement, nous avons fait le choix de faire investir sur nos toitures parce qu'au-delà de mettre des panneaux solaires, il faut aussi restaurer des toitures. Enfin c'est un puits sans fond. Nous n'avons pas les moyens, donc nous décidons de demander à un développeur de nous aider sur ces sujets-là. C'est sur le modèle de... parce que, comme on disait, il y a urgence, c'est vous qui le dites vous-même, donc il faut... enfin voilà il n'y a qu'un développeur et des techniciens... enfin des industriels qui ont le savoir-faire qui pourront faire efficace et c'est le modèle qu'ont choisi aussi le Département et la Région. Voilà.

Et j'entends... et pour aussi devancer la question de Madame THÉROUIN qui me parle toujours de la SEM Hauts-de-France, c'est un développeur comme un autre et que l'on invite à candidater pour l'AMI d'ailleurs. Et d'ailleurs, ils se sont associés aussi à des partenaires industriels, type ENGIE, comme par exemple à Arras avec un syndicat de déchets. Donc voilà.

Après, le... comment dire... la gouvernance n'a pas été choisie. Ce sera tout l'objet aussi des discussions que nous aurons avec eux.

Après, il faudra aussi compter avec la rénovation, avec les obligations du décret tertiaire et là, c'est quand même 25 millions d'euros qui sont prévus en PPI ville et 13 millions en PPI métro. Rien n'empêchera, à ce moment-là, de faire de l'autonomie collective, on pense notamment aux piscines, parce que, comme vous... enfin vous le savez mieux que moi, je ne vais pas faire de la technique, mais comme l'énergie ne se stocke pas, dès qu'elle est produite, si elle n'est pas consommée, elle est perdue. Donc, autant la mettre dans des réseaux, l'injecter dans le réseau. C'est avantageux pour une piscine. Ça ne l'est pas pour un gymnase, par exemple. Et c'est pour ça aussi que pour un particulier, être en autonomie totale, ce n'est même pas avantageux, enfin il y a toujours intérêt à injecter sur le réseau local, sinon il perd... bah si, parce que... pardon, bref on en rediscutera autrement. Mais comme il utilise l'énergie... enfin au moment où l'énergie est au pic de sa production, c'est là où il la consomme le moins, donc il a tout intérêt à vendre son énergie. Bon bref, on ne va pas faire une discussion. Je ne suis pas non plus hyper experte sur le sujet, mais enfin déjà de comprendre ça, ça m'a suffi.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 59 -

Et de dire aussi que vous parliez du Jardin des plantes. Effectivement, c'est un petit exemple concret parce qu'il a démarré, il est en cours, mais l'autoconsommation collective, elle va être aussi proposée dans le cadre du décret tertiaire et de notre patrimoine.

Donc, ça, c'est pour en venir... et puis voilà, comme je vous l'expliquais aussi, emmener les particuliers... l'objectif ne sera pas forcément sur la solarisation. Nous mettons les moyens sur le... comment dire... l'accompagnement à leurs projets sur le reste à charge. On ne fonctionnera plus au ticket de caisse : je fais une chaudière, j'ai des subventions ; je fais une isolation menuiserie, j'ai une subvention. Non. Là, on va raisonner global, en isolation globale. C'est là-dessus qu'on va les aider à les conseiller sur un projet et pour cela on va faire appel à un opérateur. Donc oui, pourquoi je disais ça ? Parce qu'effectivement, l'objectif ne sera pas forcément de les fournir en panneaux solaires parce que, comme je vous ai expliqué, l'État nous interdit de subventionner les panneaux solaires pour les particuliers. Donc voilà, ce sera leur choix.

Et voilà et après aussi dire que nous allons embarquer cette volonté que l'on a avec cet AMI déjà de massifier la solarisation sur nos grandes toitures du patrimoine public mais d'embarquer avec nous les bailleurs sociaux, les universitaires, les entreprises, c'est, disons, l'objectif n°2. On va d'abord un peu voir l'ampleur que ça peut prendre et du coup c'est le fait de donner quelque part l'exemple qui pourra motiver derrière cette volonté de massifier en solaire.

MME FOURE: Merci, Florence. C'est exactement ce qu'on disait tout à l'heure sur le pacte pour la transition écologique. C'est: on embarque avec nous, comme vient de le dire Florence RODINGER, les uns, les autres et on montre l'exemple, et c'est parce que nous, nous nous lançons, que d'autres peuvent nous rejoindre, et je pense que c'est vraiment le rôle de la ville, de la collectivité, de montrer cet exemple.

Hubert DE JENLIS voulait...

M. DE JENLIS: Oui, je vais dire un petit mot rapide parce qu'il a été évoqué que le conseil départemental avait lancé aussi un appel à manifestation d'intérêt. Il s'avère que je m'occupe du comité de pilotage qui suit ce dossier et contrairement à ce que vous pouvez craindre, Monsieur PRADAT, sans rentrer dans les détails, ce n'est pas des gros groupes d'énergie qui ont répondu. Je ne peux pas aller encore plus loin dans l'échange aujourd'hui parce que tout n'est pas définitif, mais vous seriez très surpris des dossiers qui ont répondu à l'AMI du département.

Après, moi, je pense qu'une collectivité, elle a aussi... elle doit être vertueuse dans le sens où, que ce soit le département, la région et maintenant la ville, mettre à disposition des toitures d'un opérateur, et ce n'est pas une mise à disposition gratuite déjà pour commencer, c'est extrêmement vertueux parce que notre objectif n'est pas d'installer un système rentable pour nous. Il est d'implanter un système vertueux pour le développement durable et on sait très bien que toute l'énergie, l'électricité photovoltaïque, c'est quelque chose d'extrêmement important. Donc, mettre des toitures de la ville qui aujourd'hui sont inertes en termes de production d'énergie, qu'on puisse imaginer demain que, aussi bien de la région, de la ville et du département, on ait des toitures qui produisent de l'énergie photovoltaïque, moi, je trouve ça vachement bien.

MME FOURE: Merci. Je veux en profiter aussi pour remercier Florence RODINGER pour son implication dans un sujet qui est extrêmement technique et elle a beau dire qu'elle n'est pas

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 60 -

spécialiste, elle est la plus spécialiste de nous tous en tout cas. C'est très clair et elle s'est passionnée pour ce sujet et moi, je voulais la remercier en votre nom à tous.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur la délibération ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

30 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MULTI-ACCUEIL ET 2.0 A L'ATRIUM. AFFECTATION DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. LORIC: Il s'agit donc de l'autorisation de programme "Multi-Accueil, donc c'est le multi-accueil et 2.0 à l'Atrium", qui est destinée à couvrir notamment les dépenses liées aux opérations d'investissement concourant au projet de réhabilitation du Pôle Accueil, pour un montant global de 250 000 euros.

Je vous propose d'approuver la liste des opérations de réaménagement à entreprendre au sein du Pôle Accueil de l'Atrium, au titre de l'année 2022, visant notamment à réorganiser l'accueil des usagers en l'adaptant aux évolutions des outils numériques à disposition. Dans cette perspective, il est question d'amener les usagers vers un maximum d'autonomie tout en les accompagnant dans leurs démarches au travers d'un accueil de type « côte à côte ».

Pour faire simple, l'idée c'est de passer d'un accueil qui est aujourd'hui un accueil en forme de guichet à un accueil où les agents peuvent, quand ils se mettent côte à côte avec les usagers, travailler sur le numérique et l'accès au numérique et l'accès aux démarches administratives.

Ces opérations consistent aussi à offrir davantage de place et de visibilité à la Maison des Projets, qui est la maison dans laquelle on présente les projets de l'ANRU notamment, d'améliorer les conditions de travail des agents ne disposant pas de bureaux éclairés par la lumière naturelle et de proposer des locaux en rez-de-chaussée pour les permanences des éventuels nouveaux partenaires. Ce réaménagement s'accompagnera d'une isolation par l'extérieur et, alors on m'avait écrit un raccordement au réseau de chaleur, mais l'Atrium étant chauffé à l'électricité, ce sera plutôt un raccordement soit à une future toiture solaire, soit à un opérateur, un nouvel opérateur qui va prendre place aussi sur le secteur, qui sera AMSOM Habitat.

Je vous propose de financer ces opérations par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée, pour un montant de 20 000 euros en 2022, et d'autoriser la sollicitation par Madame le Maire de tous les accompagnements financiers potentiels auprès des partenaires régionaux, nationaux comme européens. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes correspondants.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Non. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 61 -

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote. Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenu.

31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EQUIPEMENT NUMERIQUE DES FAMILLES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT. ANNEE 2022.

MME BOUCHEZ: Une autorisation de programme de 690 000 euros destinée à financer les opérations d'équipement numérique des familles a été votée dans le cadre de la PPI 2022-2026.

Je vous rappelle que l'engagement mutuel relatif au don de matériel informatique entre la ville d'Amiens et les familles bénéficiaires, qui s'apparente à une convention à intervenir avec chaque famille, a été approuvé lors de notre séance du 9 décembre 2021.

L'acquisition des ordinateurs, des sacs ou sacoches, dans le but de les donner aux familles amiénoises non équipées et ayant un enfant scolarisé en école élémentaire (du CP au CM2), nécessite l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 300 000 euros pour cette année.

Je vous propose donc de financer cette opération par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Equipement numérique des familles » pour l'achat de ces matériels.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières potentielles et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Non. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote. Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenus.

32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA CUISINE CENTRALE ET DES SATELLITES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

MME BOUCHEZ: La cuisine centrale d'Amiens, qui fabrique les repas pour les restaurants scolaires de la ville ainsi que pour les accueils des loisirs, a besoin de renouveler son matériel et d'entretenir le bâtiment. De même, il est nécessaire d'intervenir sur les fours et armoires froides au sein des satellites. Une autorisation de programme de 500 000 euros a été approuvée dans le cadre de la PPI 2022-2026 et je vous propose d'affecter 150 000 euros en crédits de paiements pour 2022 selon le détail de travaux listés dans la délibération qui vous a été transmise.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 62 -

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote. Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenus.

33 - Caisse des ecoles. Mise en œuvre du dispositif Reussite Educative. Subvention. Annee 2022. Convention.

MME BOUCHEZ: Je vous propose de soutenir financièrement la Caisse des Ecoles qui porte le dispositif « réussite éducative. Je vous précise que ce dispositif, donc, s'adresse à tous les quartiers prioritaires de la ville d'Amiens, donc de soutenir financièrement à hauteur de 100 000 € au titre de l'année 2022, montant identique à l'année dernière.

Ce programme est défini dans le plan de cohésion sociale et permet de délivrer un accompagnement éducatif, culturel, social et sanitaire auprès des élèves et des familles en difficulté.

Je vous invite à approuver la convention de subvention se référant à cette action et à autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE: Pas d'observation? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX ECOLES PRIVEES. AVENANT A LA CONVENTION.

MME BOUCHEZ: La commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association. Par délibération en date du 24 juin 2021, nous avons approuvé la participation communale de 2 312 190 euros pour 2022 et pour les élèves résidant à Amiens.

Cependant, compte tenu de l'absence de compensation financière de l'État et des crédits arbitrés au Budget Primitif 2022, je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant à cette convention afin de revenir à la proposition initialement formulée auprès de la direction diocésaine en janvier 2020.

Le présent avenant modifie donc la participation communale pour le financement des écoles privées concernées et pour l'année scolaire 2021/2022 à 2 242 190 € et, pour 2022/2023, à 2 312 190 €.

MME FOURE: Y a-t-il des observations? Non. Alors, on passe au vote.

ADOPTE

Observations:

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 63 -

35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. HOTEL DES ASSOCIATIONS GAUDISSART. AFFECTATION DES OPERATIONS DE RENOVATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. DESCOMBES : Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2022-2026, une autorisation de programme, concernant l'hôtel d'associations Gaudissart, a été votée pour un montant total de 700 000 €. Ce lieu situé au 14/16, rue Gaudissart, sera dédié aux associations et à la participation citoyenne des habitants du quartier, comme le comité de quartier, le conseil citoyen, l'espace de vie sociale mais aussi les réunions et associations d'habitants.

Je vous propose d'approuver l'affectation pour l'année 2022 de 100 000 € afin d'achever au second semestre la rénovation du rez-de-chaussée.

Il convient également d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles, et à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

MME FOURE: Pas de question(s)? Alors on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT),

VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

36 - DENOMINATION DE L'HOTEL DES ASSOCIATIONS GAUDISSART.

M. DESCOMBES: La ville d'Amiens souhaite rendre hommage à Anna POLITKOVSKAÏA. Alors, tout d'abord, Madame le Maire, permettez-moi de vous dire que je me réjouis, ainsi que mes collègues, que vous souhaitiez donner à cet hôtel des associations le nom de cette célèbre journaliste.

Anna POLITKOVSKAÏA était une journaliste russe. Elle est née à New York en 1958 de parents diplomates soviétiques. Anna POLITKOVSKAÏA possédait également la nationalité américaine.

C'était une militante des droits de l'homme, connue pour son opposition à la politique du président russe Vladimir POUTINE, d'une part, sa couverture du conflit tchétchène et ses critiques virulentes envers les autorités de la république caucasienne, d'autre part.

Avant son assassinat, la journaliste, figure de l'opposition médiatique au président russe Vladimir POUTINE, avait déjà fait l'objet d'un enlèvement de 48 heures, ainsi que de plusieurs arrestations et d'un empoisonnement. Plusieurs menaces de mort avaient aussi été proférées à son encontre.

« Une mort sur ordonnance », tel était le titre de l'un des principaux journaux russes au lendemain de la mort de la journaliste, tuée par balle en bas de chez elle par un après-midi d'automne. Un titre qui en dit long sur le climat de suspicion qui règne autour d'un meurtre dont on ne connaît toujours pas, 16 ans plus tard, les commanditaires.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 64 -

Son dernier ouvrage « Douloureuse Russie » est paru en septembre 2006, soit un mois avant sa mort. Dans ce livre, véritable réquisitoire contre la politique de Vladimir POUTINE, la journaliste prédit que si une révolution éclate en Russie, elle ne sera ni orange, ni de velours, mais rouge comme le sang.

Anna POLITKOVSKAÏA était une infatigable travailleuse, persuadée que le courage civique individuel finirait par avoir raison de l'état despotique. Elle est connue dans le monde entier pour ses enquêtes sur les exactions russes, en Tchétchénie, les violences dans l'armée, la corruption et les mensonges des responsables politiques.

Elle était devenue la figure de l'opposition médiatique, elle le paiera de sa vie.

Anna POLITKOVSKAÏA a été assassinée en 2006, le 7 octobre, le jour de l'anniversaire de Vladimir POUTINE.

Je vous propose, mes chers collègues, de donner le nom d'Anna POLITKOVSKAÏA à l'Hôtel des associations Gaudissart, dont l'inauguration est prévue en juin prochain.

MME FOURE: J'ajoute, pour que les choses soient bien claires, que cette demande nous a été formulée par l'association Amnisty International, que tout le monde connaît, qui est une organisation non gouvernementale connue dans le monde entier et qui met toujours en valeur, où que ce soit, sous quelques cieux que ce soit, les personnes qui se sont fait connaître pour la défense des droits de l'homme et qui sont injustement enfermées ou assassinées, comme c'est le cas d'Anna POLITKOVSKAÏA. Et en fait, Amnisty International a choisi de faire son congrès national à Amiens en juin prochain. Et à cette occasion-là, ils ont émis le souhait, auprès de moi, de pouvoir donner le nom d'Anna POLITKOVSKAÏA à un bâtiment, une rue, un lieu de notre ville.

Donc, je pense que nous serons très nombreux à assister à non pas l'inauguration puisque les travaux ne seront pas suffisamment avancés pour cela, mais la première pierre de la rénovation de ce bâtiment. Donc, nous ferons cette inauguration du nom d'Anna POLITKOVSKAÏA dans le cadre de ce congrès national d'Amnisty International à Amiens.

Voilà ce que je voulais préciser.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je pense que c'est... ça va de soi parce que la symbolique est évidemment extrêmement importante. Lors du dernier conseil, c'était des familles ukrainiennes que nous avons pu entendre. Aujourd'hui, c'est cette délibération. Tout cela a un sens.

Donc, je vais faire voter également de manière positive si vous le voulez bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Adopté à l'unanimité. Ça me semblait important qu'on le signale, même si je ne doutais pas de ce vote à l'unanimité évidemment.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 65 -

37 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL CAPS. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

MME ROY: Donc, la ville d'Amiens, comme vous le savez, compte 4 centres sociaux qui sont de véritables points d'appui d'animation de la vie sociale sur le territoire.

Après avoir réalisé la construction du centre social ALCO, l'action 52 du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens 2020-2026 prévoit une opération similaire pour l'association CAPS. Le lieu exact est en cours de définition mais restera en proximité de l'implantation actuelle de l'association, au sein du guartier Sud-Est.

Je vous propose donc d'affecter pour l'année 2022 un montant de 25 000 € de crédits de paiement pour démarrer la phase des études de programmation, sur l'AP "Construction centre social CAPS" de 2 000 000 € votée lors de la PPI 2022-2026.

MME FOURE: Je me réjouis de cette délibération qui va être la première étape effectivement de la rénovation de CAPS sur un site qui est conforme à ce que souhaitait l'association, donc je m'en réjouis d'autant plus.

MME ROY: Tout à fait.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Il n'y en a pas. Donc, je passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote. Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenus.

38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PACTE POUR LE BIEN VIVRE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

MME ROY: Donc, dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens 2020-2026, la ville a poursuivi et intensifié son engagement en termes de soutien aux plus fragiles.

L'action 3 vise à développer des consignes pour les personnes sans domicile fixe et a vocation à ramener les personnes les plus marginalisées vers l'accès aux droits puis, à terme, à une solution de réinsertion pérenne.

L'implantation de ces consignes devra être travaillée avec l'ensemble des délégations parties prenantes, notamment les adjoints de secteur ainsi que les acteurs institutionnels, donc l'État bien sûr, et associatifs du territoire.

Je vous propose d'inscrire en crédit de paiement 40 000 euros pour l'achat et l'installation de ces consignes, à prendre sur l'AP « Actions pacte pour le Bien Vivre » d'un montant global de 300 000 €.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 66 -

Et je précise que ce sont 12 consignes et que c'est un travail de partenariat qui va être mené avec EMMAUS Solidarité et qui s'accompagnera d'un accompagnement global des personnes. Ce ne sera pas juste une mise à disposition de casiers.

MME FOURE : Merci pour ces précisions. Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations:

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE n'ont pas pris part au vote. Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenus

39 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE: Nous passons donc aux vœux et questions orales.

39-1 - VŒU POUR DES BUDGETS DU CCAS AU PROFIT DES HABITANT.E.S.

MME FOURE : Donc, on commence par ce qui en la forme est un vœu, a été déposé comme un vœu, pour des budgets du CCAS au profit des habitants. Qui nous le présente ? Madame BECKER, vous avez la parole.

MME BECKER: Oui. Bonsoir à toutes et à tous.

Alors, notre groupe a tenu à émettre ce vœu afin de dénoncer la marchandisation du social, quand on voit que dans les collectivités dorénavant on voit de l'excédent budgétaire, donc des bénéfices qui sont faits. Et c'est pour cela que nous avons déposé ce vœu.

Alors, la situation, vous le voyez devant vos yeux, donc je vais en lire une partie. La situation sociale de nombreuses et nombreux Amiénois est particulièrement tendue et risque de se tendre davantage. La crise sanitaire a fait émerger de nouveaux publics et de nouveaux besoins qui ne manqueront pas de s'accroître avec la hausse du prix de l'énergie, de l'alimentation et du carburant.

Et l'analyse des besoins sociaux a décrit une situation particulièrement défavorable, ça a été fait fin 2021, et les Amiénoises et les Amiénois sont plus touchés par la crise Covid que la moyenne des Français. Le nombre de familles en situation de fragilité, que ce soit en emploi précaire, chômage récent ou personne sous le seuil de pauvreté ou juste au-dessus y est en effet élevé.

Les enfants amiénois et leur famille sont deux fois plus fragilisés que la population infantile nationale. 7 415 enfants environ, soit 27 % des enfants amiénois, sont identifiés comme étant en situation de fragilité, contre 12 % à l'échelle nationale.

23 % des Amiénoises et des Amiénois de plus de 75 ans sont également considérés comme étant en situation de fragilité, contre 17 % à l'échelle nationale.

Certains besoins sociaux sont couverts par les aides disponibles sur le territoire. Mais pas tous.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 67 -

À titre d'exemple, il n'est pas rare que des demandes d'aides pour des frais d'obsèques soient refusées à des personnes n'ayant pas les moyens d'enterrer leurs proches.

Et de nombreuses personnes ne font pas la demande d'aides auxquelles elles ont droit, faute de communication et d'accompagnement, ce qu'on appelle les non-recours.

C'est pourquoi, le conseil municipal d'Amiens :

- demande au CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, de la ville de desserrer les cordons de sa bourse, et de ne plus refuser les subventions proposées par la ville, afin de répondre aux Amiénois.es fragilisés par les crises qui s'enchaînent.
- Le CCAS dispose de ressources financières inutilisées. D'année en année, son budget présente un excédent non négligeable. En 2021, celui-ci a atteint le niveau, inégalé depuis le début du mandat, de 820 211 euros. Conserver dans ses caisses un tel montant est indécent quand le niveau de vie des habitants, déjà fragilisés, chute, et que le rapport sur lequel il s'appuie pour réaliser son budget montre une situation « particulièrement défavorable » pour les Amiénoises et les Amiénois.
- Demande également au conseil départemental de la Somme de rétablir la subvention annuelle de 200 000 euros qu'il versait jusqu'alors pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Sachant que le conseil départemental de la même façon a un excédent budgétaire énorme.

Voilà. Merci à vous.

MME FOURE: Alors, donc en la forme, vous avez déposé ce dossier sous la forme d'un vœu. Pour moi, c'est une question orale puisqu'en réalité le CCAS, c'est moi qui le préside de droit et donc c'est Mathilde ROY qui, en réalité, assure la présidence, mais en tant qu'elle est mon adjointe aux affaires sociales. Et donc on ne va voter... enfin mettre aux voix un vœu pour nous demander à nous-mêmes de faire quelque chose. Donc, je souhaite que ce soit vu sous l'angle d'une question orale. Je sais que dans la question orale, il n'y a pas de débat, donc ce que je vous propose c'est de pouvoir néanmoins répondre à Mathilde ROY si vous le souhaitez. Voilà ce que je vous propose. Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, c'est sous la forme d'un vœu parce que vous êtes effectivement la présidente du CCAS mais vous n'êtes pas la présidente du département. Donc, il s'adresse également au conseil départemental de la Somme.

MME FOURE : Mais Mathilde ROY va vous répondre sur ce point et je pense que vous serez éclairée. Donc, je propose que Mathilde ROY réponde.

Écoutez, c'est moi qui préside la séance, donc je fais comme il me semble juste et j'essaie d'être toujours le plus... comment dirais-je... oui, le plus juste possible.

Mathilde ROY a la parole.

MME ROY: Merci, Madame le Maire. Donc, je vais tenter d'expliquer tout ça à Madame BECKER parce que je pense qu'il y a des choses qu'il faut parfois rappeler. On le sait : c'est la pédagogie. Il faut parfois rappeler, rappeler, rappeler pour que les messages soient enfin entendus.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 68 -

MME FOURE : La parole est à Madame ROY et à personne d'autre, Madame BECKER. La parole est à Madame ROY et à personne d'autre.

MME ROY: Permettez-moi de vous dire qu'en lisant ce que vous avez appelé une question orale, j'ai été étonnée de son contenu mais pas vraiment surprise par la démarche. Seul point positif : vous avez lu avec attention la dernière Analyse des Besoins Sociaux.

Que vous ayez votre propre vision de la politique sociale de la commune, c'est une chose, mais que vous mainteniez ces propos alors que vous avez eu toutes les explications lors du Conseil d'Administration du CCAS du 14 mars, ce n'est quand même pas si vieux, c'en est une autre! Je me questionne même sur le bien-fondé de ce vœu en conseil municipal, mais il est vrai que la tribune y est plus large qu'en CA de CCAS!

Votre position est dogmatique, politicienne, sans aucune volonté de faire avancer et progresser les réponses sociales! Je m'inscris donc totalement en faux, les Amiénois doivent se rendre compte de votre incompréhension!

Je vous rappelle que nous avons toujours cherché à vous associer aux travaux sur les questions sociales. J'en prends pour exemple les groupes de travail sur le Pacte pour le Bien Vivre, le Règlement Intérieur du CCAS et encore Noël Solidarité. Vous n'avez participé à aucun d'entre eux; ...malgré cela votre groupe s'est permis de qualifier vos collègues membres du CA de CCAS de « gouvernance passive » lors de sa dernière réunion, ce qui représente un réel irrespect pour des hommes et des femmes qui donnent de leur temps à nos côtés pour les Amiénois et notamment les plus fragiles en particulier.

Sur le premier point de votre question, que dire...? Benoît MERCUZOT, mon collègue, se ferait certainement un réel plaisir de vous expliquer, ou réexpliquer, une fois de plus, le motif de la baisse de la subvention d'équilibre de la ville, mais nous y passerions la nuit sans être sûre d'être comprise... En quelques mots, le CCAS n'a pas refusé une partie de la subvention d'équilibre de la ville, cette dernière a été ajustée au regard des dépenses et des recettes du CCAS.

Si tant est qu'elle aurait été intégrée au budget du CCAS, cela aurait mécaniquement augmenté l'excédent budgétaire que vous évoquez dans votre second point, qui aurait été, selon vous, encore plus « indécent ».

Ce qui est indécent, c'est que vous ne soyez pas en mesure de comprendre que de disposer d'un excédent alors que le niveau de service n'a pas diminué est signe d'une saine gestion. Vous n'êtes pas sans savoir que les finances des collectivités territoriales sont mises à mal ; la ville et son CCAS sont liés et nous sommes garants de l'équilibre budgétaire général.

Toutefois, je reviens donc plus précisément sur l'excédent budgétaire, j'y reviens une fois de plus et vais vous redire ce que je vous ai déjà dit en CA de CCAS.

Ainsi, les explications sont simples, et je pense que l'ensemble des participants vont bien comprendre :

• Des subventions ont été versées courant 2021 pour des actions 2021 / 2022 et non utilisées en 2021, en fonction aussi des dates de versement.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 69 -

- Nous avons par ailleurs reçu un remboursement pour des Chèques Accompagnement personnalisés qui n'ont pas été consommés de 2020.
- Certains services, dont le portage de repas, fort de son succès et de sa qualité de service, ont généré plus de recettes.
- À l'inverse, en raison de la crise sanitaire, certains crédits n'ont pu être utilisés en totalité, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Voici comment se compose un excédent budgétaire, j'espère avoir été claire et que nous n'y reviendrons pas une fois de plus dans quelques semaines!

Pour votre parfaite information le CCAS en 2021 c'est :

- 5 662 aides facultatives accordées pour 1 512 familles
- 933 foyers entrés dans un parcours d'accompagnement social global
- 1 818 entrées au jardin solidaire de Saint Maurice, plus d'une tonne de fruits et légumes produits et donnés aux plus fragiles
- 554 participants aux ateliers de l'Espace de Vie Sociale
- 134 641 repas à domicile
- 743 abonnés à la téléassistance
- Plus de 25 000 appels et visites à l'écoute seniors
- 13 788 places d'animations offertes aux seniors

Donc, vous voyez que l'activité est bien là et qu'elle répond à des attentes des Amiénois qui ne sont pas laissés sur le chemin.

Je m'arrêterai là, la liste de nos succès est longue, j'en suis heureuse pour celles et ceux qui en bénéficient.

Vous évoquez que certaines familles n'obtiennent pas d'aide pour les frais d'obsèques. Certes, l'octroi de ces dernières aides, et qui sont facultatives, sont soumises à un règlement intérieur. Nous l'avons d'ailleurs présenté en CA de CCAS, si les personnes ne remplissent pas les conditions, bien entendu elles ne peuvent pas en bénéficier puisque sinon à quoi sert un règlement intérieur.

Si vous écoutiez...

MME FOURE: La parole est à Mathilde ROY. Je vais demander que vous soyez... Mathilde ROY... Je vais demander à Madame BECKER de se taire ou je vais être obligée de lui demander de sortir. Ce n'est pas possible. On est dans une enceinte démocratique, chacun parle à son tour. On ne vous a jamais interrompue, Madame BECKER. Ce n'est pas tolérable

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 70 -

que vous ne cessiez de parler en même temps que la seule personne qui a droit à la parole. Donc, soit vous vous taisez, soit vous sortez ! La parole est à Mathilde ROY.

MME ROY: De fait... Merci, Madame le Maire, surtout qu'on essaie de vous répondre.

De fait, certaines familles n'entrent pas dans les critères. Et il ne faut pas oublier que d'autres partenaires accompagnent également sur cette thématique (comme par exemple la CAF ou la CARSAT, etc.) et nous orientons donc les personnes qui se voient opposer un refus vers l'ensemble des intervenants qui peuvent le faire.

Par ailleurs, le budget global des aides facultatives n'est pas figé. Le montant pourra être revu si le nombre de demandes s'accroît. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'échanges lors du DOB du CCAS. Ainsi nous envisageons, par exemple, de réactiver l'aide jeune compte tenu du contexte de précarité des étudiants qui perdure.

Et, je vous rejoins, vous avez raison sur le fait que nous devons communiquer davantage sur ce que peut proposer le CCAS.

En ce qui concerne votre dernier point, sur les financements du conseil départemental pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, il me semble difficile de lui demander de rétablir les 200 000 € afférents puisque nous n'effectuons plus, et nous l'avons déjà dit et redit, d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et ce depuis fin 2020.

Précision utile : on ne demande pas à un partenaire de rétablir une subvention, mais plutôt de retravailler une convention assortie d'objectifs et d'évaluation et c'est ainsi que l'on construit un partenariat.

Cette demande n'a donc aucun sens puisque si tel était le cas, cela viendrait à nouveau à gonfler cet excédent budgétaire que vous nous reprochez.

Néanmoins, soyez rassurée pour l'équilibre budgétaire du CCAS, chaque année nous développons de nouveaux partenariats et de nouvelles recettes, et une convention-cadre entre le CCAS et le Conseil départemental est en cours de réflexion commune.

Au final, tout ceci traduit votre vision très partielle de la place et du fonctionnement d'un CCAS. C'est une vision que l'on peut qualifier de passéiste, un CCAS est aujourd'hui très loin d'une hypothétique et stigmatisante opération d'« assistanat social ». Nous sommes bien au cœur de la politique publique locale, au cœur des enjeux structurants pour la commune et le territoire. Autant de défis dont le CCAS est non seulement un acteur, mais également un outil de détection des problématiques et de déploiement des politiques décidées par les élus, coconstruites avec les habitants et innovantes. Ainsi, le CCAS n'est pas qu'un simple « guichet social », il est l'un des bras armés de la politique publique territoriale avec cette spécificité si particulière d'être au plus proche des attentes des concitoyens.

Ce positionnement, nous le revendiquons avec force. C'est d'ailleurs pour cela que le CCAS d'Amiens est très souvent mis en avant et copié pour les politiques qu'il mène ; c'est aussi pour cette raison que, la semaine dernière, j'ai eu le privilège de participer à la table ronde d'ouverture du congrès de l'UNCCAS aux côtés d'acteurs de référence en la matière sur le thème prévention et réparation, quel rôle pour les élus locaux.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 71 -

D'ailleurs, le CCAS d'Amiens est adhérent à l'UNCCAS qui propose des formations aux élus, et je vous invite à vous en saisir si vous voulez mieux comprendre les mécanismes budgétaires d'un CCAS.

MME FOURE: Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS: Oui. Merci, Madame le Maire, de nous donner la parole. Je vais intervenir en tant qu'administrateur du CCAS puisque vous avez accepté ou en tout cas je ne sais pas si c'est la loi mais en tout cas voilà nous sommes deux membres de l'opposition dans le CCAS, il y a Evelyne BECKER et il y a moi-même. Je crois qu'il faut que nous soyons fiers de notre CCAS. Le CCAS d'Amiens est un bon CCAS... et elle recommence à parler.

MME FOURE: Madame BECKER, j'attends vos excuses.

MME BECKER: Désolée, Monsieur DESCHAMPS.

MME FOURE : Bon. Maintenant la parole est à seulement Renaud DESCHAMPS, lui seul a la parole et je... On l'écoute.

M. DESCHAMPS: Oui. Je disais donc que nous avons un bon CCAS et que nous devons en être fiers. Nous avons... voilà je ne suis pas là pour faire... pour flatter ou faire de la flagornerie, mais Mathilde ROY est une bonne présidente de CCAS, comme le fut Annie VERRIER. Ce sont des personnes qui s'impliquent et qui animent une très bonne équipe de CCAS animée par un bon directeur de CCAS.

Amiens est une ville qui est copiée, c'est-à-dire que des CCAS viennent rendre visite au CCAS amiénois pour y puiser des bonnes idées, pour voir les bonnes pratiques, pour s'inspirer, et ça, on doit en être fiers.

En étant administrateur du CCAS, j'ai aussi la chance de participer régulièrement aux commissions d'attribution d'aides d'urgence. C'est une commission qui se tient tous les lundis matin, où nous étudions les demandes d'aide des Amiénois les plus précaires, et je vous assure qu'on voit des choses très, très poignantes. Pas une fois, depuis 2 ans où je siège dans cette commission, nous n'avons refusé une seule demande d'un Amiénois en difficulté. Pas une fois, et ça, c'est une grande fierté pour Amiens et c'est une grande fierté pour moi d'en faire partie.

Voilà, il me semblait important de prendre la parole pour vous montrer qu'il n'y a pas une opposition mais des oppositions.

MME FOURE: Donc, je ne mets pas aux voix puisque j'ai transformé le vœu en question orale.

39-2 - QUESTION ORALE RELATIVE AU SUPERMARCHE LECLERC EXPRESS ANNONCE A ETOUVIE.

MME FOURE: Je passe la parole à qui la demande pour la question orale relative au supermarché Leclerc Express. C'est le groupe Amiens au Cœur, mais je ne sais pas qui la présente. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS: J'attends qu'elle s'affiche, si vous le voulez bien, au tableau. Voilà. Merci.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 72 -

Alors, depuis le début du mandat, dès qu'il est question d'Étouvie et plus particulièrement des Coursives dans les ordres du jour des conseils municipaux, nous vous interrogeons sur l'état d'avancement de l'arrivée tant attendue par ses habitants d'un supermarché de proximité.

Notre première demande remonte au conseil municipal du 29 octobre 2020. Nous profitions d'une délibération sur la construction de la médiathèque voisine pour vous interroger sur le sujet et vous éludiez la question et décidiez de ne pas nous répondre.

Lors du conseil municipal du 27 mai 2021, vous annonciez dans la presse « je suis très heureuse », non pas dans la presse, en conseil, « je suis très heureuse de vous indiquer que nous avons maintenant un opérateur. L'enseigne Edouard Leclerc a confirmé son engagement à travers un courrier qui m'a été adressé le 19 mars 2021 pour développer un projet Edouard Leclerc Express d'une surface d'environ 1 000 m² dans le quartier d'Étouvie, le long de l'avenue de la Commune de Paris. Une ouverture au cours du dernier semestre 2022 est envisagée. »

Voilà ce que vous annonciez et nous nous réjouissions de cette nouvelle.

Cinq mois plus tard, lors du conseil du 28 octobre 2021, nous évoquions à l'occasion de la délibération « n° 15 - Étouvie. Ilot des Coursives. Société de Distribution de Salouël. Autorisation de dépôt de permis de construire » la possibilité que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ne valide pas cette implantation étant donné les recours possibles des concurrents partageant la même la zone de chalandise. C'était il y a cinq mois.

En parcourant ces derniers jours le site Internet de la Commission Nationale, cette fois-ci et plus départementale, d'Aménagement Commercial, nous découvrions que la décision favorable de la Commission Départementale de la Somme du 20 septembre 2021 avait été attaquée par des enseignes concurrentes à LECLERC, à savoir INTERMARCHÉ et AUCHAN, auprès donc de cette CNAC et que celle-ci avait décidé le 10 mars 2022 de casser la décision de la CDAC de la Somme et avait émis un avis défavorable définitif à la création du Leclerc Drive à Intercampus.

Dans ses considérants, la Commission Nationale rappelle que « la commune d'Amiens a bénéficié d'une subvention au titre du fonds « FISAC » et que le projet ne contribuera pas à la préservation et la revitalisation du tissu commercial du centre-ville. »

La CNAC énonce que le DRIVE « serait de surcroît incompatible avec le fonctionnement et les principes attendus de tout éco-quartier se voulant être vertueux et valorisant les circuits courts ».

La CNAC considère aussi que « le projet qui prévoyait que la construction d'un tel bâtiment d'une surface de plancher de 3 000 m² aurait, par son emprise au sol conséquente, entraîné une forte consommation des sols ».

La CNAC considère enfin dans son rapport que « le parti pris architectural du projet reposait sur la construction d'un vaste bâtiment peu qualitatif en bardage métallique de teinte gris clair fortement visible et qu'aucun aménagement paysager en toiture ou en façade ne permettait d'atténuer le caractère massif et peu harmonieux du bâtiment projeté. »

Nous avons ainsi découvert à la lecture du rapport un projet de drive qui aurait déstabilisé le commerce de centre-ville, un projet peu harmonieux, et un projet qui aurait été à l'encontre de

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 73 -

toute notion d'écologie, ce qui est un comble en ce jour où vous nous avez présenté une délibération sur un pacte pour la transition écologique.

Si encore cela ne s'était joué qu'entre acteurs privés entre eux... Mais nous découvrons que vous avez soutenu ce projet laid, non écologique et dangereux pour le commerce de centre-ville. Vous l'avez soutenu en envoyant une de vos adjointes plaider sa cause auprès de la CNAC. Pire, vous y avez envoyé votre adjointe déléguée au commerce, dont la mission essentielle doit être avant toute chose de protéger le commerce de centre-ville, car le commerce de centre-ville est la locomotive du commerce des faubourgs.

En conclusion, il n'y aura donc pas de LECLERC DRIVE à Intercampus, élément qui devait a priori être, pour le porteur de projet, la condition sine qua non à la création d'un LECLERC EXPRESS aux Coursives.

Êtes-vous en mesure aujourd'hui, au vu de ces éléments préoccupants, d'assurer quand même aux habitants d'Étouvie qu'ils pourront faire leurs courses, comme vous l'avez annoncé, au cours du dernier semestre de 2022, c'est-à-dire dans 2 mois, dans un LECLERC EXPRESS face aux Coursives ?

MME FOURE : Je vais laisser Nathalie LAVALLARD répondre.

MME LAVALLARD : Merci.

Sachez que notre unique volonté est de satisfaire les attentes des habitants d'Étouvie en matière de commerce de proximité, mais comme vous le savez, les habitudes de consommation... je m'excuse, la page vient de sauter. Mais comme vous le savez, les habitudes de consommation ont changé, la solidité financière de certains groupes éprouvés, ce qui conditionne plus que jamais les implantations commerciales.

Leclerc Salouël s'est positionné pour proposer de nouveaux services au sein de la ville, un Drive pour Intercampus et un Leclerc Express pour Étouvie. Les modèles économiques des deux projets sont interdépendants pour l'investisseur.

Malheureusement, après un avis favorable pourtant de la CDAC, des recours ont été déposés auprès de la CNAC, comme vous l'avez rappelé, qui a retenu le projet de la création... qui n'a pas retenu le projet de la création du Drive Leclerc.

Quoi qu'il en soit, notre priorité reste l'implantation d'un supermarché au cœur du quartier d'Étouvie afin de répondre aux besoins régulièrement exprimés par les habitants. Nous maintenons le contact proactif avec les représentants de l'enseigne et mettons tout en œuvre pour répondre à l'objectif commun.

MME FOURE : Et j'assume complètement les choix que nous avons faits parce que contrairement à ce que vous avez dit, il n'y a pas du tout, jamais personne n'a mis en cause les conséquences du Drive Leclerc sur le commerce de centre-ville. Jamais personne n'a dit qu'il y avait ce lien. Voilà.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 74 -

39-3 - QUESTION ORALE POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES.

MME FOURE : On passe maintenant à la dernière question orale pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Je passe la parole à Assia NOUAOUR

MME NOUAOUR : Madame la Maire, mes chers collègues, bonsoir.

La pollution de l'air est responsable chaque année d'environ 70 000 décès prématurés par an. Son impact économique estimé à 5 milliards d'euros par an en France est lui aussi considérable.

Notre époque se caractérise par les différentes prises de conscience individuelles et collectives des enjeux environnementaux. Il est de notre responsabilité d'être nous aussi au rendez-vous de l'Histoire.

Un aspect phare des politiques de transition écologique et de protection de l'environnement, notamment en matière de qualité de l'air, concerne le parc automobile.

Sous l'impulsion de la Commission européenne, les États européens ont fixé pour les constructeurs la fin de la commercialisation des véhicules à propulsion thermique à l'horizon 2035.

Sur l'échelle du temps politique, c'est déjà demain et l'explosion du nombre de véhicules électriques, particulièrement dans les territoires urbains comme le nôtre, s'est déjà amorcée.

En 2021, 162 000 demandes d'immatriculation pour des véhicules électriques ont été enregistrées par les services de l'État, c'est une progression de 46 % par rapport à 2020.

2022 n'est pas en reste, le grand boum se poursuit notamment en raison de l'accessibilité croissante aux véhicules électriques pour les ménages français.

À Amiens et dans la métropole, les centres commerciaux sont assez bien pourvus en bornes de recharge, je pense particulièrement au Shopping promenade (Amiens nord), au Grand A (Glisy) ou encore à « Aushopping » (Amiens Sud).

Cependant, la voirie doit continuer à s'adapter et suivre cette tendance d'accroissement.

Aujourd'hui, les moyens matériels sont très largement insuffisants dans notre ville. Nul doute que la multiplication des bornes de recharges électriques encouragera les Amiénois à se doter de moyens de transport plus propres.

Cette politique constitue, en complément du développement des transports en commun et de mobilités douces, un avenir plus vert et plus respirable pour les villes.

Ainsi, le groupe Social Eco-Citoyen émet le vœu que la ville d'Amiens réfléchisse à l'installation de bornes de recharge sur les parkings de la ville et plus particulièrement du centre-ville.

À cette fin, nous souhaitons qu'une analyse des différents modèles contractuels soit étudiée et présentée aux élus.

De même, nous souhaitons qu'une analyse des besoins en bornes soit réalisée.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 75 -

Merci.

MME FOURE : Alors donc, ce vœu, en accord avec Madame NOUAOUR, a été transformé en question orale, donc je passe la parole à Florence RODINGER pour la réponse.

MME RODINGER: Alors, merci, Madame le Maire.

La mobilité électrique est un enjeu d'avenir et la ville d'Amiens souhaite accompagner pleinement son développement en déployant de nouvelles bornes de recharges électriques sur l'espace public.

Donc, je vous répondrai en quatre points.

D'abord, sur les obligations réglementaires sur l'espace public selon les termes notamment de la loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM, les parcs de stationnement et les parkings des équipements doivent être équipés au 1^{er} janvier 2025, à raison d'un point de charge par tranche de 20 emplacements.

Les collectivités pourront toutefois ajuster la répartition de ces points de charge sur l'ensemble de leurs parkings pour prendre en compte la réalité des besoins des usagers, les difficultés techniques, l'implantation ou les coûts d'aménagement.

Le point 2, c'est les bornes installées en partenariat avec la FDE, la Fédération départementale d'énergie de la Somme.

Fin 2017, deux ans avant la loi LOM, la ville d'Amiens et la métropole ont installé leurs premières bornes en partenariat avec la FDE. Nous lui avons confié l'installation, la maintenance et la gestion de 24 bornes, soit 48 points de charge dans chacun des parkings en ouvrage suivants (Perret, Gare la Vallée, Amiens 2, Saint-Leu, Jacobins, Trois Cailloux) et sur chacun des sites suivants : place Longueville, P+R Zénith, boulevard Alsace Lorraine, Saint-Acheul, esplanade Simone Veil, parvis Nicole Fontaine.

Le coût d'installation de ces 48 points de charge était de 190 000 €, dont 72 000 € de subvention de l'ADEME. Leur coût annuel d'entretien est de 4 800 €.

Leur fréquentation se développe progressivement. Les plus fréquentés, place Longueville, sont utilisés près de 4 fois par semaine et par emplacement.

Le troisième point est le schéma directeur IRVE, à savoir Infrastructure de recharge de véhicule électrique.

D'autre part, la loi LOM incite à l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicule électrique en instaurant des subventions pour le raccordement des bornes. Le montant de ces subventions est de 75 % du coût de raccordement s'il existe un schéma directeur et 40 % sinon. Le coût moyen d'un raccordement est de 5 000 €.

Amiens Métropole, au titre de la coordination des mobilités, prépare la définition de ce schéma directeur. Un partenariat avec la FDE802 sera prochainement proposé afin de le réaliser dès cette année à l'échelle du département, ce qui permettra aussi de disposer d'un point sur l'évolution des besoins commune par commune.

C.M. Séance du 7 avril 2022 - 76 -

Et enfin point 4 : lancement d'un AMI. En fait, afin de poursuivre le développement de son réseau de points de recharge sur l'espace public, la ville a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin d'équiper l'ensemble des quartiers d'Amiens. Les investissements seront à la charge du candidat retenu. La collectivité percevra quant à elle les recettes d'occupation du domaine public. L'objectif est d'installer près de 100 points de charge d'ici 2024. Ce réseau sera déployé en lien avec les secteurs et comités de quartier.

Vous l'avez compris : la ville d'Amiens anticipe et accompagne activement le développement de la mobilité électrique sur son territoire.

MME FOURE : Merci à Florence. Je lève la séance et vous donne rendez-vous le jeudi 12 mai prochain à 18 h 00. Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 22 h 14.

Madame le Maire,

Brigitte FOURÉ